



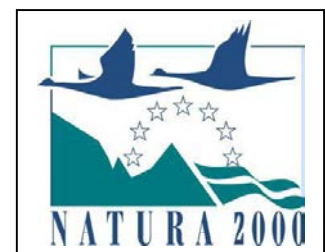
DOCUMENT D'OBJECTIFS
NATURA 2000
« VALLEES DU LARY ET DU
PALAIS »
SITE FR 5402010 (ZSC)

ANNEXE II :

ANNEXES ADMINISTRATIVES ET
TECHNIQUES

MAI 2013

Opérateur local : Bureau d'études Biotope
Départements : Charente, Charente Maritime et Gironde



Arrêté portant désignation
du site Natura 2000 « Vallées
du Lary et du Palais »

NOR : DES N 06 50 H 12 A

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Vallées du Lary et du Palais
(zone spéciale de conservation)**

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Vallées du Lary et du Palais » (zone spéciale de conservation FR5402010) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/200000 ainsi que sur les sept cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Charente : Boisbrièreau, Bors(Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac ;

2° Dans le département de la Charente-Maritime : Bourses-et-Martiron, Cercoux, Chevanceaux, La Clotte, Clérac, Le Fouilloux, Moniguyon, Montlicu-la-Gardé, Neuviq, Orignolles, Saint-Martin-d'Ary, Saint-Palais-de-Négrignac, Saint-Pierre-du-Palais ;

3° Dans le département de la Gironde : Coutras, Guîtres, Lagorce.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 Vallées du Lary et du Palais » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Gironde, aux directions régionales de l'environnement de Poitou-Charente, d'Aquitaine, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 AOUT 2006



Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR5402010 Vallées du Lary et du Palais (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculum fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*
6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Mammifères

- 1355 Loure d'Europe *Lutra lutra*
1323 Verspertilion de Bechstein *Myotis bechsteini*
1356 Vison d'Europe *Mustela lutreola*

Amphibiens et reptiles

- 1220 Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

Poissons

- 1096 Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
1126 Toxostome *Chondrostoma toxostoma*

Invertébrés

- 1016 *Vertigo moulinsiana*
1044 Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
1041 Cordulic à corps fin *Oxygastra curtisii*
1087 * Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R.414-1 du code de l'environnement

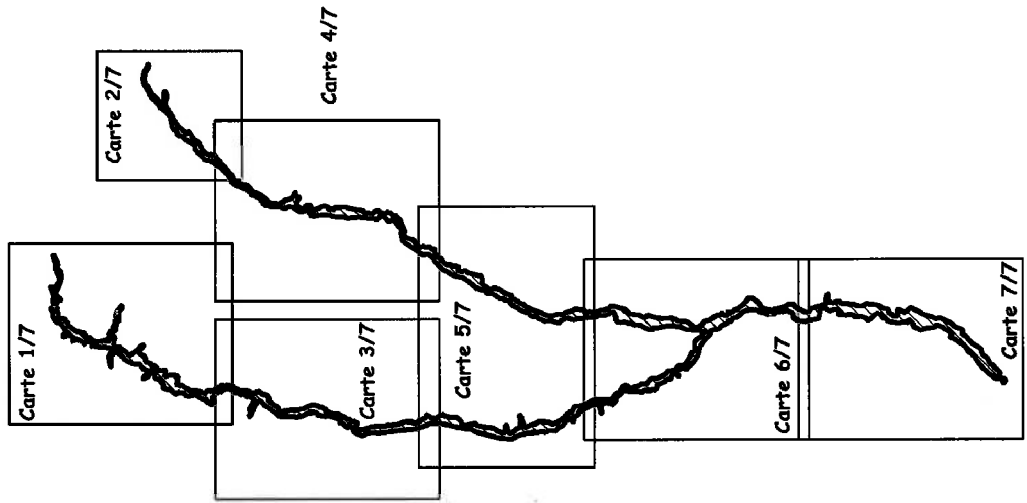


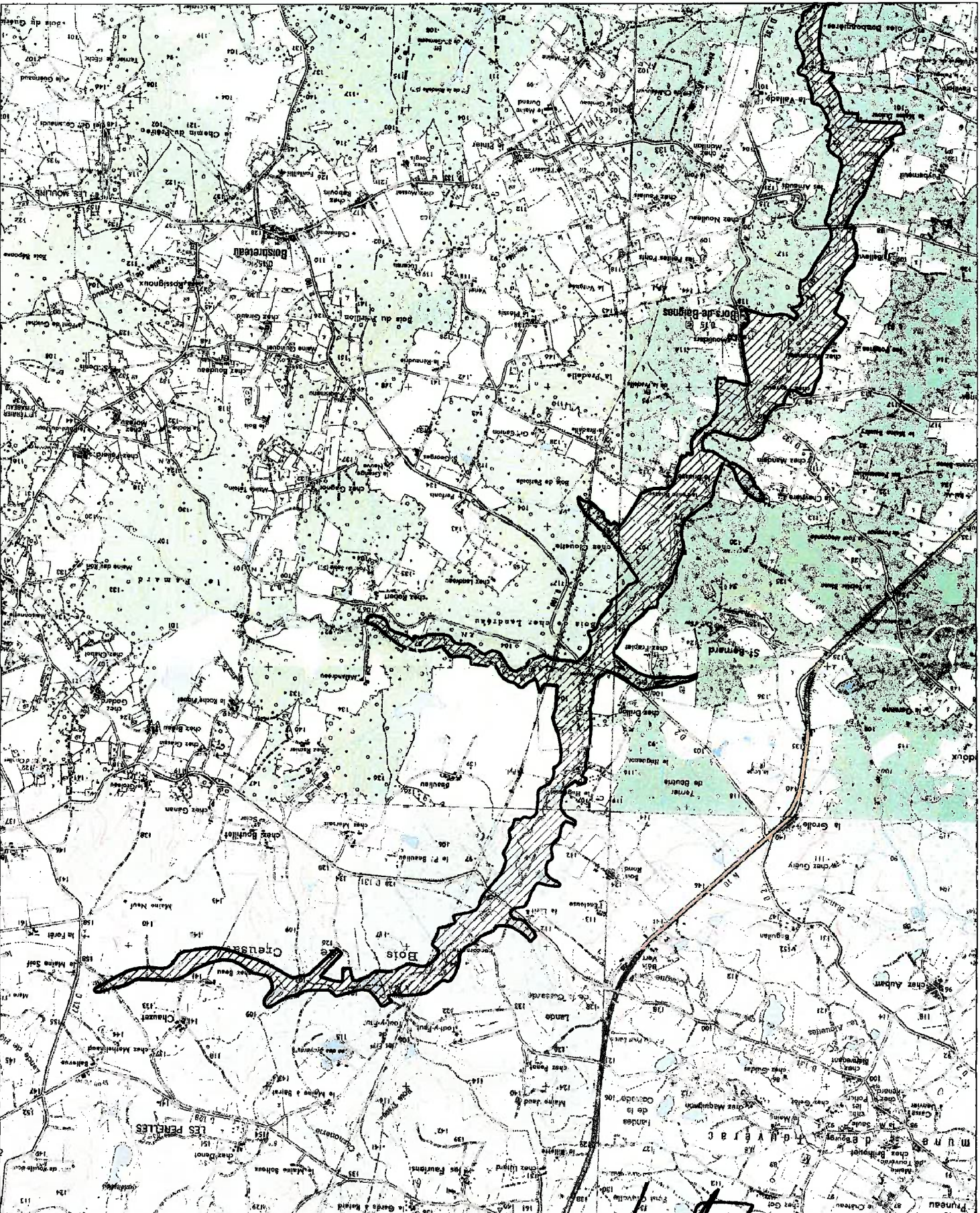
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 VALLÉES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)
FR5402010 (Gironde, Charente-Maritime et Charente)
Carte d'assemblage au 1/200 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le : **21 AOUT 2006**

Le ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLYA





SITE NATURA 2000 VALLEES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)

FR540210 (Gironde, Charente-Martinne et Charente)
Carte 1/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le : 21 AOUT 2006

Le ministre de l'écologie et du développement durable



Nelly OLIN

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Fond scan25@ - IGN © 2001


périmètre ZSC

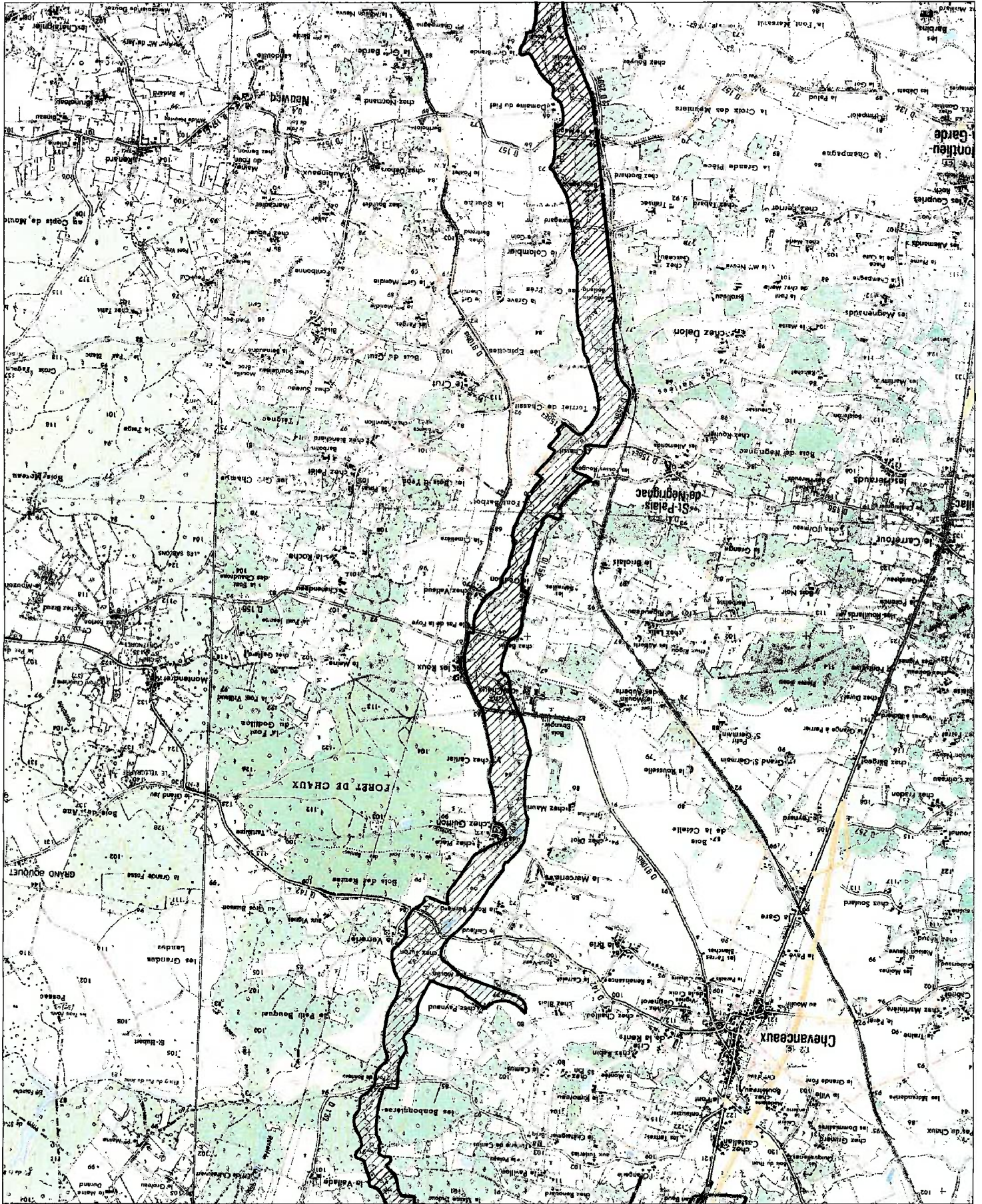


SITE NATURA 2000 VALLEES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)
 FR5402010 (Gironde, Charente-Maritime et Charente)
 Carte 2/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
 Signé le : 21 AOUT 2006
 La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly Olin

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 République Française





SITE NATURA 2000 VALLEES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)

FRS42010 (Charente-Maritime et Charente)

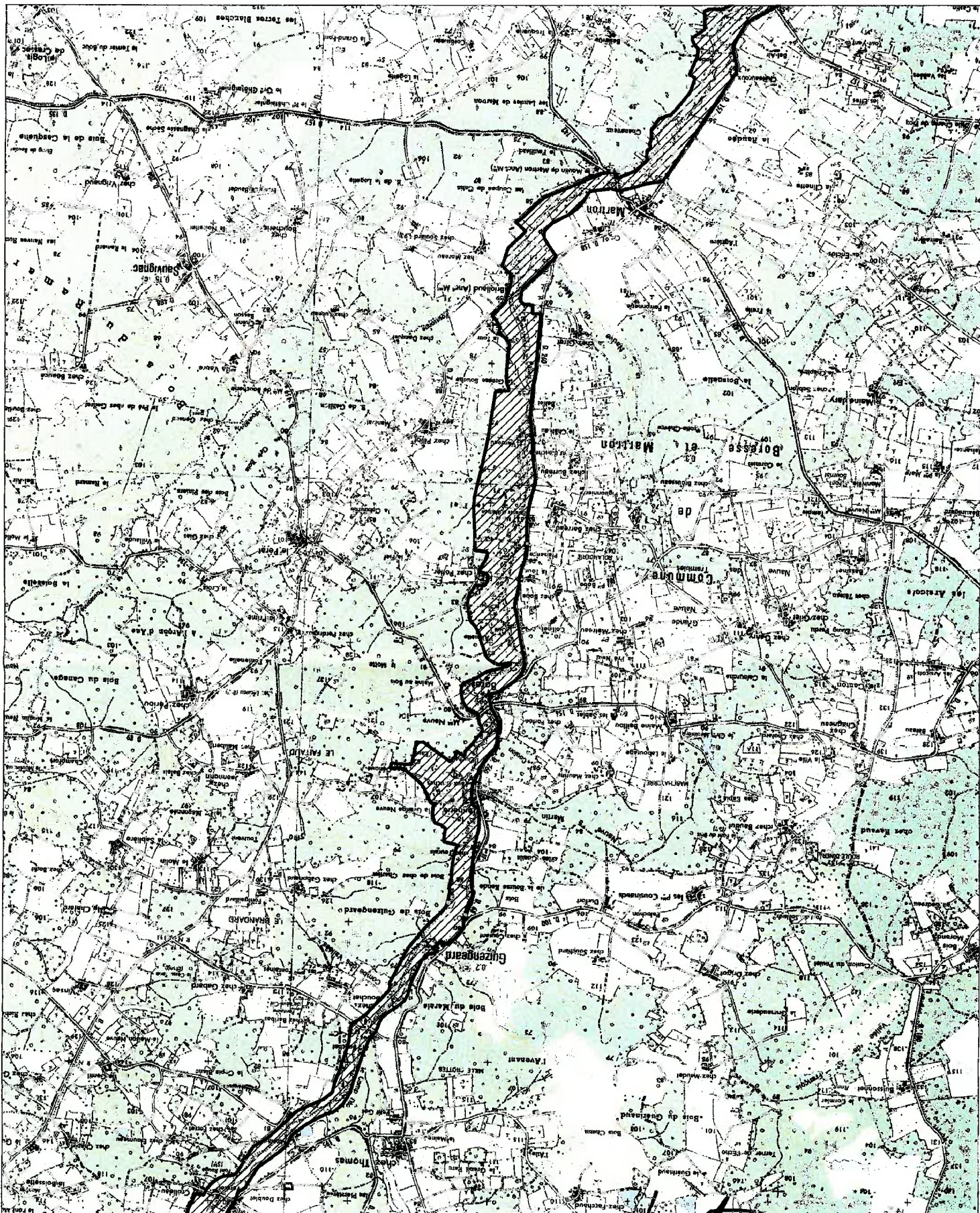
Carte 3/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : 21 AOÛT 2006

Le ministre de l'écologie et du développement durable
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Nelly OLIN



SITE NATURA 2000 VALLEES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)

FR5402010 (Gironde, Charente-Maritime et Charente)

Carte 4/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : 21 AOÛT 2006

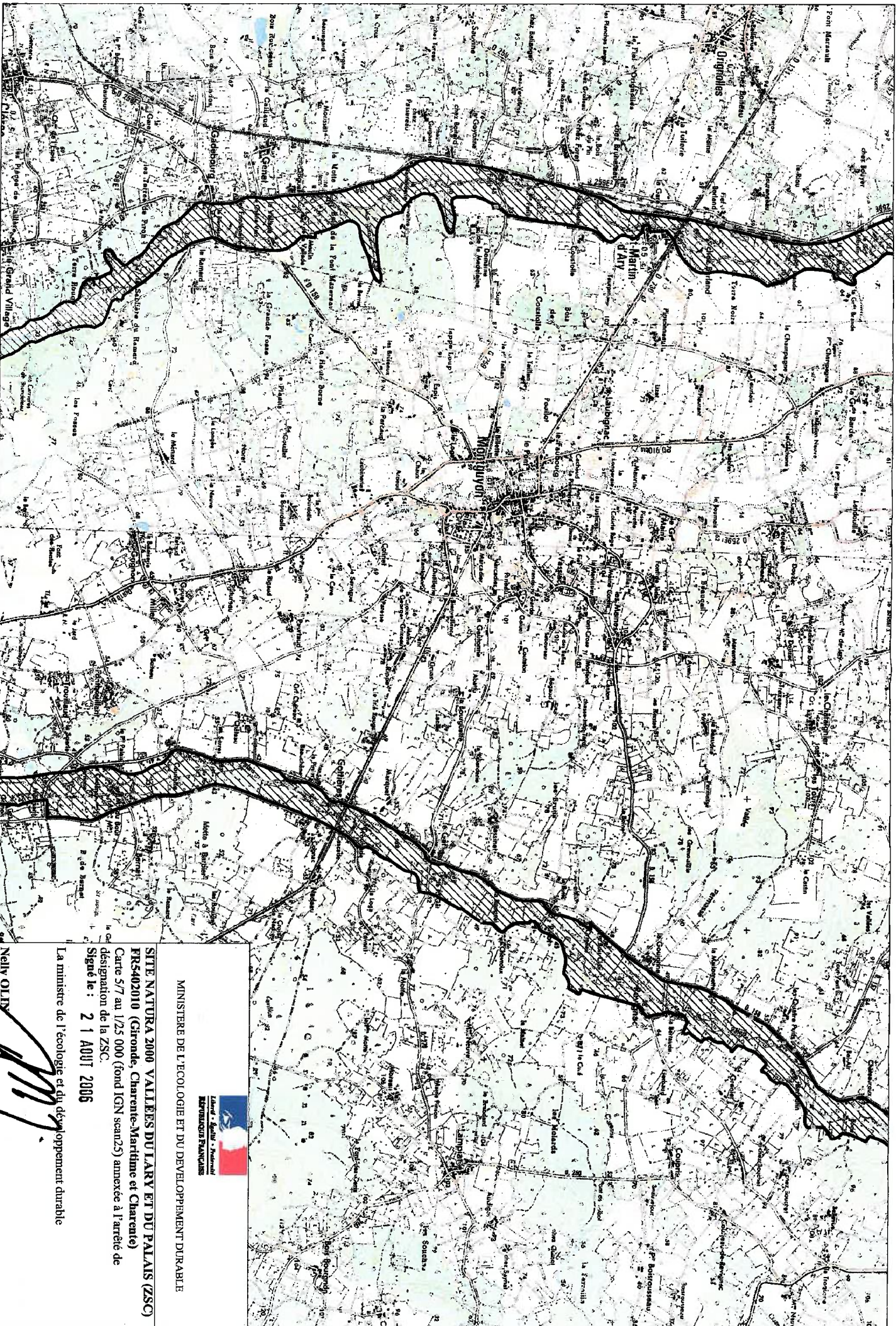
La ministre de l'éco

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



[Handwritten signature]

Nelly OLIU



perimetre ZSC



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 VALLÉES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)

FR5402010 (Gironde, Charente-Maritime et Charente)

Carte 5/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **21 AOÛT 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIU

SITE NATURA 2000 VALLEES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)

FR5402010 (Gironde, Charente-Maritime et Charente)

Carte 6/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

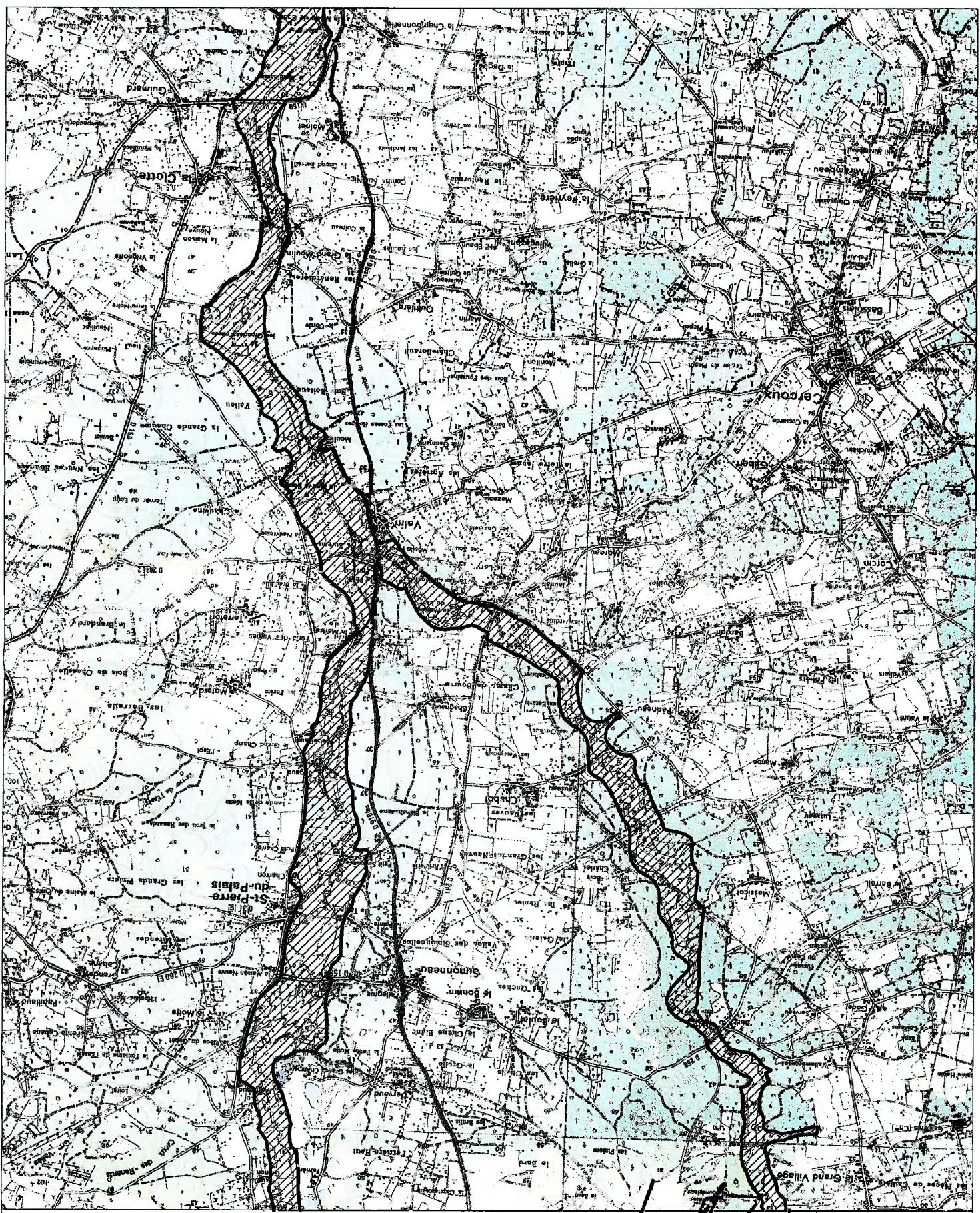
Signé le : 21 AOUT 2006

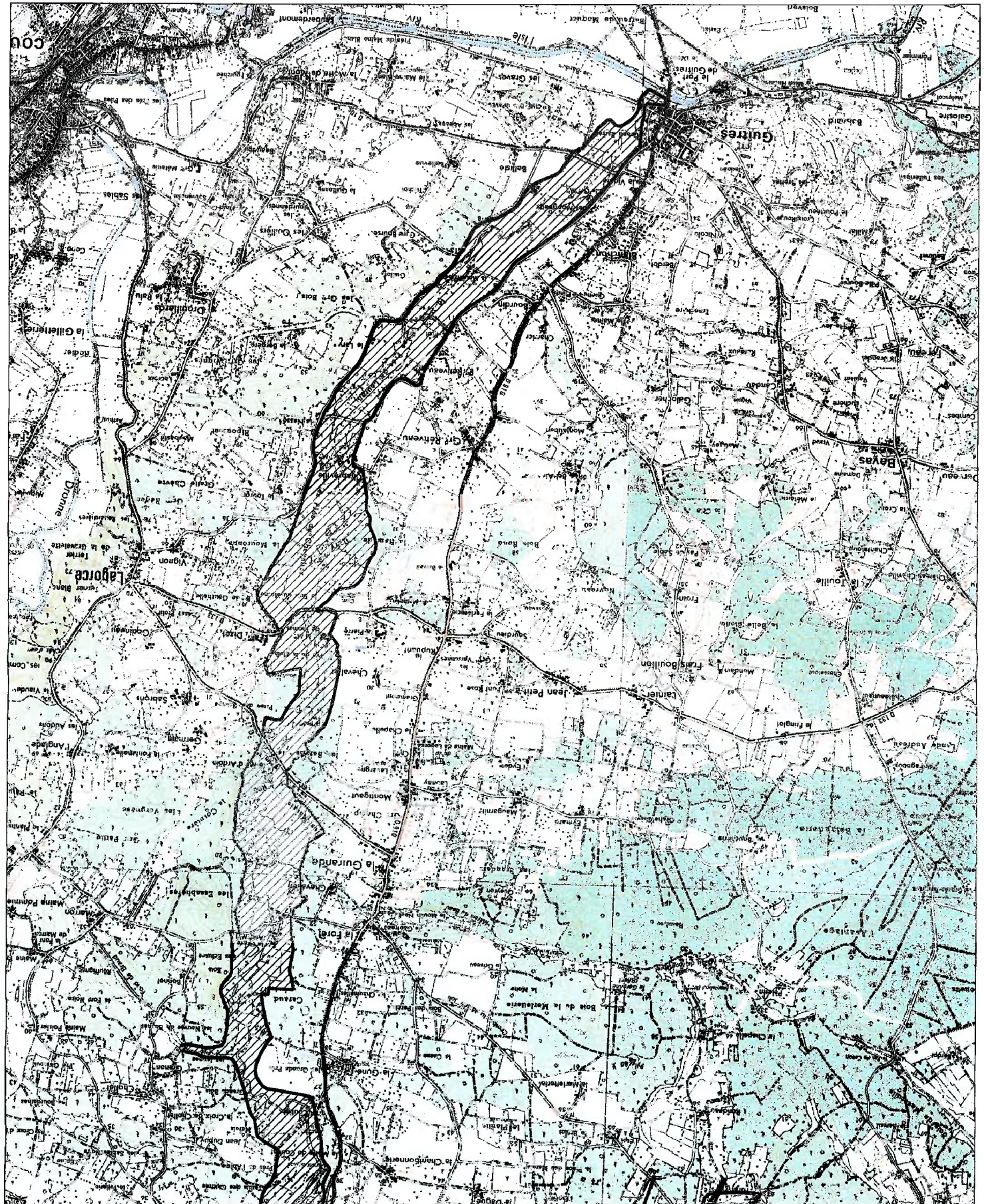
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly Olin
Nelly OLIN



MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE





SITE NATURA 2000 VALLEES DU LARY ET DU PALAIS (ZSC)

FRS402010 (Gironde, Charente-Maritime et Charente)

Carte 7/7 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : 21 AOUT 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Formulaire standard de données

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
B	FR5402010	200010	201203

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):

DREAL Poitou-Charentes
S.P.N. - M.N.H.N.

1.7. APPELLATION DU SITE:

Vallées du Lary et du Palais

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200204

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

W 0 12 54

W/E (Greenwich)

LATITUDE

45 12 17

2.2. SUPERFICIE (HA):

1844.00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

5

MAX

140

MOYENNE

80

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR531

Charente

27

FR532

Charente-Maritime

60

FR612

Gironde

13

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
91E0	10	A	C	B	B
9190	1	D			
6510	1	C	C	B	C
6430	1	D			
6410	1	C	C	B	C
3260	0	D			

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1355	Lutra lutra	R			C	B	C	B
1356	Mustela lutreola	V			C	B	B	A
1323	Myotis bechsteinii	R			C	B	C	B
1304	Rhinolophus ferrumequinum	R			C	B	C	B
1303	Rhinolophus hipposideros	R			C	B	C	B
1324	Myotis myotis	R			C	B	C	B
1307	Myotis blythii	R			C	B	C	B
1308	Barbastella barbastellus	C			C	B	C	B

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1220	Emys orbicularis	C			C	B	C	B

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1096	Lampetra planeri	C			C	C	C	C
1126	Chondrostoma toxostoma	R			C	C	C	C

1163	Cottus gobio	R			C	C	C	C
------	--------------	---	--	--	---	---	---	---

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1044	Coenagrion mercuriale	C			C	C	C	C
1041	Oxygastra curtisii	C			C	B	C	C
1016	Vertigo moulinsiana	P			C	C	C	B
1087	Rosalia alpina	R			C	C	C	C
1088	Cerambyx cerdo	C			C	B	C	C
1083	Lucanus cervus	C			C	B	C	C
1060	Lycaena dispar	R			C	C	C	C
1065	Euphydryas aurinia	C			C	C	C	C
1071	Coenonympha oedippus	C			C	C	C	B
1036	Macromia splendens	C			C	B	C	B
1046	Gomphus graslinii	C			C	B	C	B

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE		NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION				
B	M	A	R	F	I	P		
	R	Podarcis muralis	C					D
	P	Fritillaris meleagris	P					D
	R	Lacerta bilineata	C					D
M		Nyctalus noctula	C					D
M		Nyctalus lesleri	C					D
M		Plecotus auritus	C					D
M		Eptesicus serotinus	C					D
M		Pipistrellus pipistrellus	C					D
M		Pipistrellus kuhlii	C					D
M		Pipistrellus nathusii	R					D
M		Myotis nattereri	C					D
M		Myotis daubentonii	C					D
	I	Margaritifera auricularia	R					D
M		Genetta genetta	R					D
B		Circaetus gallicus	P					D
B		Milvus migrans	P					D
B		Circus cyaneus	P					D
B		Circus pygargus	P					D
B		Pernis apivorus	P					D
B		Alcedo atthis	P					D
B		Lanius collurio	P					D
	P	Myrica gale	P					D
	P	Scirpus sylvaticus	P					D
	P	Anacamptis laxiflora	P					D

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9
Prairies améliorées	3
Autres terres arables	13
Forêts caducifoliées	5
Forêts de résineux	25
Forêts sempervirentes non résineuses	2
Forêts mixtes	1
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	40
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Vallées oligo-mésotrophes se jetant dans la Dronne et traversant les sables tertiaires de la Haute-Saintonge boisée.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Cours d'eau oligo-mésotrophes situés en milieu forestier ou ouvert avec des secteurs préservés favorables à la faune aquatique et aux habitats humides : forêts alluviales, prairies naturelles humides, bas marais, de grande qualité. Mentions régulières de Vison d'Europe et importante voie d'échange et/ou de colonisation entre le bassin de la Garonne et celui de la Charente (haute Seugne et haut Trèfle) et reste l'un des seules bassins sans présence avérée du Vison d'Amérique. Présence de nombreuses espèces de la directives habitats et plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs inscrits à l'annexe I de la directive Oiseaux.

4.3. VULNERABILITE

Pollution des eaux (carrières), drainage des prairies humides, aménagement et plantation des fonds de vallées...
Disparition des pratiques agricoles extensives du pâturage, des prairies de fauche, ...

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Privée 99%
Public 1%

4.6. DOCUMENTATION

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR00	100

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

GESTION DU SITE ET PLANS

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN BDortho 17 2006	100000	Lambert 93	www.pegase-poitou-charentes.fr

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Comité de pilotage
du 16 novembre 2005

NATURA 2000

Site n°81 "Vallées du Lary et du Palais"

Comité de pilotage du 16 novembre 2005

Le Comité de Pilotage local du site Natura 2000 n°81 intitulé "Vallées du Lary et du Palais", créé par arrêté préfectoral n°2005-3406 du 24 octobre 2005, s'est réuni pour sa première séance le 16 novembre 2005 à 10 heures 30, à la mairie de Chevanceaux sous la présidence de Monsieur Bernard POUGET, Sous Préfet de Jonzac.

Conformément à l'arrêté préfectoral instituant le comité de pilotage local, le secrétariat de la réunion est assuré par la Sous Préfecture de Jonzac en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes (Mme RENOUST).

Monsieur le Conseiller Général Maire de Chevanceaux, a accueilli les participants et a précisé que le contexte Natura 2000 est désormais plus favorable à la discussion. Il rappelle que le site et l'espèce qui justifie sa désignation, le vison d'Europe, ont contribué au rejet de la demande d'autorisation d'implantation du centre d'enfouissement technique de Bors de Baignes. Il souligne le problème de l'appréciation du périmètre du site, et précise que le Conseil Général pourra mettre à disposition les photos aériennes de 2003 et le cadastre numérique pour les cantons du sud de la Charente-Maritime, dès début 2006.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle ensuite la composition du comité de pilotage, sur un site couvrant trois départements et deux régions. Il rappelle qu'un des enjeux principaux de la réunion consiste à décider qui assurera la présidence du comité de pilotage, conformément aux dispositions de la loi sur le développement des territoires ruraux.

Monsieur Marion (DIREN) explique que contrairement à ce qui était fait jusqu'ici, on ne présente pas l'opérateur en charge de la rédaction du document d'objectifs. Bien qu'un appel d'offres ait été lancé mais non finalisé, il faudra attendre l'issue de ce comité de pilotage pour savoir qui en sera le président, et donc qui sera le maître d'ouvrage du document d'objectifs (DOCOB).

La parole est ensuite donnée à Mme RENOUST, pour la présentation de la démarche générale "Natura 2000" (voir diaporama joint). Il est précisé que maintenant, tous les sites Natura 2000 de la Directive Habitats en sont au stade de SIC (Sites d'Intérêt Communautaire, désignés au Journal Officiel des Communautés Européennes). La Commission Européenne a validé toutes les propositions de sites qui lui ont été faites en Poitou-Charentes. Une seule demande de complément, partielle, a été effectuée, pour le département de la Charente.

Mme RENOUST présente ensuite le site des « Vallées du Lary et du Palais », et les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation. Le problème de l'adéquation du périmètre est évoqué. Mme RENOUST précise qu'une des missions de l'opérateur, sera de préciser voire de modifier le périmètre, en fonction à la fois des enjeux biologiques (les inventaires du DOCOB permettront de compléter les connaissances), mais aussi des besoins de contractualisation sur le site (les contrats Natura 2000 ne peuvent être signés qu'à l'intérieur du périmètre). Toute modification de périmètre suivra la procédure de consultation des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés. En ce qui concerne les études d'incidences, le débat sur l'endroit où passe le trait du site est quelque peu dépassé. En effet, tout projet envisagé dans ou hors du site Natura 2000, doit être soumis à une étude d'incidences s'il peut présenter un impact sur le site.

Mme RENOUST présente ensuite un diaporama sur le vison d'Europe, un mammifère en voie de disparition, espèce prioritaire de la directive habitats, qui a justifié à lui seul la désignation du site.

Des demandes d'ajout au comité de pilotage sont exprimées : associations de piégeurs, association de mise en valeur des forêts du Sud Charente, Syndicats départementaux de la propriété rurale.

S'instaure ensuite un débat, permettant de lister ci-après les principales idées fortes :

- Des destructions d'habitats sont encore observées, comme les ripisylves. M. MARION précise que Natura 2000 n'invente pas de réglementation supplémentaire, mais il existe toutefois un corpus conséquent de lois et règlements permettant la protection de ces milieux : loi sur l'eau (que ce soit pour les autorisations ou déclarations, une étude d'incidences doit être produite, et l'administration peut refuser les travaux), urbanisme, etc. Ainsi, peuvent n'être autorisés que des projets de qualité. M. MARION précise que la loi sur l'eau inclut la protection des zones humides au sens large, dont les ripisylves. Il précise aussi que le code de l'urbanisme permet de protéger les linéaires boisés, dans les plans locaux d'urbanisme.
- Natura 2000 va pouvoir valoriser les habitats d'intérêt communautaire, par le biais de contrats qui pourront rémunérer les engagements des propriétaires.
- Bien que le DOCOB ne soit pas encore rédigé, la directive habitats est applicable dès maintenant, par le biais de la mise en application du corpus réglementaire, et de la cohérence des actes administratifs.
- Le rôle primordial des syndicats de rivières est évoqué. Il en est ainsi du syndicat des vallées du Lary et du Palais, qui a déjà signé un contrat avec la commune de Montlieu la Garde. Il est toutefois signalé que l'information des riverains est elle aussi primordiale.

Mme RENOUST présente enfin les dispositions de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, en ce qui concerne ses effets quant à la présidence du comité de pilotage. La présidence du comité de pilotage étant obligatoirement accompagnée de la maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des DOCOB, le cahier des charges pour la rédaction d'un DOCOB est présenté (*voir diaporama joint*). Il est précisé que si une collectivité locale prend la présidence, il conviendra d'établir une convention avec l'Etat précisant la contribution financière que ce dernier apportera.

Suite aux présentations, le sous-préfet appelle les candidatures des élus pour assurer la présidence du comité de pilotage.

M. FESTAL, s'exprimant à la fois en tant que Conseiller Général et Maire, précise que le site ne se prête pas à son avis à l'exercice de la présidence du comité de pilotage par un élu local, à la fois pour des raisons techniques et financières. Il estime qu'il serait mal venu de retarder le processus d'élaboration du DOCOB.

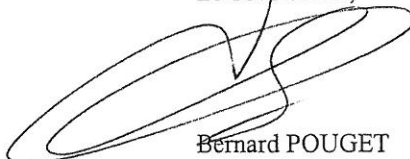
Aucun candidat ne se présentant pour la présidence du comité de pilotage, Monsieur le Sous-Préfet déclare que l'Etat assurera la présidence du comité de pilotage.

Le calendrier à venir est fixé comme suit :

- fin novembre : le résultat de l'appel d'offre pour la désignation de l'opérateur du site ;
- début 2006 : nouvelle réunion du comité de pilotage (présentation de l'opérateur, définition de la méthode de travail et du calendrier d'élaboration du DOCOB).

Le sous-préfet remercie les participants et clot la réunion à 12 heures 15.

Le Sous Préfet,



Bernard POUGET

NATURA 2000 - Site n°81 "Vallées du Lary et du Palais"

Réunion du Comité de Pilotage du 16 novembre 2005

Membres présents :

- M. Bernard POUGET, Sous Préfet de Jonzac, Président du Comité de Pilotage,
- M. Gilbert FESTAL, Conseiller Général du canton de Montlieu la Garde, Maire de Chevanceaux,
- M. Pierre-Jean DAVIAUD, Conseiller Général du canton de Montguyon, Maire de Saint Aigulin,
- M. Lucien MORAND, Maire de Bourses et Martron,
- M. Bernard GAUTRIAUD, Adjoint au Maire, représentant la commune de Chevanceaux,,
- Mme Micheline COLLET, Maire de Neuvicq,
- M. NIVET, Conseiller Municipal, représentant la commune d'Orignolles,
- M. Jean-Pierre FAVRE, Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. Pierre GUERIN, Maire de Saint Palais de Négrignac,
- M. Francis SAVIN, Maire de Saint Pierre du Palais, Président du SIAH du Palais-Bas Lary,
- M. Marc GIRARD, Maire de Bors de Baignes,
- M. Patrick JOLLY, Adjoint au Maire de Bors de Baignes (non votant),
- M. Michel NAUDIN, Maire de Brossac,
- M. Dominique DE CASTELBAJAC, Maire de Passirac, Président du SAEP du Brossacais,
- M. Michel HALLAIS, Adjoint au Maire, représentant la commune de Saint Vallier,
- M. Robert CHAGNAUD, Conseiller Municipal de Coutras, représentant la Fédération Départementale de Pêche de Gironde,
- M. René MARTY, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon,
- M. René MICHONNEAU, Président du SAEP de la région de Baignes Sainte Radegonde,
- M. J.M. BIERRE, Président du syndicat d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,

- M. MARION, Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, chef du service Nature, Sites et Paysages,
- Mme Aurélie RENOUST, Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, chargée de mission Natura 2000 en Charente-Maritime,
- Mme Marie-Christine ETIENVRE, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Charente,
- M. Jean-Michel CLUPEAU, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes,
- M. Vincent COQUILLAS, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine,
- M. Olivier COUTEAU, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente Maritime,
- M. Thierry BEAUVAIS, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente Maritime, (non votant),
- M. Gabriel FAVREAU, représentant la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime,
- M. Gilles BRICHET, représentant la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Charente Maritime,
- Mme Laure TARROU, Présidente de l'association Saintonge Boisée Vivante,
- Mme Annie BILLAUD, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante, (non votant),
- M. Jean-Claude AUDOUIN, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante (non votant),
- M. Pierre LANDRE, représentant le syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente,
- M. Maurice DOUTEAU, Directeur de l'Ecole Primaire de Chevanceaux, (non membre, non votant),
- M. Georges-Marie BARTHE, Secrétaire Général à la Sous Préfecture de Jonzac,
- Mme Martine VALTIERRA, Sous Préfecture de Jonzac,

Excusés :

- M. le Sous Préfet de Cognac,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde,
- M. Pierre AULIN, Conseiller Général du canton de Baignes Sainte Radegonde,
- M. Marois, Conseiller Général du canton de Guitres,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Charente Maritime,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- M. le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest,

NATURA 2000

Natura 2000 : la démarche

Site n°81 « Vallées du Lary et du palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

Natura 2000 : la démarche

Plan de l'exposé

- ✘ Constitution du réseau Natura 2000
- ✘ Natura 2000 en droit français
- ✘ Le Document d'Objectifs
- ✘ Les Contrats Natura 2000
- ✘ Natura 2000 en Charente-Maritime

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

NATURA 2000

La constitution du réseau Natura 2000

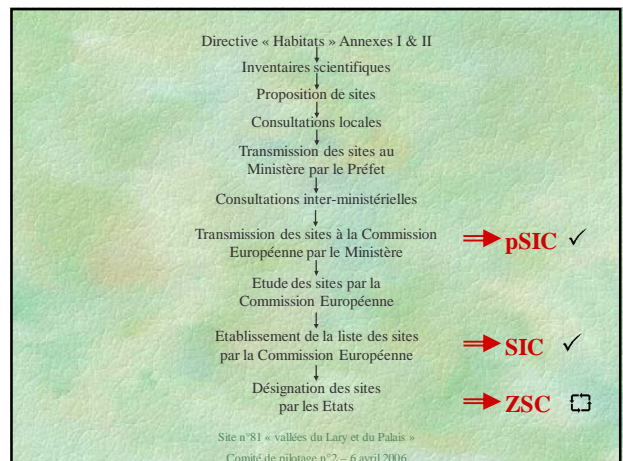
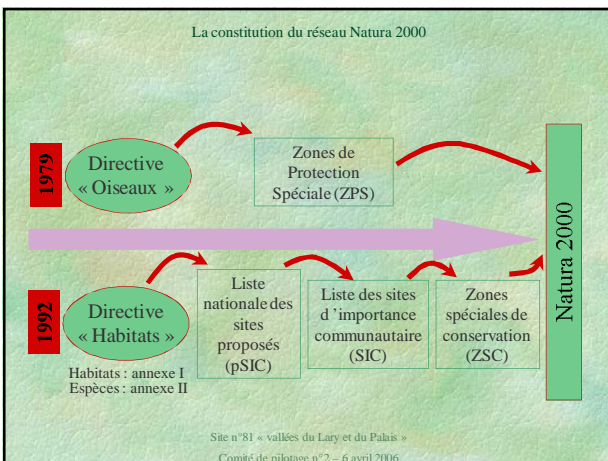
Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

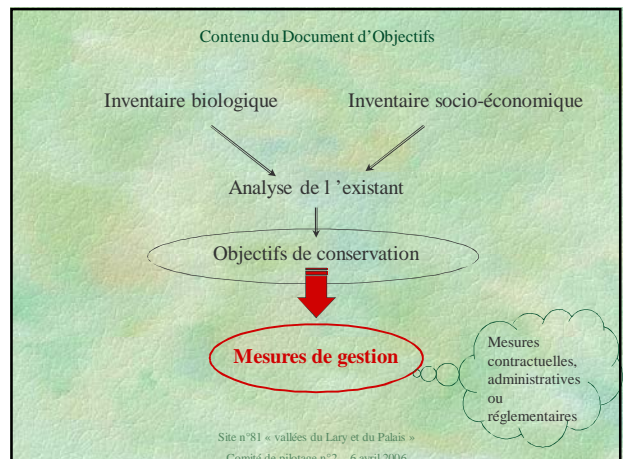
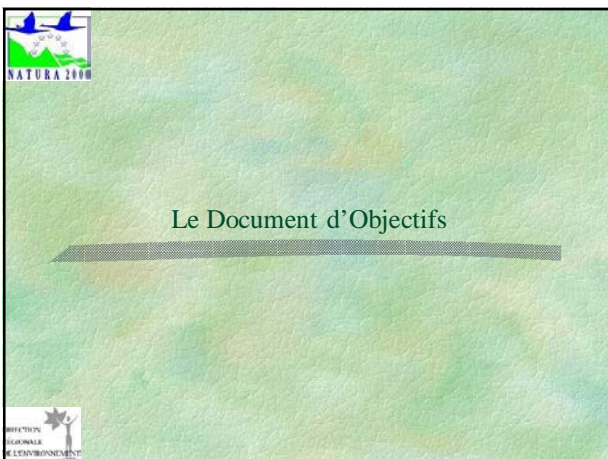
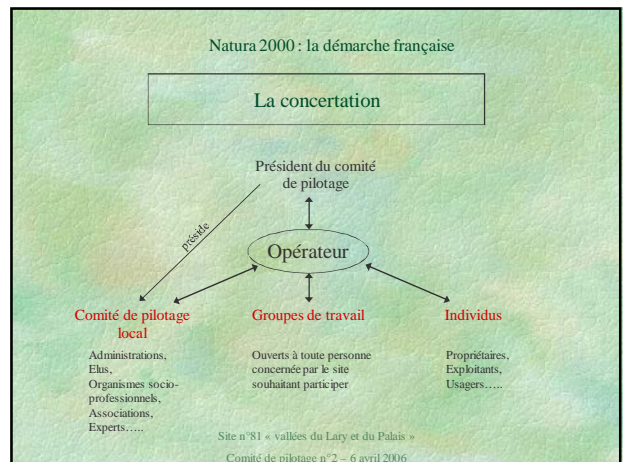
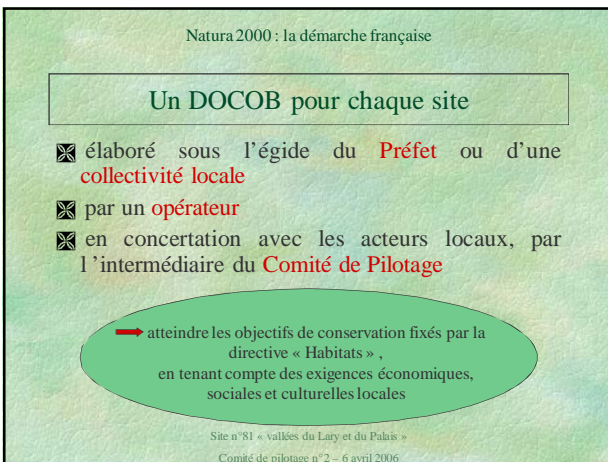
Un réseau européen de sites

⇒ pour conserver la **diversité biologique**
(habitats naturels et espèces)

dans une logique de **développement durable**

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006





Contenu des mesures contractuelles

- ❖ Objectif de la mesure
- ❖ Périmètre d'application de la mesure
- ❖ Cahier des charges : descriptif des engagements non rémunérés et rémunérés
- ❖ Montant de l'aide proposée (avec modalité de calcul)
- ❖ Financement
- ❖ Points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles
- ❖ Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

 NATURA 2000

Les Contrats Natura 2000

 DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Les Contrats Natura 2000


- ❖ Passés entre l'Etat (préfet) et un ayant-droit
- ❖ Sur des terrains inclus dans le site Natura
- ❖ Contient des engagements de gestion visant à maintenir des habitats ou espèces dans un état de conservation favorable, conformes au DOCOB
- ❖ Prévoit une contre-partie financière de la part de l'Etat si les engagements engendrent un surcoût
- ❖ En milieu agricole (en S.A.U.) : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)
- ❖ Hors milieu agricole (hors S.A.U.) : Contrat Natura 2000

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006


Autres types de mesures

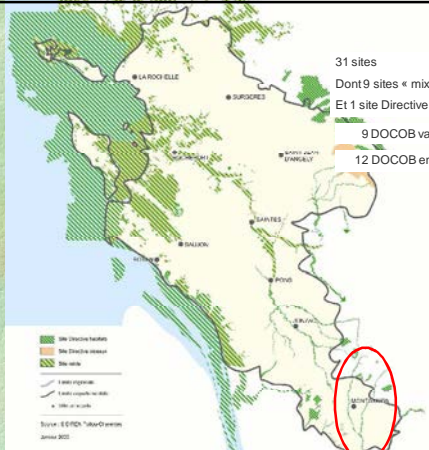
- ❖ Mesures de gestion non éligibles aux contrats Natura 2000
- ❖ Mesures de communication, sensibilisation
- ❖ Etudes complémentaires
- ❖ ...

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

 NATURA 2000

Natura 2000 en Charente-Maritime

 DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT



31 sites
Dont 9 sites « mixtes »
Et 1 site Directive Oiseaux
9 DOCOB validés
12 DOCOB en cours

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

Ce que dit la Directive Habitats

Article 2

1. La présente directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des États membres où le traité s'applique.
2. Les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.
3. Les mesures prises en vertu de la présente directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.


Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006

Ce que dit la Directive Habitats


Article 6

1. Pour les zones spéciales de conservation, les États membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées, qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II présents sur les sites.

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°2 – 6 avril 2006



Site Natura 2000
FR5402010
« Vallées du Lary et du Palais »



Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005


Plan de l'exposé

- ✘ Périmètre du site
- ✘ Intérêt biologique du site

Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005




Le périmètre du site



Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Le périmètre du site

- ✘ CARTE 
- ✘ Téléchargeable sur www.diren-poitou-charentes.fr
- ✘ communes concernées : 13 en 17, 9 en 16, 3 en 33
- ✘ 3 départements, 2 régions concernés
- ✘ Superficie indicative : 1.841 ha

Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005



Intérêt biologique du site




Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

- ✘ Cours d'eau, bordés de ripisylve à Aulnes et Frênes
- ✘ Prairies, prairies humides, mégaphorbiaies
- ✘ Herbiers flottants de renoncules aquatiques
- ✘ Intérêt majeur du site = présence du **Vison d'Europe**
- ✘ Loutre d'Europe
- ✘ Chauve-souris
- ✘ Cistude d'Europe
- ✘ Poissons : Toxostome, Lamproie de Planer
- ✘ Insectes : Rosalie des Alpes, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin
- ✘ ?


Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005







La loi de développement des territoires ruraux
(DTR)
et ses conséquences sur
Natura 2000



Site n°81 « Vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Plan de l'exposé

- ☒ Présentation de la loi DTR
- ☒ Présidence du comité de pilotage et élaboration du DOCOB
- ☒ Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005



Présentation de la loi DTR



Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Présentation de la loi DTR -1

loi N°2005-157 du **23 février 2005**

- ☒ Titre IV – chapitre IV (articles 140 à 146) = dispositions relatives aux sites **Natura 2000**
- ☒ Art. 141 : si proposition de modification d'un périmètre de site, consultation des communes et EPCI **territorialement concernés** uniquement

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Présentation de la loi DTR -2

- ☒ Art. 143 : création de la **charte Natura 2000**
- ☒ Art. 144 : possibilité pour les **collectivités territoriales** de **présider** le comité de pilotage local **ET d'élaborer** le document d'objectifs

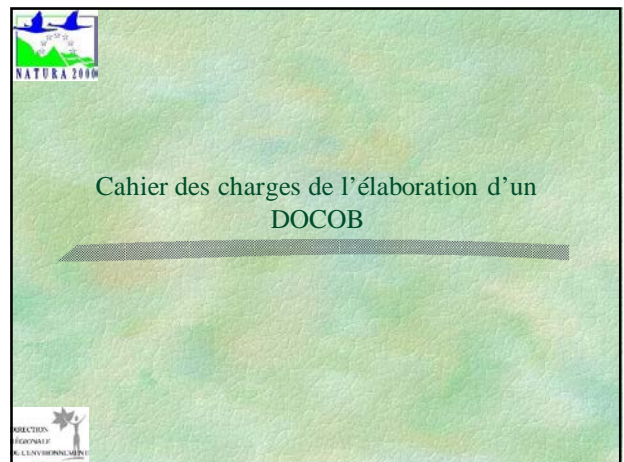
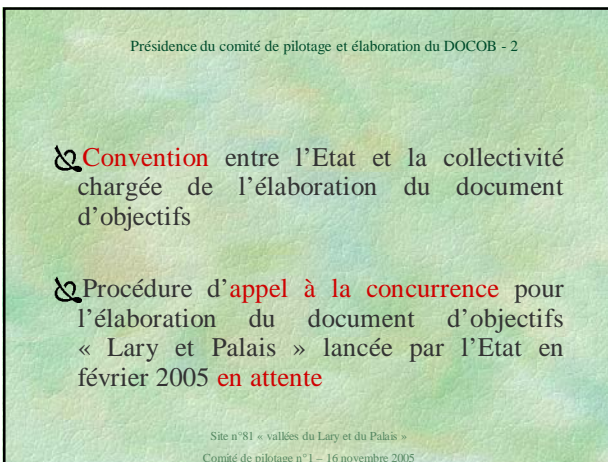
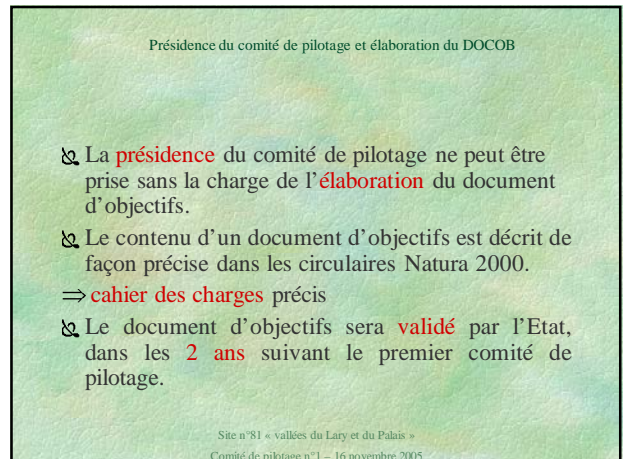
à défaut, présidence du comité de pilotage et élaboration du document d'objectifs sont assurés par l'**Etat**

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Présentation de la loi DTR -3

- ☒ Art. 145 : pour les **documents d'objectifs en cours**, l'élaboration reste à la charge de l'Etat
- ☒ pour la présidence du comité de pilotage : attente d'un décret
- ☒ Art. 146 : sont **exonérés de la TFNB** les parcelles Natura 2000 sous contrat ou sous charte Natura 2000 (dans les sites désignés)

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005



Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB - 1

	A faire	Compétences requises
Aire d'étude	Transcription du périmètre au 15000 sur orthophoto + vérification de la pertinence du périmètre	Cartographie terrain et numérique Ecologie
Plan de concertation et de communication	Plan de concertation	Communication Animation de réunions Elaboration de plaquettes
Inventaire biologique	Prospections de terrain Inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces présents Evaluation de leur état de conservation Cartographie	Biologie Ecologie Cartographie
Inventaire socio-économique	Identification des acteurs Inventaire des activités humaines Cartographie	Sociologie Economie Agronomie Cartographie
Diagnostic	Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et espèces Définir des unités de gestion	Ecologie Sociologie Economie Agronomie

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB - 2

	A faire	Compétence requise
Hierarchisation des enjeux	Définir les enjeux Hierarchiser les enjeux	Ecologie Sociologie Economie Agronomie
Détermination des objectifs de conservation	En concertation Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Communication, animation Ecologie Sociologie Economie Agronomie
Elaboration des propositions d'action	En concertation Définition des actions Rédaction des fiches-actions	Communication, animation Ecologie Sociologie Economie Agronomie
Système de suivi des actions et de l'état de conservation des habitats et des espèces	Indicateurs de suivi biologiques Indicateurs de suivi des actions	Ecologie Sociologie Economie Agronomie
Aide à l'évaluation des projets susceptibles d'intervenir sur le site	En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site	Ecologie Sociologie Economie

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005

Présidence du comité de pilotage et élaboration du DOCOB - 3

✂ Compétences requises nombreuses et variées

✂ Moyens humains et matériels importants

Site n°81 « vallées du Lary et du Palais »
Comité de pilotage n°1 – 16 novembre 2005



Le Vison d'Europe ()



Le Vison d'Europe est un mammifère carnivore de la famille des Mustéidés

Morphologie typique de Mustéidé : corps élancé, pattes courtes, cou peu différencié, tête légèrement aplatie, museau assez court, oreilles peu saillantes

Poil de jarre uniformément brun chocolat

Poil de bourre brun-gris

Présence de blanc sur la lèvre supérieure et le menton

Femelles : 400 à 650 g

Mâles : 600 à 1200 g



Le Vison d'Europe peut facilement être confondu avec

Le Putois

()



Taille et poids similaires au Vison d'Europe
Masque facial et contour des oreilles jaunes
Poil de jarre noir
Poil de bourre jaune
Lèvre supérieure et menton blanc

Le Vison d'Amérique

()

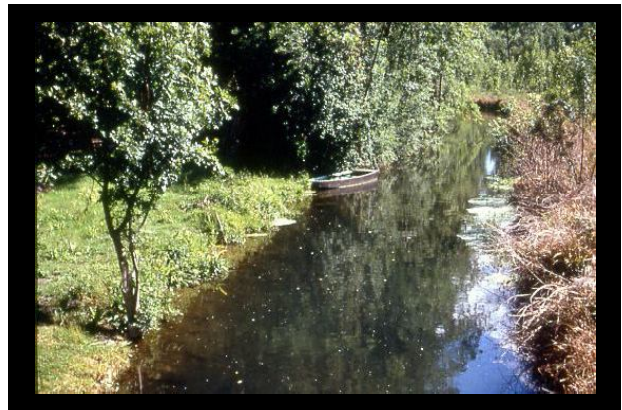
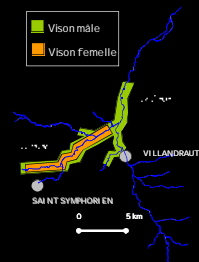


Taille et poids supérieurs au Vison d'Europe
Couleur et allure semblables au Vison d'Europe
Jamais de blanc sur la lèvre supérieure

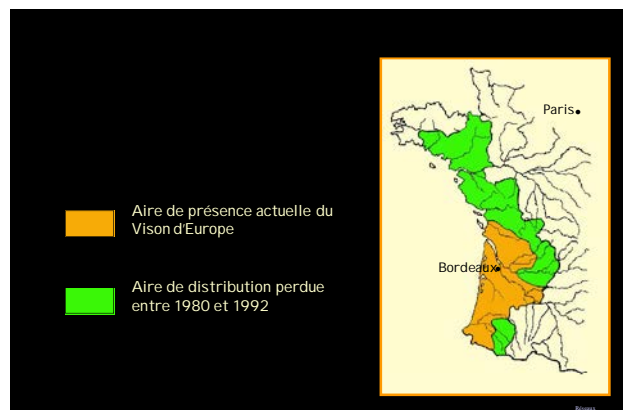
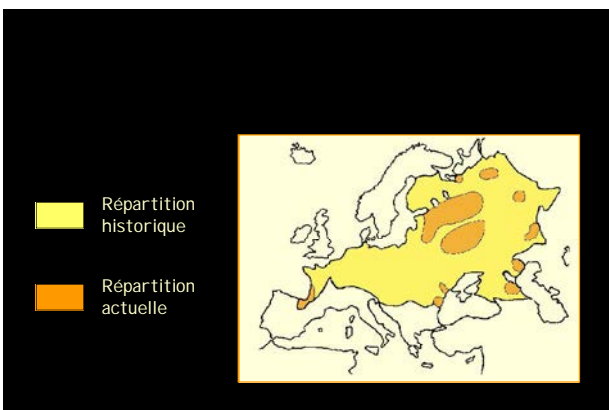
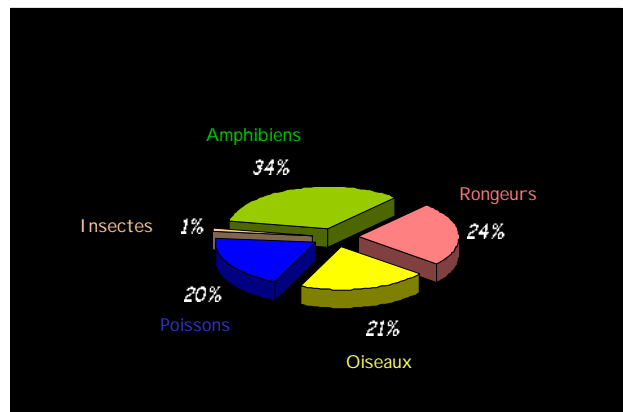
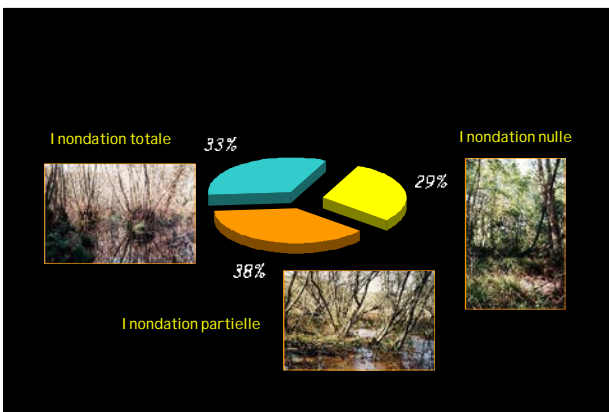
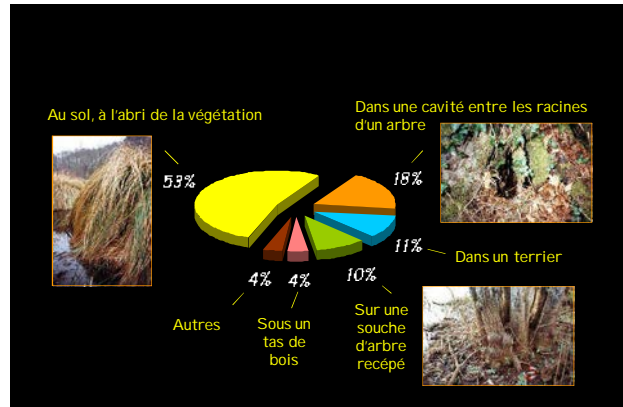
les domaines vitaux peuvent s'étendre de 1,6 à plus de 15 km de cours d'eau

Utilisant presque exclusivement (boisements hygrophiles principalement)

Le semble un critère dominant dans le choix des habitats.







Le déclin du vison d'Europe est probablement dû à une conditions défavorables.



Quatre principaux facteurs sont actuellement incriminés :

- La dégradation des habitats
- Les destructions directes
- La compétition avec le Vison d'Amérique
- L'action d'un agent pathogène

Forte régression des zones humides



Pollution



Recalibrage, endiguement, entretien drastique des berges, ...



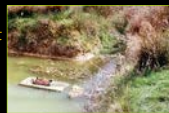
Collision routière



Piégeage



Campagnes d'empoisonnement des rongeurs prédateurs



Compétition directe?
• Envahissement de la niche écologique du Vison d'Europe

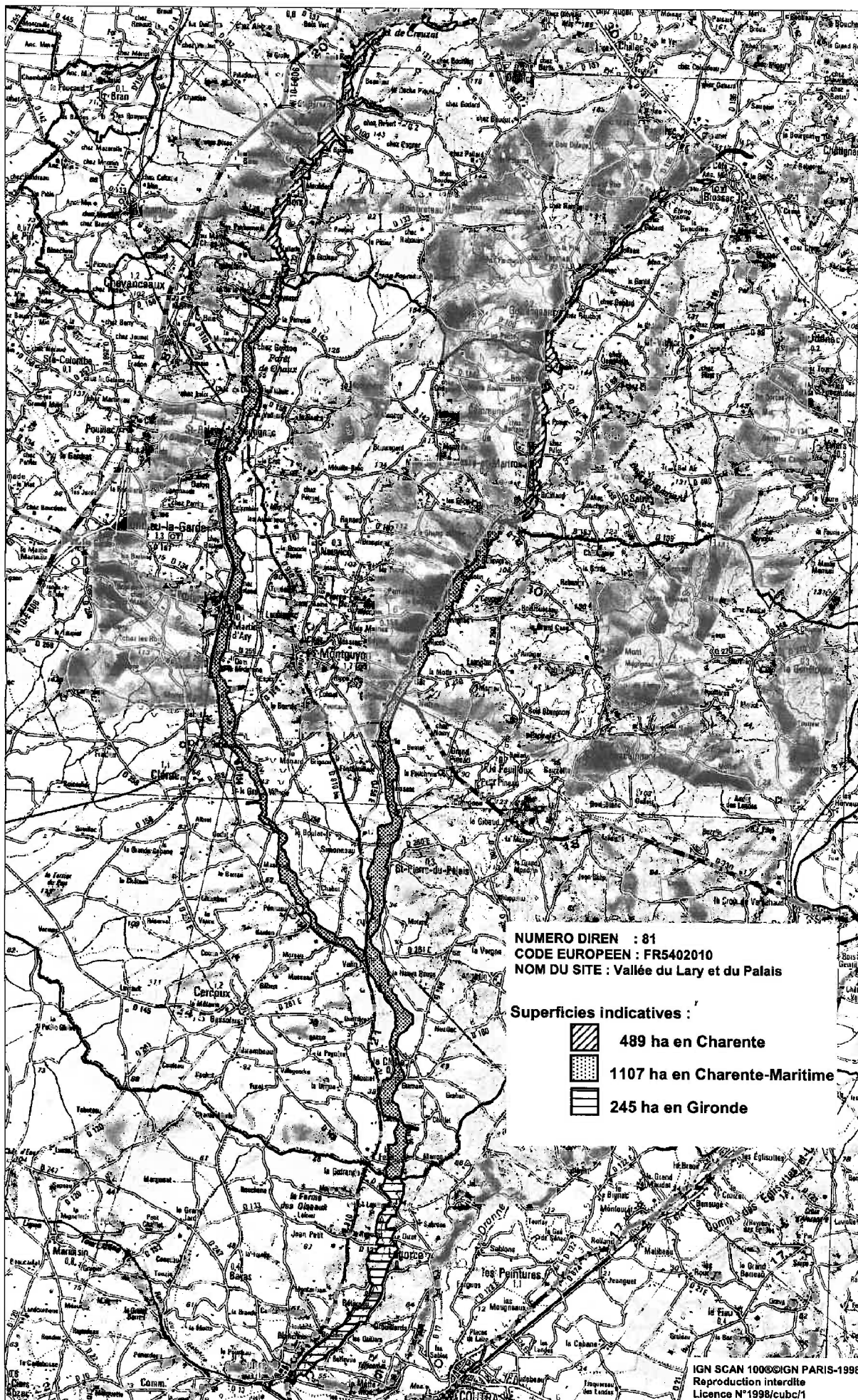
Incidence indirecte

- Confusion avec le Vison d'Amérique lors des campagnes de destruction du fait des dégâts qu'il occasionne








DIRECTIVE HABITATS-NATURA 2000
Site d'Intérêt Communautaire
Site n°81



NUMERO DIREN : 81
CODE EUROPEEN : FR5402010
NOM DU SITE : Vallée du Lary et du Palais

Superficies indicatives :

-  489 ha en Charente
-  1107 ha en Charente-Maritime
-  245 ha en Gironde

IGN SCAN 1000©IGN PARIS-1998
Reproduction interdite
Licence N°1998/cubc/1

Comité de pilotage
du 6 avril 2006



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NATURA 2000

Site n°81 "Vallées du Lary et du Palais"

Comité de pilotage du 6 avril 2006

Le Comité de Pilotage local du site Natura 2000 n°81 intitulé "Vallées du Lary et du Palais", créé par arrêté préfectoral n°2005-3406 du 24 octobre 2005, s'est réuni pour sa seconde séance le 4 avril 2006 à 10 heures, à la salle polyvalente de Montguyon, sous la présidence de Monsieur Bernard POUGET, Sous Préfet de Jonzac.

Etaient présents :

- M. Bernard POUGET, Sous Préfet de Jonzac, Président du Comité de Pilotage,
- M. Pierre-Jean DAVIAUD, Conseiller Général du canton de Montguyon, Maire de Saint Aigulin,
- M. François BASTERE, Maire de Montguyon,
- M. Lucien MORAND, Maire de Boresse et Martron,
- M. Alain AMAROT, Maire de Cercoux,
- Mme Annie MULON, Adjointe au Maire, représentant la commune de Chevanceaux,
- M. Claude PEYNAUD, Maire de La Clotte,
- M. Pascal BOOR, Maire du Fouilloux,
- Mme Micheline COLLET, Maire de Neuviq,
- M. Jean Michel RAPITEAU, Maire d'Orignolles,
- M. NIVET, Conseiller Municipal de la commune d'Orignolles,
- M. Jean-Pierre FAVRE, Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. Pierre GUERIN, Maire de Saint Palais de Négrignac,
- M. Francis SAVIN, Maire de Saint Pierre du Palais, Président du SIAH du Palais-Bas Lary,
- M. Pierre TESSONNEAU, Maire de Boisbretreau,
- M. Patrick JOLLY, Adjoint au Maire, représentant la commune de Bors de Baignes,
- M. Robert CHAGNAUD, Conseiller Municipal, représentant la commune de Coutras,
- M. Jacky CHANTECAILLE, Adjoint au Maire, représentant la commune de LAGORCE,
- M. Robert BITARD, Conseiller Municipal de la commune de LAGORCE,
- Mme Bénédicte BOUILLONNEC, chargée de mission, représentant la Communauté de Communes des 3B-Sud-Charente,
- M. René MARTY, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon,
- M. Michel LALANDE, Président du SI Etudes Bassin Versant Livenne,
- M. Laurent COURAU, Chef du Service Aménagement, représentant la Chambre d'Agriculture de la Gironde,
- Mme Muriel ENRIQUE, chargée de mission Natura 2000, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente, excusé,
- Mme Joëlle REJEL, représentant la Sous Préfète de Libourne, excusée,
- Mme Aurélie RENOUST, Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, chargée de mission Natura 2000 en Charente-Maritime,
- M. Olivier TOUZOT, chargé de mission, représentant le bureau d'études BIOTOPE, opérateur en charge de la rédaction du DOCOB,
- Mme Sylvie DUBOIS, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Charente-Maritime,

- Mme Marie-Christine ETIENVRE, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Charente,
- M. Jean-Michel CLUPEAU, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes,
- Mme Amélie CASTRO, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine,
- M. Olivier COUTEAU, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente,
- M. Thierry BEAUVAIS, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente Maritime,
- M. Sylvain LAVAUUR, chargé d'études, représentant la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Charente Maritime,
- M. Robert CHAGNAUD, Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde,
- M. P. GRILLET, Président de l'association Nature Environnement 17,
- Mme Odile PACREAU, administratrice, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante,
- M. Jean-Claude AUDOUIN, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante,
- M. Alain CHAPRON, représentant l'Office National des Forêts, SD 17,
- M. Valéry BERNARD, technicien opérationnel de l'Office National des Forêts Poitou-Charentes,
- Mme Martine VALTIERRA, Sous Préfecture de Jonzac,

Excusés :

- M. le Sous Préfet de Cognac,
- M. Gilbert FESTAL, Conseiller Général du canton de Montlieu la Garde, Maire de Chevanceaux,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente,
- M. Paul COJOCARU, Chef du Service Forêt Environnement, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Gironde,
- M. Michel VIGNAUD, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Gironde,
- M. Jacques LEPINE, hydrogéologue, représentant le Syndicat des Eaux de Charente Maritime,
- M. René MICHONNEAU, Président du SAEP de la région de Baignes Sainte Radegonde,
- M. J.M. BIERRE, Président du syndicat d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
- M. Pierre LANDRE, représentant le syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente,

Monsieur le Sous Préfet ouvre la séance en rappelant que le Préfet de Charente-Maritime a été désigné préfet coordonnateur de ce site, qui s'étend sur 3 départements. En sa séance d'installation du 16 décembre 2005, le Comité de Pilotage, après l'avoir proposé aux élus, a laissé la présidence et la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs à l'Etat, conformément aux dispositions prévues par la loi sur le Développement des Territoires Ruraux. La Direction Régionale de l'Environnement a donc passé un appel d'offres pour désigner l'opérateur, en charge de la rédaction du DOCOB. Le bureau d'études BIOTOPE, basé à Lormont (Gironde) et représenté par Monsieur TOUZOT, ayant été retenu, la réunion de ce jour a pour but de le présenter.

La parole est ensuite laissée à Madame RENOUST (DIREN), qui rappelle les principaux objectifs de Natura 2000, et la démarche d'élaboration d'un document d'objectifs. Monsieur TOUZOT présente ensuite le bureau d'études BIOTOPE, ainsi que la méthode de travail prévue pour rédiger le document (cf copie jointe des diaporamas présentés).

A l'issue de ces présentations, un débat s'instaure et des questions sont posées quant aux modalités de contractualisation. Il est rappelé que le contrat Natura 2000 est basé sur le volontariat. Si un propriétaire ne contractualise pas, il continue à utiliser son terrain, conformément aux bonnes pratiques et à la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les Contrats d'Agriculture Durable, des membres du Comité de Pilotage s'inquiètent sur leur possibilité de financement. Il est rappelé que ces CAD sont le seul moyen de contractualisation pour les parcelles en Surface Agricole Utile. Ces contrats ne sont signés que si les crédits pour les honorer sont disponibles.

Monsieur le Sous Préfet insiste sur le caractère partagé de l'élaboration du Document d'Objectifs : il est réalisé en concertation étroite avec les membres du Comité de Pilotage, qui sera réuni périodiquement pour valider chaque phase de rédaction.

Des ateliers seront constitués pour définir les objectifs et les actions. Ils seront organisés selon un découpage géographique, et thématique (par exemple, forêt, agriculture ...). Il est d'ores et déjà demandé la prise en compte d'une lutte efficace contre les ragondins. Dans un souci de mener les débats de la façon la plus constructive possible, il est préférable que ces groupes de travail ne dépassent pas 20 personnes. Les communes et les acteurs concernés par chacune de ces thématiques y seront invités.

D'avril à Septembre 2006, des inventaires de terrain seront menés par le bureau d'études. Les chargés d'études seront munis d'une lettre de mission. La date précise de ces sorties sur le terrain est difficile à prévoir à l'avance (disponibilité, météo ..). Autant que possible, à la demande des membres du Comité de Pilotage, le bureau d'études essaiera de prévenir les mairies concernées. Le résultat de ces inventaires et analyses sera discuté en Comité de Pilotage.

Afin de faciliter ces inventaires, il est suggéré que les élus fassent circuler l'information via le bulletin communal ou un affichage en mairie. La DIREN communiquera aux communes une carte du site à l'échelle communale, pour aider à localiser les personnes susceptibles d'être concernées. Madame RENOUST précise que les cartes sont disponibles sur le site www.diren-poitou-charentes.fr en cliquant sur « Données ».

Au stade actuel de rédaction du document d'objectifs, il n'y aura pas d'identification nominative des propriétaires. Les cartes d'inventaires seront présentées au 1/25 000ème, et les données seront saisies au 1/5000ème.

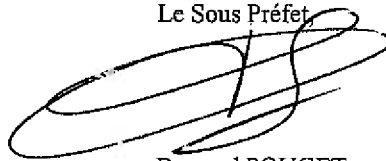
Parallèlement aux inventaires de terrain, Monsieur TOUZOT a prévu de rencontrer les élus du site, afin de mieux saisir les enjeux locaux. Il est suggéré aux élus, lors de ces entretiens, de s'entourer de quelques personnes concernés par le site et représentatives des activités s'y exerçant, afin d'enrichir le débat.

Enfin, il est signalé l'extension du site Natura 2000 "Landes de Touverac - Saint Vallier", lequel devrait empiéter sur celui des "Vallées du Lary et du Palais". Madame RENOUST précise qu'il y aura bien coordination entre les opérateurs chargés d'établir les deux documents d'objectifs.

Monsieur le Sous Préfet termine en précisant qu'une prochaine réunion du Comité de Pilotage est prévue en Octobre, afin de valider le résultat des inventaires, et clôt la réunion en insistant sur le caractère très concerté de la démarche.

A Jonzac, le 26 avril 2006.

Le Sous Préfet



Bernard POUGET

Site FR5402010
« vallées du Lary et du Palais »

DOCUMENT D'OBJECTIFS
1er Comité de Pilotage
Jeudi 6 avril 2006

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

Qu'est-ce que BIOTOPE ?

- Un bureau d'études spécialisé
- Une équipe pluridisciplinaire
- Une implantation nationale
- Des compétences diverses
- Des prestations à différentes échelles
- De nombreuses références

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

Rappels : définitions

Habitat naturel :
grand type de milieu naturel ou semi-naturel ou plus restreint

Habitat d'espèce :
milieu de vie d'une espèce (reproduction, alimentation, repos...).

Habitat communautaire/prioritaire :
habitat en danger de disparition en Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

Principales tâches de l'opérateur

- Définir et délimiter les habitats naturels (ou milieux) et habitats d'espèces présents
- Identifier les activités humaines
- Retranscrire les souhaits et projets des acteurs
- Organiser la concertation et faciliter les échanges, débats
- Synthétiser les enjeux et les réflexions sur les actions au sein des groupes de travail
- Proposer des objectifs et des mesures de gestion
- Assurer la communication auprès des usagers, propriétaires...
- Apporter une réponse aux interrogations

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

Périmètre de la zone d'étude

1841 ha
communes concernées

- 13 en 17,
- 9 en 16,
- 3 en 33

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

Pourquoi ce site ?

Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire connus

- 5 habitats naturels d'intérêt communautaire
- 10 espèces d'intérêt communautaire

Les vallées du Lary et du Palais abritent des milieux remarquables en terme de patrimoine écologique et menacés de disparition à l'échelle de la France et de l'Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

biotope

Quelques habitats concernés

Forêt alluviale




Rivières à végétation

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

biotope

Quelques espèces concernées

Murin de Bechstein



Rosalie des Alpes




Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

biotope

Quelques espèces concernées

Cistude d'Europe

Vison d'Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

biotope

Espèces récemment inventoriées

- Trois espèces d'insectes
- Cinq espèces de chauves-souris
- Inventaires de terrain et consultations : mise en évidence d'autres espèces

Vallées du Lary et du Palais : vallées particulièrement riches et bien conservées

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

biotope

Elaboration du DOCOB : 3 étapes et 2 principes

Etapes :

- Diagnostics initiaux
- Enjeux et objectifs
- Programme d'actions

Principes méthodologiques :

- PARTICIPATION
- COMMUNICATION


Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006

biotope

Une démarche d'élaboration concertée

- Enquête auprès d'une partie des acteurs sous forme d'entretiens individuels
- Ateliers de discussion thématiques
thèmes envisageables :
 - Forêts, agriculture... (gestion des lieux)
 - Activités de loisirs (usages)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope 2006


 *Une démarche d'élaboration ouverte et transparente*

- Réunions de Comité de Pilotage
- Réunions publiques
- Boîte aux lettres (courrier et mail)
- Bulletins de liaison

dans le but :


- d'informer les riverains et partenaires
- d'échanger et de se concerter
- d'instaurer un climat de confiance
- de valoriser les actions

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palais » - - Biotope 2006

 *Une élaboration basée sur un diagnostic biologique*


- Etape documentaire
 - Formulaire Standard de Données (FSD)
 - études, cartes, photos aériennes...
 - dossiers des services de l'état et des collectivités
- Etudes de terrain complémentaires
 - inventaire ou échantillonnage (*habitats et espèces*)
 - localisation et hiérarchisation (*état de conservation*)
- Cartographie des habitats naturels et d'espèces
 - un rendu scientifique (*cadre méthodologique*)
 - un rendu « communication » (*grande échelle*)

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palais » - - Biotope 2006

 *Une élaboration basée sur un diagnostic socio-économique*


- Identification des acteurs et des usages
- Quantification des flux et enjeux économiques
- Identification et analyse des projets et programmes collectifs locaux
- Evolutions probables à moyen et long termes
- Cartographie des usages

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palais » - - Biotope 2006

 *Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs
(travail en atelier « Objectifs et pré-définition des actions »)*


- Conditions nécessaires à la conservation des habitats et des espèces
- Définition des objectifs thématiques
- Analyse inter-usages et définition des objectifs
- Hiérarchisation en respect des équilibres écologiques et socio-économiques

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palais » - - Biotope 2006

 *Proposition d'un programme d'actions
travail en atelier « Définition des actions »*

- Définition d'une stratégie par habitat
 - instruments de planification existants
 - moyens économiques, humains et financiers
 - projets des différents acteurs
- Réalisation concertée d'actions
- Définition d'un programme d'actions
 - interventions nécessaires et coûts par habitat
 - éventuelles maîtrises foncières, conventions de gestion ou chartes
 - réglementations spécifiques, information
 - incitations financières et fiscales...
- Présentation des fiches actions

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palais » - - Biotope 2006

 *Calendrier*


- Avril 2006 : lancement (C.P.)
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- octobre 2006 : restitution et information (C.P.)
- octobre à décembre 2006 : définition des objectifs et pré-définition des actions (A)
- janvier 2007 : présentation des objectifs et pré-définition des actions (C.P.)
- février 2007 à septembre 2007 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- octobre 2007 : présentation finale du DOCOB (C.P.)

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palais » - - Biotope 2006

Coordonnées des référents

DIREN Poitou-Charentes
Mme. RENOUST
DIREN Poitou-Charentes
14 Blvd Chasseigne - BP 80 955
86038 Poitiers

BIOTOPE
M. TOUZOT
128 rue des gravières
33310 Lormont
otouzot@biotope.fr



Courrier électronique :
docob.larypalais@biotope.fr

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope 2006

Comité de pilotage
du 22 février 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NATURA 2000

Site n°81 "Vallées du Lary et du Palais"

Comité de pilotage du 22 février 2007

Le Comité de Pilotage local du site Natura 2000 n°81 intitulé "Vallées du Lary et du Palais", créé par arrêté préfectoral n°2005-3406 du 24 octobre 2005, s'est réuni pour sa troisième séance le 22 février 2007 à 14 heures 30, à la salle polyvalente de Chevanceaux, sous la présidence de Madame Isabelle DUHAMEL-COSTES, Sous Préfet de Jonzac.

Etaient présents :

- Mme Isabelle DUHAMEL-COSTES, Sous Préfet de Jonzac, Présidente du Comité de Pilotage,
- M. Pierre-Jean DAVIAUD, Conseiller Général du canton de Montguyon, Maire de Saint Aigulin,
- M. Gilbert FESTAL, Conseiller Général du canton de Montlieu la Garde, Maire de Chevanceaux,
- M. François BASTERE, Maire de Montguyon,
- M. Lucien MORAND, Maire de Bourses et Martron,
- M. Alain AMAROT, Maire de Cercoux,
- M. Guy PASQUET, Maire de Clérac ;
- M. Claude PEYNAUD, Maire de La Clotte,
- M. Pascal BOOR, Maire du Fouilloux,
- M. Georges BARSOU, Adjoint au Maire, représentant la commune de Montlieu la Garde,
- M. Jean Michel RAPITEAU, Maire d'Orignolles,
- M. Jean-Claude DEVEAU, Adjoint au Maire d'Orignolles,
- M. Jean-Pierre FAVRE, Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. Franck BOURSIER, Adjoint au Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. Pierre GUERIN, Maire de Saint Palais de Négrignac,
- M. Pierre TESSONNEAU, Maire de Boisbreteau,
- M. Patrick JOLLY, Adjoint au Maire, représentant la commune de Bors de Baignes,
- M. Michel NAUDIN, Maire de Brossac,
- M. Jean-Yves RONDEAU, Adjoint au Maire, représentant la commune de Passirac,
- M. Michel HALLAIS, Adjoint au Maire, représentant la commune de Saint Vallier,
- Mme Brigitte LAFARGUE, représentant la commune de Coutras,
- M. Jacky CHANTECAILLE, Adjoint au Maire, représentant la commune de Lagorce,
- M. Robert BITARD, Conseiller Municipal de la commune de Lagorce,
- M. Daniel SAUVAITRE, Président de la Communauté de Communes des 3B-Sud-Charente,
- M. René MARTY, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon,
- M. Michel LALANDE, Président du SI Etudes Bassin Versant Livenne,
- M. Jean-Michel BIERRE, Président du Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
- M. Michel SARLANDIE, représentant la Sous Préfète de Libourne, excusée,
- Mme Aurélie RENOUST, Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, chargée de mission Natura 2000 en Charente-Maritime,
- M. Olivier TOUZOT, chargé de mission, représentant le bureau d'études BIOTOPE, opérateur en charge de la rédaction du DOCOB,
- M. FONTAINE Yann, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Charente-Maritime,

- Mme Marie-Christine ETIENVRE, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Charente,
- M. Olivier COUTEAU, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente,
- M. BROUSSARD Erick, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente Maritime,
- Mme MARIDET Elisabeth, représentant le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de la Charente Maritime,
- M. Robert CHAGNAUD, Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde,
- M. David SUAREZ, chargé d'étude, représentant l'association Charente Nature,
- Mme Annie BILLAUD, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante,
- M. Jean-Claude AUDOUIN, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante,
- M. Fabrice AUCHER, représentant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, SD 17,
- M. Jean-François DINAND, représentant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, SD 17,
- M. Pierre LANDRE, représentant le syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente,
- Mme Martine VALTIERRA, Sous Préfecture de Jonzac,

Excusés :

- M. le Sous Préfet de Cognac,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente Maritime,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente,
- M. le Président du Syndicat des Eaux de Charente Maritime,
- M. le Président du S.I.E.A. du canton de Guitres,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Charente,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Gironde,
- M. le Président de la fédération départementale des pêcheurs de Charente Maritime.

Madame le Sous Préfet ouvre la séance en rappelant succinctement la démarche Natura 2000, l'intérêt de la préservation du patrimoine faunistique et floristique au travers de celle-ci, et les financements européens pour y parvenir.

La parole est ensuite laissée à Madame RENOUST (DIREN), qui dresse une synthèse des deux précédentes réunions, à savoir que le Préfet de Charente-Maritime a été désigné préfet coordonnateur de ce site, que la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs sont assurées par l'Etat, et que le bureau d'études BIOTOPE, représenté par Monsieur TOUZOT, a été retenu pour élaborer ce document d'objectifs.

Monsieur TOUZOT souligne qu'à l'issue du diagnostic biologique, des expertises de terrain, du bilan de connaissance, de la délimitation et localisation des espèces et habitats, et de leur état de conservation, on ne peut que constater la très grande richesse naturelle du site, souvent étroitement liée aux activités extensives de pastoralisme.

Il expose ensuite le résultat des investigations menées (cf power-point joint).

Pendant et à l'issue de ces présentations, un débat s'instaure, et des questions sont posées et des demandes formulées :

- Le représentant du syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente interroge le cabinet d'étude sur la méthode utilisée pour réaliser le diagnostic. Monsieur TOUZOT lui répond que celle retenue, comme pour tous les sites Natura 2000, est phyto-sociologique, suffisante dans ce contexte très particulier de ce site.
- La représentante de l'association Saintonge Boisée Vivante demande que soit pris en compte dans le diagnostic économique la future ligne ferroviaire à grande vitesse d'une part, et le centre d'enfouissement technique de Clérac d'autre part.

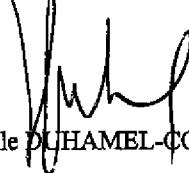
- Le maire de La Clotte signale qu'il ne trouve pas exprimée dans la présentation la nécessité de retrouver la qualité de la gestion des moulins par leurs propriétaires. Ceci joue beaucoup sur les frayères et il serait nécessaire d'élaborer des règlements précis.
- Les membres présents du comité de pilotage font part de leur mécontentement suscité par la politique actuelle sur le bassin Adour-Garonne, qui envisage le rétablissement du cours initial des rivières, entraînant la suppression des biefs.
- Concernant le périmètre retenu pour le site, il est demandé si celui-ci ne sera pas étendu au réseau hydrographique dans sa totalité, en raison de la présence du Vison d'Europe mais également d'autres espèces d'intérêt communautaire. Mme RENOUST explique qu'il n'est pas envisagé de réajustement pour l'instant, et que la question sera étudiée quand les actions seront définies, postérieurement à la validation du document d'objectifs.

L'exposé se termine par la présentation de l'organisation des travaux du comité de pilotage : dans un premier temps, la définition des objectifs par les ateliers thématiques de travail, et l'établissement d'un programme d'actions. Compte tenu de la période de réserve électorale et des vacances estivales, ces travaux ne pourront être présentés au comité de pilotage qu'en septembre. Il est décidé de mettre à profit ces quelques mois pour constituer les groupes de travail, géographiques et thématiques, composés entre autres d'acteurs locaux. Il est rappelé la nécessité que ces groupes doivent être équilibrés, représentatifs, et que tous les intérêts doivent être exprimés, y compris, mais pas seulement, ceux défendus par les associations de protection de l'environnement.

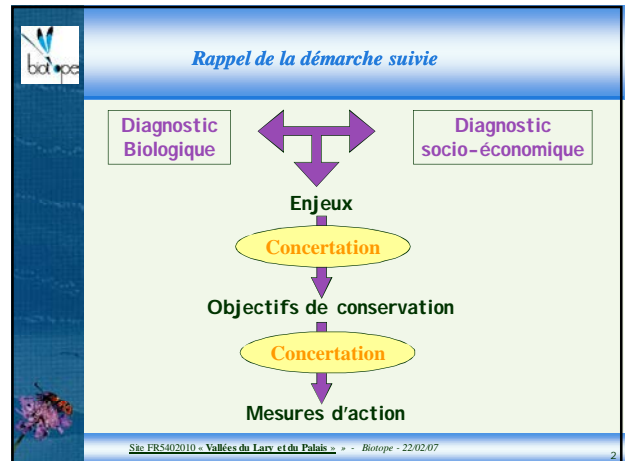
L'ordre du jour étant épuisé, le Sous Préfet lève la séance en remerciant les participants de leur coopération.

A Jonzac, le 28 mars 2007.

Le Sous Préfet,



Isabelle DUHAMEL-COSTES



Rappels : définitions

- **Habitat naturel :**
grand type de milieu naturel ou semi-naturel ou plus restreint
- **Habitat d'espèce :**
milieu de vie d'une espèce (reproduction, alimentation, repos...).
- **Habitat communautaire/prioritaire :**
habitat en danger de disparition en Europe

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 22/02/07



-
- Déroulement du diagnostic biologique**
- Bilan des connaissances (consultations, bibliographie)
 - Expertises de terrain
 - Délimitation des habitats naturels et d'espèces
 - Localisation des observations d'espèces
 - Définition de l'état de conservation: habitats et populations
- Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 22/02/07

Bilan du diagnostic biologique : les habitats naturels

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels

D'après le Formulaire Standard de Données (F.S.D.) :

5 habitats naturels dont 1 est prioritaire

Suite aux prospections de terrain :

1 habitat naturel supplémentaire

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 22/02/07

Les habitats naturels concernés

Forêt alluviale à Aulnes et Frênes* (Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*)

Sur le site Natura 2000

- 185 ha / 10% du site
- **état de conservation** : bon
- **gestion** : coupe pour bois de chauffage
- **évolution** : peu d'évolution naturelle
- **risques** : conversion en boisements de production (peupliers), modification du régime hydrique des cours d'eau, certains types d'entretiens



Sic FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Illustrations

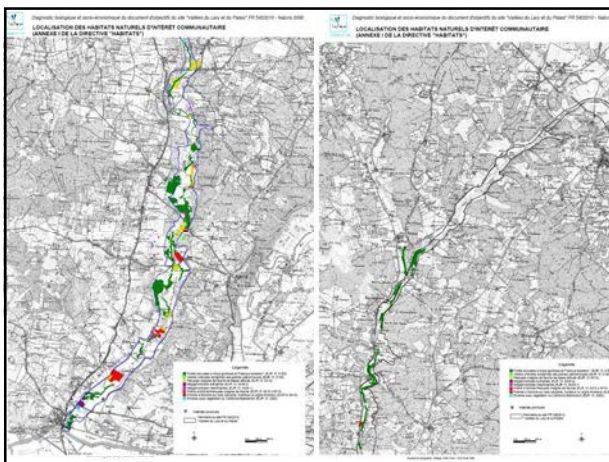
Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux

Aulnaie à hautes herbes

Exploitation en bois de chauffe




Sic FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07



Les habitats naturels concernés

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards

Sur le site Natura 2000

- 3,4 ha / 0,19% du site
- **état de conservation** : bon à moyen
- **gestion** : absente
- **évolution** : colonisation par le roseau et les ligneux
- **risques** : conversion en boisements de production, modification du régime hydrique

Sic FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Illustrations

Mégaphorbiaie mésotrophe ayant colonisé une prairie abandonnée

Mégaphorbiaie eutrophe en lisière de boisement alluvial




Sic FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Les habitats naturels concernés

Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*)

Sur le site Natura 2000

- 18,5 ha / 1% du site
- **état de conservation** : bon
- **gestion** : fauche et/ou pâturage
- **évolution** : en absence de gestion, colonisation par des ligneux (Saules)
- **risques** : déprise agricole, intensification des pratiques, conversion en boisements de production, modification du régime hydrique

Sic FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

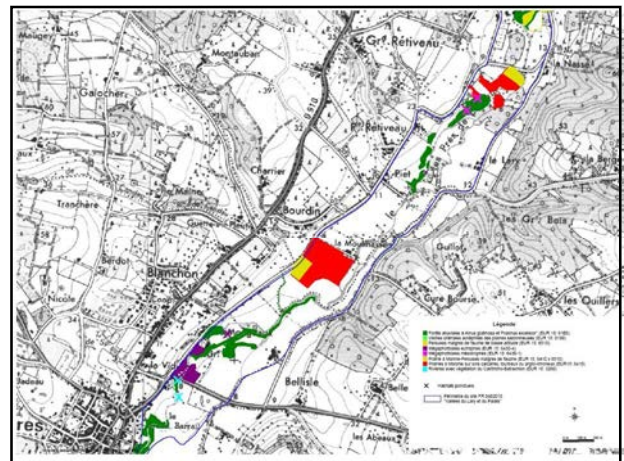
Illustrations



Pré paratourbeux avec abondance d'Orchis à fleurs lâches

Pré paratourbeux avec abondance de Molinie bleue

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07



Les habitats naturels concernés

Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Sur le site Natura 2000

- 25,6 ha / 1,5% du site
- **état de conservation** : bon
- **gestion** : fauche, pâturage extensif d'arrière saison
- **évolution** : en absence de gestion, colonisation par des ligneux
- **risques** : déprise agricole, intensification des pratiques, conversion en boisements de production

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

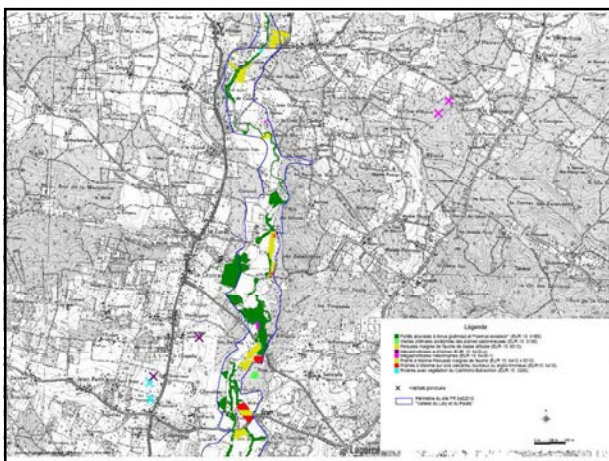
Illustrations



Pelouse maigre de fauche à Lin bisannuel

Pelouse maigre de fauche

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07



Les habitats naturels concernés

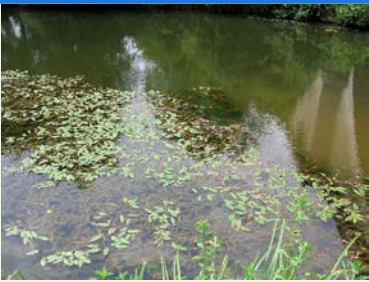
Rivières avec végétation du *Ranunculus fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

Sur le site Natura 2000 :

- quelques m² (ponctuel)
- **état de conservation** : mauvais
- **gestion** : aucune
- **évolution** : limitée
- **risques** : pollution de l'eau, colmatage des fonds par des matières en suspension, modification du régime hydrique

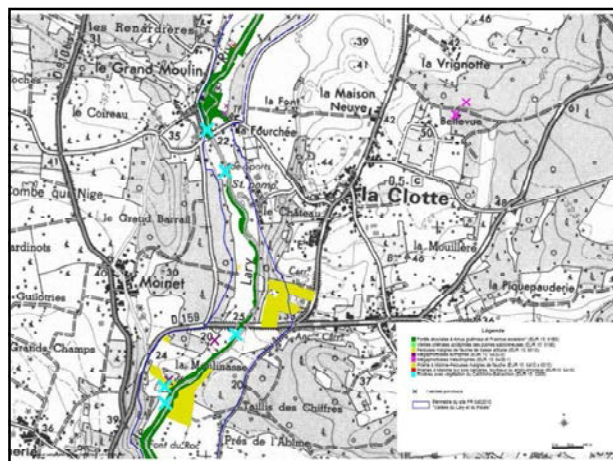
Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Illustrations



Herbier à Potamogeton nouveaux (*Potamogeton nodosus*) et *Myriophyllum* sp.)

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07



Les habitats naturels concernés

Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé

Sur le site Natura 2000 :

- 0,5 ha / ponctuel
- **état de conservation** : bon
- **gestion** : aucune
- **évolution** : limitée
- **risques** : conversion en boisements de production

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Illustrations



Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Bilan du diagnostic biologique : les espèces

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels et de sa faune

D'après le Formulaire Standard de Données (F.S.D.) :

11 espèces animales dont 2 sont prioritaires

Suite aux prospections de terrain :

11 espèces animales supplémentaires

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site** : bon
- **représentativité sur le site** : ensemble du réseau hydrographique
- **état de conservation de l'habitat d'espèce** : bon
- **risques** : conversion des zones humides (boisements de production, drainage), dérangement et altération ponctuels de l'habitat lors d'entretien des cours d'eau, collision routière

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

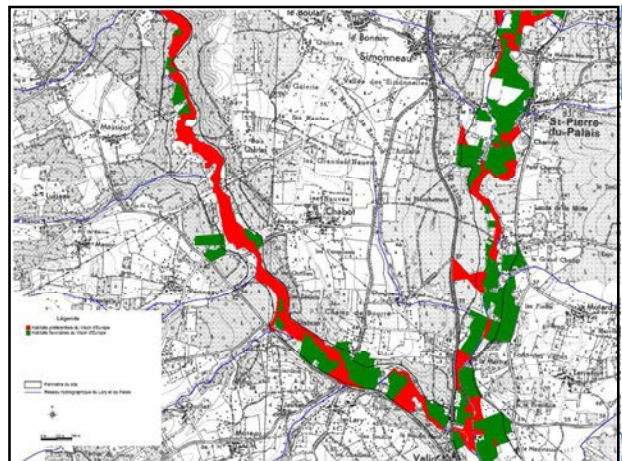
Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) *



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectifs faibles
- **représentativité sur le site:** ensemble du réseau hydrographique
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** conversion des zones humides (boisements de production, drainage), collision routière

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 22/02/07



Prise en compte du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe : la mortalité par collision routière

Deux objectifs :

- Ne pas dégrader la situation actuelle
- Réduire l'impact existant

- Cartographie des franchissements existants
- Evaluation du risque *potentiel* de collision
- Evaluation du risque *réel* des franchissements les plus à risque
- Préconisation d'aménagements des ouvrages à risque élevé

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées : les chauves-souris

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Grand/Petit Murin (*Myotis myotis/blythi*)



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectifs faibles
- **représentativité sur le site:** ensemble du site ?
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** abandon de l'élevage, intensification des pratiques agricoles

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** rare ?
- **représentativité sur le site:** présent au sein de certains boisements alluviaux
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** intensification des pratiques agricoles, destruction de boisements alluviaux

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

Barbastelle (*Barbastellus barbastella*)


Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** assez commune
- **représentativité sur le site:** ensemble du site
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** intensification des pratiques agricoles, destruction de vieux boisements de feuillus

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif important
- **représentativité sur le site:** ensemble du site
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** intensification des pratiques agricoles, dérangement, abandon de l'élevage

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) et Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)


Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif localement important
- **représentativité sur le site:** ensemble du site
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** intensification des pratiques sylvicoles, conversion des boisements en conifères, destruction des haies et vieux chênes

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) *




Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** quelques stations connues, effectif sous-estimé
- **représentativité sur le site:** Lary et Mouzon, ensemble du site potentiellement favorable
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** intensification des pratiques sylvicoles, conversion des boisements en conifères, destruction des haies et vieux frênes

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Les espèces concernées

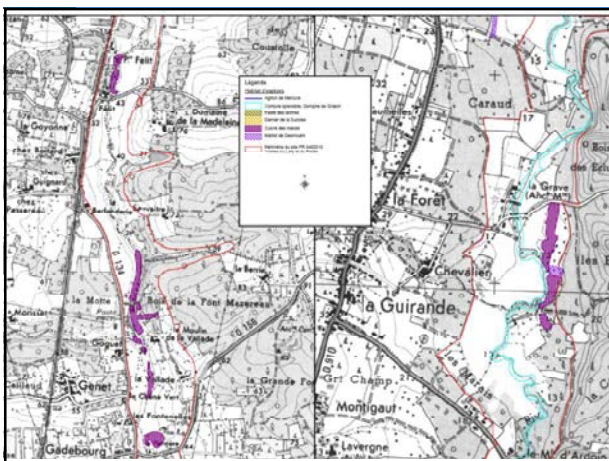
Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif faible
- **représentativité sur le site:** localisé
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** moyen à mauvais
- **risques :** intensification des pratiques agricoles, conversion des prairies humides en boisements artificiels, abandon de l'élevage, fractionnement des populations

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07



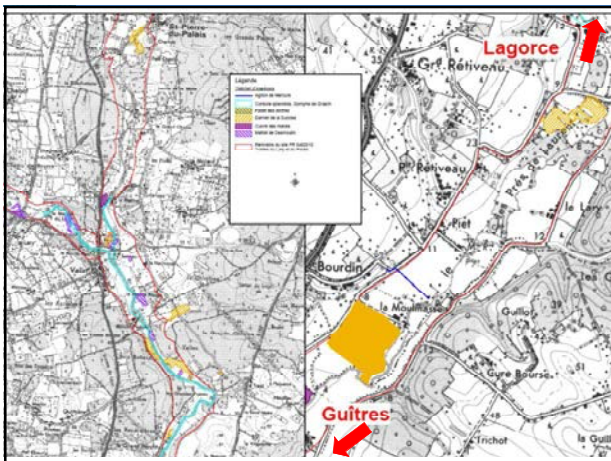
Les espèces concernées

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif moyen, localement abondant
- **représentativité sur le site:** ensemble du site jusqu'à Chevanceaux et Martron en amont
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** moyen
- **risques :** intensification des pratiques agricoles, abandon et fermeture des prairies

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07



Les espèces concernées

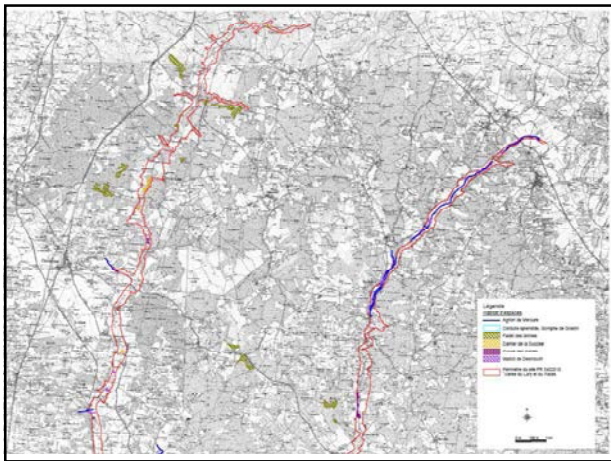
Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*)



Sur le site Natura 2000 :


- **état des populations sur le site:** effectif réduit, localement bien présent
- **représentativité sur le site:** présent sur certains secteurs acides du Lary, du Palais et de certains affluents
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** moyen
- **risques :** enrésinement des landes humides, retenues collinaires

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 22/02/07



Les espèces concernées

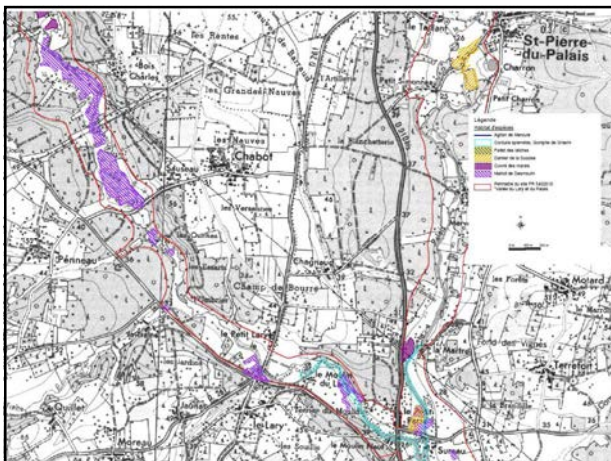
Maillot de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*)



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif faible ?, localisé
- **représentativité sur le site:** quelques secteurs en bord de Lary et à la confluence Lary et Palais
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** moyen
- **risques :** intensification des pratiques agricoles, abandon de l'élevage, conversion des prairies humides en boisements ou cultures

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 22/02/07



Les espèces concernées

Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** régulier
- **représentativité sur le site:** principalement en aval de Montguyon
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** pollution chimique de l'eau, modification du régime hydrique, dégradation des berges et ripisylves

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 22/02/07

Les espèces concernées

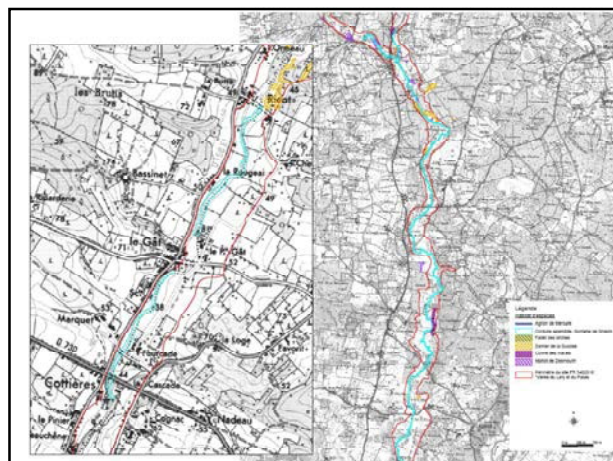
Cordule splendide (*Macromia splendens*)
Gomphe de Graslin (*Gomphus gralinii*)



Sur le site Natura 2000 :


- **état des populations sur le site:** effectif moyen et bon
- **représentativité sur le site:** entre Valin et La Clotte - entre Valin et La Guirande
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** bon
- **risques :** pollution chimique de l'eau, modification du régime hydrique, dégradation des berges et ripisylves

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07



Les espèces concernées

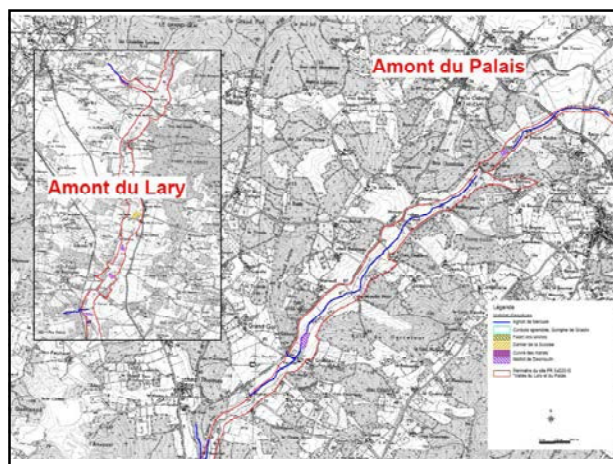
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)



Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif faible, présence régulière
- **représentativité sur le site:** ensemble du site
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** moyen
- **risques :** pollution chimique de l'eau, dégradation des petits affluents

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07



Les espèces concernées : les poissons

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*), Chabot (*Cottus gobio*)

Sur le site Natura 2000 :

- **état des populations sur le site:** effectif important / effectif faible ?
- **représentativité sur le site:** ensemble du site, Mouzon / Lary amont
- **état de conservation de l'habitat d'espèce :** moyen
- **risques :** colmatage des fonds par des matières en suspension, ouvrages hydrauliques empêchant l'accès aux frayères, pollution chimique de l'eau, assèchement ponctuel

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

Déroulement du diagnostic socio-économique

- **Bilan des connaissances : bibliographie**
- **Consultations auprès des différents acteurs :**
 - ✓ élus locaux
 - ✓ représentants des diverses pratiques
 - ✓ services d'État et locaux

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 22/02/07

biotope

Démographie


- **Communes du site peu habitées :**
 - 19 communes sur 26 < 1000 habitants
 - Densités de population faibles, < à moyenne départementale
- **Solde faiblement négatif entre 1968 et 1999 :**
 - Exode rural touche plutôt les communes < 1000 hab
 - Phénomène de rurbanisation depuis 1990 pour les communes importantes et proche de la N10
- **Urbanisation :**
 - Habitat dispersé, pression urbaine sur les communes «rurbanisées»

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

biotope

Agriculture

- **Déprise agricole généralisée :**
 - Secteur de l'élevage en crise depuis 20 ans
 - Abandon et conversion des prairies
 - Secteur viticole en crise depuis 20 ans
- **Dans les vallées :**
 - Activité d'élevage encore présente: prairies de fauche, pâturage
 - Pratiques agricoles restées traditionnelles
- **Grandes cultures plus présentes à l'amont du Lary et du Palais :**
 - Maïs, céréales, oléagineux
 - Irrigation



Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

biotope

Sylviculture

- **Contexte du secteur = boisé:** massif de la Double Saintongeaise (Pin maritime et Chêne pédonculé)
- **Vallées moins exploitées:** popiculture, ripisylves exploitées ponctuellement en bois de chauffe





- **Parcellaire :** très morcelé, entités de faibles surfaces

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

biotope

L'entretien des cours d'eau

- **Secteur Charentais :** interventions manuelles, fédération de pêche, bénévoles d'associations de pêche et d'ADVL
- **Secteur Charente-maritime:**
 - Syndicat du Lary et du Palais qui fait appel aux équipes rivières de la CDCHS
 - Affluents non pris en charge
- **Secteur Gironde:**
 - Syndicat de la Saye, Galostre et Lary
 - Affluents pris en charge




Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

biotope

Gestion hydraulique des anciens moulins

- **Activité de meunerie disparue**
- **Utilisation nouvelle de certains moulins:**
 - Résidences secondaires ou principales, gîtes
- **Abandon d'une partie des moulins**
- **Gestion des ouvrages non coordonnée et hétérogène**
- **Conflits d'usage entre propriétaires et usagers de la rivière**



Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

biotope

L'activité industrielle et assainissement

- **Industrie d'extraction de matériaux très présente sur le site**
 - Exploitation de sable
 - Exploitation d'argile kaolinique
- **Distilleries**
 - 3 entreprises sur le site
- **Stations d'épuration**
 - 7 communes sur 26 équipées d'un système d'assainissement collectif

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

Les activités de plein air

- **L'activité cynégétique**
 - Chasse : peu pratiquée sur le site
 - Piégeage : lutte contre le ragondin, différentes structures de piégeurs agréés (AGRP 17, FDGDON 16 et 17 ...)
- **La pêche**
 - Pression modérée sur le site
 - Rivières en catégorie 2
 - 3 AAPPMA actives sur le site
- **La randonnée**
 - Voie verte entre Clérac et Chevaux: randonnée pédestre, cycliste, roller
 - Sentiers de randonnée pédestre: GR, PR
 - 1000 km de sentiers équestres

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les enjeux

- **2 types d'enjeu ont été identifiés**
 - Les enjeux liés aux agrosystèmes
 - Les enjeux liés à l'hydrosystème fluvial
 - ➔ Qualité physico-chimique de l'eau
 - ➔ Fonctionnement hydrique du cours d'eau

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les enjeux liés aux agrosystèmes

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↔

Abandon de
l'activité
d'élevage

Dégradation, disparition ou conversion des habitats prairiaux

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les enjeux liés aux agrosystèmes

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↔

Intensification
des pratiques

Drainage de zones humides
Conversion de zones humides en cultures
Perte de valeur patrimoniale

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les enjeux liés à la qualité de l'eau

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↔

Carrières
d'extraction
Distilleries
Biefs de moulin

Rejets (dont matières en suspension)
Eutrophisation, modification de la température de l'eau

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les enjeux liés au fonctionnement hydrologique du cours d'eau

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↔

Irrigation
Etangs
collinaires
Biefs de moulin

Modification du régime de crues
Modification du niveau de la nappe alluviale
Assèchement de zones humides

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 22/02/07

Les objectifs de conservation et les actions ?

2 étapes suivies de présentations en comité de pilotage

Diagnostics et enjeux 1. Objectifs 2. Programme d'actions

Ateliers thématiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

Ateliers de travail : proposition d'organisation

Principes de base :

- Maximum d'échanges (15 à 20 pers.)
- Thèmes de travail liés aux enjeux du site
- Acteurs de terrain
- Réunions au plus près du site

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

Ateliers de travail : proposition d'organisation

Découpage thématique :

- ateliers « agriculture et sylviculture »
- ateliers « entretien du cours d'eau et de la ripisylve »
- ateliers « activités économiques liées au cours d'eau »
- ateliers « activités de plein air »

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

Calendrier

- Avril 2006 : lancement (C.P.)
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- Février 2007 : restitution et information (C.P.)
- Septembre à novembre 2007 : définition des objectifs (A)
- Décembre 2007 : présentation des objectifs (C.P.)
- Janvier 2008 à mars 2008 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- Fin 2008 : présentation finale du DOCOB (C.P.)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 22/02/07

CP : Comité de Pilotage
/A : Ateliers

Coordonnées des référents

DIREN POITOU-CHARENTES M. RENOUST 14, bvd Chasseigne 86000 POITIERS Aurelie.Renoust@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr	BIOTOPE M. TOUZOT 128 rue des gravières 33310 Lormont otouzot@biotope.fr
---	--

Courrier électronique :
 Docob.lary.palais@biotope.fr



ATELIER DE TRAVAIL

Définition des objectifs de gestion

Agriculture et sylviculture

18 décembre 2007

ATELIER DE TRAVAIL – définition des objectifs de gestion

Agriculture et sylviculture

18-12-07

Commune de Montguyon

Présents :

Monsieur Devers – Exploitant agricole commune de Neuvicq
Monsieur Boibleau – Exploitant agricole commune de Neuvicq
Monsieur Pinaud – Exploitant agricole commune de Montguyon
Monsieur Guérin – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Audouin – Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de la Charente-Maritime
Monsieur Arsicaud – Mairie de Guizengeard, exploitant agricole
Monsieur Pasquet – Maire de Clérac
Monsieur Nivet - Mairie d'Orignolles, exploitant agricole
Monsieur Godinaud – Mairie de Boresse-et-Martron
Monsieur Favre – Maire de Saint-Martin d'Ary
Madame Etienvre – DDAF 16
Monsieur Dervin – DDAF 16
Monsieur Syras – Association par Monts et par Vaux
Monsieur Landré – Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente, Syndicat Départemental des Propriétaires privés rural de Charente
Monsieur Clupeau – CRPF Poitou-Charentes
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

Cet atelier a rappelé en premier lieu les résultats des deux diagnostics (socio-économique et écologique) et des enjeux présentés lors du dernier comité de pilotage. L'objet de cette réunion était, à partir du constat exposé, de définir les objectifs de gestion (qu'est ce que l'on souhaite sur une période donnée ?) en vue d'élaborer les actions de gestion à mettre en place pour ces milieux naturels.

Grands principes de gestion :

Ces principes sont le socle commun dans la mise en œuvre d'outils de planification. Ils constituent les orientations principales du document d'objectifs. Ce sont des principes de gestion que l'on retrouve pour d'autres sites. Ils prennent en compte la préservation des habitats recensés selon les principes d'une gestion durable afin que les richesses du patrimoine naturel puissent être transmises aux générations futures tout en permettant la poursuite des activités humaines.

Il s'agit de :

- Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire,
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public,
- Suivre l'efficacité des actions de gestion,
- Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Ce sont sur ces grands principes que reposent les propositions d'objectifs de gestion.

Objectifs de gestion liés au monde agricole :

Les objectifs mentionnés (numérotés en noir) sont les intitulés retenus par le groupe de travail après discussion sur le contenu.

1 - Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif) :

L'élevage et la fauche sur les deux vallées ont permis de maintenir les différentes espèces d'intérêt communautaire inféodées à ces milieux prairiaux. Les activités agricoles actuelles sont donc très importantes par rapport à la valeur environnementale de deux vallées et des affluents. Sur le secteur, le monde agricole et notamment l'élevage sont confrontés à de grandes difficultés.

La définition de cet objectif apparaît comme crucial à l'échelle du site Natura 2000.

Les dates mentionnées dans les mesures sur les prairies de fauche sont jugées trop tardives. Il est demandé plus de souplesse en fonction des situations et notamment du degré d'humidité de la parcelle. La discussion devra avoir lieu lors de l'élaboration des MAET sur le secteur

2 - Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche :

Le monde de l'élevage est confronté à de nombreux problèmes par rapport au foncier.

Sur les deux cours d'eau, on observe une augmentation des surfaces en friche. Cette surface n'a pas été évaluée (se rapprocher de la chambre d'Agriculture de Charente – Jonzac). Les difficultés du monde de l'élevage se traduisent notamment par l'abandon de parcelles de prairie. A ce constat s'ajoute le refus de propriétaires à mettre en fermage des parcelles agricoles notamment en raison de certaines formes de spéculations foncières (en raison du prix/m² du terrain à bâtir ou pour les carrières). De plus, les formes de baux ne sont pas suffisamment adaptées à l'évolution du monde agricole d'aujourd'hui.

Les agriculteurs se trouvent également confrontés à un gros problème de cohérence du foncier rendant leur système d'exploitation très complexe (manque de fonctionnalité).

Certains agriculteurs déplorent également le manque de volonté et de soutien des collectivités ainsi que des partenaires financiers.

3 - Reconvertir des terres cultivées en prairies permanentes :

Les secteurs concernés sont principalement localisés en amont du Palais et sur les « coteaux » des deux cours d'eau. Même si les vallées du Lary et du Palais sont majoritairement en prairie, les « hauteurs » sont davantage cultivées. Ces espaces jouent un rôle non négligeable quant à la qualité de l'eau pour les parcelles situées à proximité des affluents. Même si cet objectif n'apparaît pas comme prioritaire compte tenu du contexte local, il peut toutefois jouer sur la qualité des eaux.

4 - Informer et fédérer les agriculteurs/propriétaires sur les actions en cours :

Un important travail d'information est à réaliser pour faire adhérer à cette démarche les acteurs de terrain et notamment les propriétaires privés.

Ce travail sera réalisé dans le cadre de la phase d'animation du DOCOB (Document d'Objectifs). Cette phase intervient après la validation du DOCOB. L'animateur désigné devra démarcher les acteurs concernés afin de leur présenter les actions et les outils contractuels liés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site.

5 - Proposer d'autres traitements moins nocifs que l'ivermectine :

Les produits utilisés pour les traitements sanitaires des animaux peuvent occasionner de graves déséquilibres dans les chaînes alimentaires. En effet, la rémanence des produits dans les excréments des animaux d'élevage engendre une mortalité de certains insectes (décomposeurs) qui rentrent dans le régime alimentaire de nombreux autres animaux (oiseaux, chauves-souris...) d'où un manque de disponibilité en proie (la consommation importante de ces insectes provoquent également des troubles dans la longévité des prédateurs et de leur descendance).

La difficulté principale est de trouver les traitements moins nocifs et efficaces et qui plus est sans engendrer de surcoûts à moins d'une prise en charge de ce surcoût. L'autre méthode également employée dans certaines exploitations est un suivi curatif et non préventif.

Autres remarques :

A l'instar des forestiers du secteur de Clérac, suite à la tempête de 1999, ne pourrait-il pas y avoir une forme (à trouver) de regroupement des agriculteurs afin de se fédérer autour d'un projet commun.

Objectifs de gestion liés au monde sylvicole :

Les objectifs mentionnés (numérotés en noir) sont les intitulés retenus par le groupe de travail après discussion sur le contenu.

1 - Maintenir les boisements alluviaux et les landes humides même sur les affluents

Ces milieux jouent un rôle majeur dans l'épuration des eaux, le régime hydraulique et ils constituent également des habitats recherchés par de nombreuses espèces d'intérêt communautaire dont certaines particulièrement rares et menacées en France (Vison d'Europe, Fadet des laïches (papillon)).

Au cours de l'atelier, il est évoqué l'extension du périmètre afin d'intégrer les affluents. Les affluents du Lary et du Palais font partie intégrante de ce système en alimentant les deux cours d'eau principaux. Ils abritent également un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire. Les agriculteurs sont également concernés pour les parcelles attenantes aux affluents afin de leur donner la possibilité de contractualiser des mesures agro-environnementales territorialisées (qui seront à définir dans le cadre des ateliers actions du docob).

Deux possibilités : établir une fiche action dans le DOCOB « modification du périmètre » à mener lors de la phase d'animation ou profiter du DOCOB en cours pour travailler sur l'évolution du périmètre afin d'avoir un projet abouti à la fin du DOCOB.

2 - Contenir les surfaces en peuplier et Chêne rouge au profit des prairies

Les terres des deux vallées n'apparaissent pas particulièrement propices à l'implantation du peuplier. De plus, depuis la tempête de 1999, l'évolution des surfaces semble s'être stabilisée. La discussion porte sur le constat précédemment évoqué quant aux difficultés du monde de l'élevage et des disponibilités foncières, les propriétaires privilégiant une valorisation de la parcelle par le peuplier au détriment d'une remise en fermage de la parcelle pâturée ou fauchée. Cet objectif est donc étroitement lié au soutien de monde de l'élevage permettant d'éviter l'augmentation des plantations et donc une érosion des surfaces agricoles ouvertes disponibles.

Le Chêne rouge suit la même logique mais davantage sur les zones hors d'eau.

3 - Rendre possible la conversion des peupleraies en prairies permanentes ou boisements alluviaux


Il est précisé que ce point restera probablement anecdotique étant donné les surfaces concernées sur les deux cours d'eau. Cependant, aucune possibilité de contractualisation ne doit être écartée à ce stade du DOCOB.

4 - Réflexion sur l'amélioration des pratiques culturales pour la biodiversité sous les peupleraies

Cet objectif est discuté afin de cerner des possibilités d'optimisation de cette plantation pour la biodiversité et le monde agricole. Dans l'ensemble, il est précisé que les pratiques actuelles peuvent être considérées comme bonnes puisque les plantations sont relativement peu entretenues au niveau de la strate herbacée. Cependant, des opportunités existent pour valoriser le couvert végétal (pâturage par exemple).

5 - Informer et fédérer les exploitants et propriétaires sur les actions en cours

Même remarques que le point 4 agricole


« Vallées du Lary et du Palais »
 (Site FR5402010)

18/12/07

Atelier : Définition des objectifs de gestion - Agriculture et sylviculture

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

Rappel de la démarche suivie

Diagnostic Biologique ↔ Diagnostic socio-économique

Enjeux

Atelier de travail

Objectifs de conservation et pré-action

Atelier de travail

Mesures d'action

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

Périmètre de la zone d'étude



1844 ha

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

Bilan du diagnostic biologique

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

Les habitats naturels et espèces concernés et enjeux

tous les habitats naturels et toutes les espèces dont surtout :

- Aulnaie-frênaie, prairie maigre, lande humide

cortèges

- Cuivré, Damier et Fadet (papillons)
- Chauves-souris, Loutre, Vison
- Mollusques

enjeux

- Influence sur les conditions de milieux pour les espèces aquatiques (libellules, poissons)
- **Maintien des éleveurs**
- **Zone de repos, refuge, reproduction et hivernage**
- **Rôle épurateur et régulateur pour le cours d'eau**
- **Rôle paysager**

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

Les principales activités sur site et interactions activités/milieux naturels

- élevage et prairies de fauche (majorité de la surface)
- cultures irriguées en amont et principalement sur le plateau
- sylviculture (plantations de peuplier, Chêne rouge et résineux)

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07



Les enjeux liés aux agrosystèmes

Habitats naturels
Habitats d'espèces ↔ Difficulté de l'activité d'élevage

Dégradation, disparition des habitats prairiaux
Diminution du nombre d'éleveurs

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Les enjeux liés aux agrosystèmes

Habitats naturels
Habitats d'espèces ↔ Intensification ou changement des pratiques

Conversion de zones humides en cultures
Plantation
Urbanisation

Perte de valeur patrimoniale

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Grands principes de gestion

- 1: Préserver les habitats naturels
- 2: Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- 3: Suivre l'efficacité des actions de gestion
- 4: Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Propositions d'objectifs de gestion

Objectifs proposés

- Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
- Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche
- Reconvertir des terres cultivées en prairies permanentes
- Informer et fédérer les agriculteurs sur les actions en cours
- Proposer d'autres traitements moins nocifs que l'ivermectine
- ...

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Propositions d'objectifs de gestion

Objectifs proposés

- Maintenir les boisements alluviaux et les landes humides même sur les affluents
- Contenir les surfaces en peuplier et Chêne rouge au profit des prairies
- Rendre possible la conversion des peupleraies en prairies permanentes ou boisements alluviaux
- Réflexion sur l'amélioration des pratiques culturales pour la biodiversité sur les peupleraies
- Informer et fédérer les exploitants et propriétaires sur les actions en cours
- ...

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Calendrier

- Avril 2006 : lancement (C.P.)
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- Février 2007 : restitution et information (C.P.)
- Décembre 2007 : définition des objectifs et pré-actions (A)
- Janvier 2008 : présentation des objectifs (C.P.)
- Avril à juin 2008 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- Fin 2008 : présentation finale du DOCOB (C.P.)


CP : Comité de Pilotage
/A : Ateliers

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Coordonnées des référents

<p>DIREN POITOU-CHARENTES Mme. PIGNAULT 14, bld Chasseigne 86000 POITIERS Agnes.pignault@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr</p>	<p>BIOTOPE M. TOUZOT 128 rue des gravières 33310 Lormont otouzot@biotope.fr</p>
---	--

Courrier électronique :
Docob.lary.palais@biotope.fr



Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

ATELIER DE TRAVAIL

Définition des objectifs de gestion

Eau : qualité et quantité

18 décembre 2007

ATELIER DE TRAVAIL – définition des objectifs de gestion

Eau : Qualité et quantité

Commune de Montguyon - 18-12-07

Présents :

Monsieur Moreau – Exploitant de carrières AGS
Monsieur Audouin – Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de la Charente-Maritime
Monsieur Audouin – Exploitant de carrières
Monsieur Pasquet – Maire de Clérac
Monsieur Favre – Maire de Saint-Martin d'Ary
Monsieur Deschamps – ONEMA Charente
Madame Maridet – ONEMA Charente-Maritime
Monsieur Nau – Société des Vins et Eaux de vie Distillerie
Monsieur Laporte – Mairie de Bourses-et-Martron
Monsieur Bodin – Exploitant agricole commune de Touverac
Monsieur Bitard – Mairie de Lagorce
Monsieur Douteau – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Syras – Association par Monts et par Vaux
Madame Etienvre – DDAF 16
Monsieur Deveau - Mairie d'Orignolles
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

Cet atelier a rappelé en premier lieu les résultats des deux diagnostics (socio-économique et écologique) et des enjeux présentés lors du dernier comité de pilotage. L'objet de cette réunion était, à partir du constat exposé, de définir les objectifs de gestion (qu'est ce que l'on souhaite sur une période donnée ?) en vue d'élaborer les actions de gestion à mettre en place pour ces milieux naturels.

Grands principes de gestion :

Ces principes sont le socle commun dans la mise en œuvre d'outils de planification. Ils constituent les orientations principales du document d'objectifs. Ce sont des principes de gestion que l'on retrouve pour d'autres sites. Ils prennent en compte la préservation des habitats recensés selon les principes d'une gestion durable afin que les richesses du patrimoine naturel puissent être transmises aux générations futures tout en permettant la poursuite des activités humaines.

Il s'agit de :

- Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire,
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public,
- Suivre l'efficacité des actions de gestion,
- Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Ce sont sur ces grands principes que reposent les propositions d'objectifs de gestion.

Objectifs de gestion :

Les objectifs mentionnés (numérotés en noir) sont les intitulés retenus par le groupe de travail après discussion sur le contenu.

Il est rappelé qu'il existe déjà une réglementation liée aux activités touchant à l'eau au niveau national et qui s'impose sur l'ensemble de notre territoire. Natura 2000 n'a pas pour vocation à se substituer à cette réglementation ni rajouter des contraintes supplémentaires non souhaitées. Natura 2000 doit être un plus et notamment une aide à l'information et la sensibilisation des enjeux.

Certains participants précisent que les études d'incidences Natura 2000 sont vécues comme des doublons de l'étude d'impacts (multiplication du coût, du temps...). Il est rappelé que les études d'incidences sont obligatoires mais doivent être menées en même temps.

1 - Résorber les points noirs liés à la fin des exploitations et appliquer de véritables projets de renaturation (réhabilitation écologique) des carrières

Un certain nombre de carrières abandonnées génèrent des pollutions dans le Lary et le Palais. La discussion porte sur la nécessité de résorber ces problèmes après une mission d'inventaire. Il a été également évoqué la nature des projets de renaturation des carrières en fin d'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur. Les projets apparaissent trop souvent artificialisés laissant une place trop importante à un sol nu en raison de plantations peu recouvrantes et pas assez stabilisatrices (résineux en l'occurrence).

2 - Améliorer la qualité de l'eau : traitements des eaux usées des carrières comme des STEP actuels et à venir

AGS et les carrières Audouin ont signé la charte environnement des industries de carrières. Cette charte instaure des contraintes supplémentaires à la réglementation en vigueur notamment en matière environnementale. Cependant, ces deux établissements sont conscients et favorables à des améliorations dans les problématiques de ruissellements. En revanche, cette démarche ne pourra avoir de réelle efficacité qu'à partir du moment où l'ensemble des exploitants s'investiront dans cette démarche.

L'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau passe également par l'amélioration des rejets des stations d'épuration (STEP) à travers une amélioration des traitements des effluents et/ou une amélioration de la capacité d'équivalent/habitants.

Dans le même temps, il est indispensable de s'intéresser aux communes ne disposant pas de STEP à l'heure actuelle.

Un point est apporté sur le fonctionnement des distilleries. Depuis janvier 2008, il n'y a plus de prélèvement d'eau dans le cours d'eau puisque le système fonctionne en circuit fermé pour les entreprises équipées de plus de 2 alambics. De plus, la production de vinasse doit suivre une procédure réglementaire notamment au niveau des plans d'épandage.

3 - S'assurer d'un meilleur fonctionnement de l'assainissement individuel existant

L'amélioration de la qualité des eaux ne concerne pas seulement les activités économiques mais bien tous les usagers pour avoir un impact positif.

En outre, l'amélioration de la lutte contre les points noirs des rejets de l'assainissement individuel à l'échelle du bassin versant est également une priorité.

4 - Sensibiliser les collectivités dans le traitement de bord de route, piste cyclable, utilisateurs de potagers ...

Cet objectif rejoint le précédent quant à l'importance de la ressource et de la qualité de l'eau. L'ensemble des usages est concerné. Un important travail de sensibilisation est donc à mener à travers notamment le travail de l'animateur du DOCOB. Il est évoqué également les sources de pollution liées aux activités agricoles (labour) ou forestières (débardage, labour) situées en bordure immédiate des cours d'eau ou fossés directement reliés aux cours d'eau. Cette situation est surtout observable sur l'amont du Palais. Les bandes enherbées ainsi que le maintien des ripisylves naturelles apporteraient des améliorations à la situation existante.

La mise en place de bandes enherbées est déjà effective au titre de la conditionnalité. L'application de la directive Nitrate passe par la désignation des communes concernées en zone vulnérable.

5 - Poursuivre la lutte contre le ragondin et mise en place de moyen de lutte contre l'Ecrevisse américaine, la Palourde asiatique, la Jussie...

Le Lary et le Palais sont malheureusement concernés par la problématique des espèces envahissantes introduites. La situation est complexe étant donné le niveau de colonisation et qu'il s'agit du milieu aquatique (difficulté d'intervention par rapport au milieu terrestre). Pour le Ragondin, le réseau des piègeurs reste mobilisé et efficace. Un effort important a été mis en œuvre pour assurer le minimum d'impact sur le Vison d'Europe (cage piège notamment). Il s'agit d'une problématique à l'échelle du bassin versant. La CDC de la Haute Saintonge n'entreprend plus de piégeage mais met à disposition les cages pièges. Cette espèce n'est pas aussi présente que sur certaines parties de marais littoraux, mais il apparaît nécessaire de poursuivre l'effort.

Pour les autres espèces, la situation est encore plus complexe. Il sera nécessaire de réaliser un diagnostic et de regarder ce qui se passe sur d'autres secteurs pour mettre en œuvre un plan de lutte.

6 - Eviter la création de retenue sur les affluents et zones sensibles et restaurer le débit de réserve

Les affluents jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement et la qualité de l'eau des deux principaux cours d'eau. En général, les retenues ne remplissent pas cette fonction. Une opération récemment menée de restauration d'un débit de réserve sur une retenue sur le bassin versant permet d'entrevoir des solutions. Il est important de rappeler que la création de retenues est soumise à autorisation. Il serait bénéfique d'inciter à la régularisation de ces bassins.

Il est rappelé que les périodes de remplissage sont toujours soumises à autorisation préfectorale.

7 - Limiter les prélèvements directs dans le cours d'eau

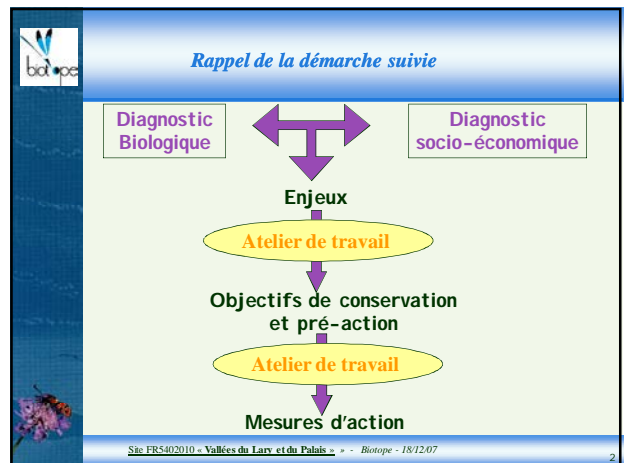
Il est rappelé que les prélèvements dans les cours d'eau sont soumis à réglementation par arrêté préfectoral. De plus, il y a peu de prélèvements sur le Palais.

8 - Sensibiliser les propriétaires de moulin et des retenues à une meilleure gestion des ouvrages

Historiquement, les moulins bénéficient d'un règlement d'eau qui fixe les obligations du propriétaire. Ces règlements d'eau ne sont plus toujours pertinents aujourd'hui, la situation ayant évolué. En outre, la principale réglementation appliquée actuellement est l'arrêté préfectoral sur les périodes de manœuvre et de fermeture de vannes.

« Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)
18/12/07
Atelier : Définition des objectifs de gestion - Eau : qualité et quantité

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07



Bilan du diagnostic biologique

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

- Les habitats naturels et espèces concernés et enjeux
- Rivière à végétation
 - Cistude d'Europe
- cortèges**
- Libellules
 - Loutre et Vison d'Europe
 - Lamproie de Planer, autres poissons, mollusques
- enjeux**
- Maintien des débits et de la qualité des eaux
 - Zone de repos, refuge, reproduction et hivernage
 - Rôle paysager et activités
- Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07

- Les principales activités sur site et interactions activités/milieux naturels
- Extraction d'argile et de sable
 - Stations d'épuration et assainissement individuel (urbanisme)
 - Distillerie
 - Utilisation des moulins
 - Retenue d'eau (bassin d'irrigation, loisirs) notamment sur les affluents, pompage
 - Intervention sur les espèces invasives
- Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 18/12/07



Les enjeux liés à la qualité de l'eau

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↕

Carrières d'extraction
Distilleries
Biefs de moulin
Assainissement
Espèces invasives

Rejets (dont matières en suspension), turbidité

Eutrophisation, modification de la température de l'eau

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Les enjeux liés au fonctionnement hydrologique du cours d'eau

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↕

Irrigation
Retenues collinaires
Biefs de moulin

Modification du régime de crues
Modification du niveau de la nappe alluviale
Assèchement de zones humides

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Grands principes de gestion

- 1: Préserver les habitats naturels
- 2: Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- 3: Suivre l'efficacité des actions de gestion
- 4: Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Propositions d'objectifs de gestion

Objectifs proposés

- Résorber les points noirs liés à la fin des exploitations et appliquer de véritable projet de renaturation
- Améliorer le traitement des eaux usées des carrières comme des STEP
- S'assurer d'un meilleur fonctionnement de l'assainissement individuel existant
- Poursuivre la lutte contre le ragondin et mise en place de moyen de lutte contre l'Ecrevisse américaine, la Palourde asiatique, la Jussie...
- Sensibiliser les collectivités dans le traitement de bord de route, piste cyclable, utilisateurs de potagers ...


Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07

Propositions d'objectifs de gestion

Objectifs proposés

- Stopper la création de retenue sur les affluents et zones sensibles
- Limiter les prélèvements directs dans le cours d'eau
- Sensibiliser les propriétaires de moulin comme des retenues dans la gestion des ouvrages
- ...

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 18/12/07



Calendrier

- Avril 2006 : lancement (C.P.)
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- Février 2007 : restitution et information (C.P.)
- Décembre 2007 : définition des objectifs et pré-actions (A)
- Janvier 2008 : présentation des objectifs (C.P.)
- Avril à juin 2008 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- Fin 2008 : présentation finale du DOCOB (C.P.)

CP : Comité de Pilotage
/A : Ateliers

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 18/12/07

Coordonnées des référents

<p>DIREN POITOU-CHARENTES Mme. PIGNAULT 14, bld Chasseigne 86000 POITIERS Agnes.pignault@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr</p>	<p>BIOTOPE M. TOUZOT 128 rue des gravières 33310 Lormont otouzot@biotope.fr</p>
---	--

Courrier électronique :
Docob.lary.palais@biotope.fr

ATELIER DE TRAVAIL

Définition des objectifs de gestion

Activités récréatives et
patrimoine

19 décembre 2007

ATELIER DE TRAVAIL – définition des objectifs de gestion

Activités récréatives et patrimoines

19-12-07

Commune de Brossac

Présents :

Monsieur Frappier – Propriétaire riverain sur Boresse-et-Martron
Monsieur Boibleau – Exploitant agricole commune de Neuvicq
Monsieur Bouyer – Association par Monts et par Vaux
Madame Etienvre – DDAF 16
Monsieur Debrucker – Mairie de La Clotte
Monsieur Fourmeaux – Mairie de Boresse-et-Martron
Monsieur Perret – Communauté de Communes de la Haute-Saintonge
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

Cet atelier à rappeler en premier lieu les résultats des deux diagnostics (socio-économique et écologique) et des enjeux présentés lors du dernier comité de pilotage. L'objet de cette réunion était, à partir du constat exposé, de définir les objectifs de gestion (qu'est ce que l'on souhaite sur une période donnée ?) en vue d'élaborer les actions de gestion à mettre en place pour ces milieux naturels.

Grands principes de gestion :

Ces principes sont le socle commun dans la mise en œuvre d'outils de planification. Ils constituent les orientations principales du document d'objectifs. Ce sont des principes de gestion que l'on retrouve pour d'autres sites. Ils prennent en compte la préservation des habitats recensés selon les principes d'une gestion durable afin que les richesses du patrimoine naturel puissent être transmises aux générations futures.

Il s'agit de :

- Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire,
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public,
- Suivre l'efficacité des actions de gestion,
- Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Ce sont sur ces grands principes que reposent les propositions d'objectifs de gestion.

Objectifs de gestion :

Les objectifs mentionnés (numérotés en noir) sont les intitulés retenus par le groupe de travail après discussion sur le contenu.

1 - Informer sur les richesses naturelles des vallées

Le travail de communication existe sur ces deux vallées à travers, notamment des animations nature réalisées par M. Perret de la CDC Haute-Saintonge.

Compte tenu des enjeux liés au site Natura 2000, la mise en œuvre d'une dynamique de découverte du patrimoine naturel serait très positive notamment au niveau des scolaires des écoles et collèges de ce secteur.

Rappel atelier ripisylve : il serait intéressant de réaliser un outil de communication (internet par exemple) pour relayer l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB (phase d'animation).

Il est à préciser qu'un modèle de site internet est actuellement développé par le MEDAD. Les différents opérateurs pourraient ensuite reprendre cette trame et l'adapter à chacun de leur site. Voir l'exemple de « La moyenne vallée de la Charente et de la Seugne » choisi comme site pilote pour ce travail : <http://pc70valcharente.natura2000.fr/>

2 - Sensibiliser à l'importance du soutien du monde de l'élevage

Il a été rappelé à chaque atelier l'importance du tissu économique agricole sur ce secteur. Le maintien des différentes espèces et habitats naturels comme la valorisation pédagogique sur les milieux naturels doivent également passer par une reconnaissance et une valorisation du monde de l'élevage, également en terme de communication. Un effort est à apporter en ce sens.

La mise en œuvre de projets de valorisation du patrimoine naturel doit être un soutien à l'économie locale et notamment par des incitations à la mise en place de projets innovants.

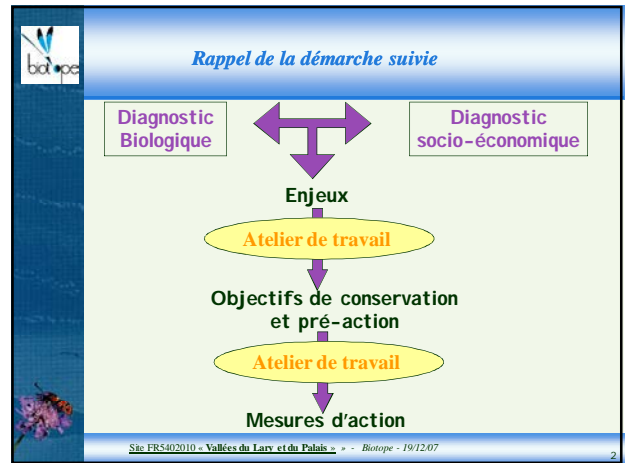
3 - Utiliser les supports disponibles pour une valorisation

La piste cyclable appelée communément « voie verte » pourrait être un support de communication sur la valeur patrimoniale des deux vallées et notamment du Lary. La Communauté de Commune de la Haute-Saintonge et les communes peuvent porter ce type de projet.

Il n'est pas souhaité de créer de nouveaux sentiers mais plutôt utiliser et valoriser certains existants.

« Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)
19/12/07
Atelier : Définition des objectifs de gestion - Activités récréatives

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07



Bilan du diagnostic biologique

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07

Les habitats naturels et espèces concernés et enjeux

cortèges tous les habitats naturels et toutes les espèces

enjeux

- Outil de découverte de la nature
- Maintien d'un patrimoine culturel
- Valorisation pour le tourisme vert
- Rôle paysager

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07

Les principales activités sur site et interactions activités/milieux naturels

- Pêche
- Chasse
- Voie verte
- Randonnée, VTT, équitation

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07

Les enjeux liés à la valorisation du patrimoine naturel

Habitats naturels
Habitats d'espèces

Activités récréatives

Découverte du patrimoine local
Vecteur d'économie
Valorisation du territoire

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 19/12/07

Grands principes de gestion

- 1: Préserver les habitats naturels
- 2: Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- 3: Suivre l'efficacité des actions de gestion
- 4: Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 19/12/07

Propositions d'objectifs de gestion

Objectifs proposés

- Informer sur les richesses naturelles des vallées
- Sensibiliser à l'importance du soutien du monde de l'élevage
- Utiliser les supports disponibles pour une valorisation
- Mise en œuvre de projets de valorisation du patrimoine naturel dans un but d'éducation à l'environnement et de soutien à l'économie locale

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 19/12/07

Calendrier

- Avril 2006 : lancement (C.P.)
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- Février 2007 : restitution et information (C.P.)
- Décembre 2007 : définition des objectifs et pré-actions (A)
- Janvier 2008 : présentation des objectifs (C.P.)
- Avril à juin 2008 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- Fin 2008 : présentation finale du DOCOB (C.P.)

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 19/12/07

CP : Comité de Pilotage
/A : Ateliers

Coordonnées des référents

<p>DIREN POITOU-CHARENTES</p> <p>Mme. PIGNAULT</p> <p>14, bld Chasseigne</p> <p>86000 POITIERS</p> <p>Agnes.pignault@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr</p>	<p>BIOTOPE</p> <p>M. TOUZOT</p> <p>128 rue des gravières</p> <p>33310 Lormont</p> <p>otouzot@biotope.fr</p>
--	---

Courrier électronique :
Docob.lary.palais@biotope.fr

ATELIER DE TRAVAIL

Définition des objectifs de gestion

Entretien des cours d'eau et
ripisylves

19 décembre 2007

ATELIER DE TRAVAIL – définition des objectifs de gestion

Entretien des cours d'eau et ripisylves

19-12-07

Commune de Brossac

Présents :

Monsieur Lecaille – Communauté de Communes de la Haute-Saintonge – responsable brigade verte
Monsieur Bourvier – Maire de Saint-Martin d'Ary
Monsieur Deschamps – ONEMA Charente et Charente-Maritime
Monsieur Morand – Mairie de Boresse-et-Martron
Monsieur Paquereau – Exploitant agricole commune d'Oriolles
Monsieur Festal – Mairie de Chevanceaux
Monsieur Douteau – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Lamos – Association de Défense et de Valorisation du Lary
Monsieur Viart – DDAF 16
Monsieur Londeix – Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
Monsieur Rondeau – Mairie de Passirac
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

Cet atelier a rappelé en premier lieu les résultats des deux diagnostics (socio-économique et écologique) et des enjeux présentés lors du dernier comité de pilotage. L'objet de cette réunion était, à partir du constat exposé, de définir les objectifs de gestion (qu'est ce que l'on souhaite sur une période donnée ?) en vue d'élaborer les actions de gestion à mettre en place pour ces milieux naturels.

Grands principes de gestion :

Ces principes sont le socle commun dans la mise en œuvre d'outils de planification. Ils constituent les orientations principales du document d'objectifs. Ce sont des principes de gestion que l'on retrouve pour d'autres sites. Ils prennent en compte la préservation des habitats recensés selon les principes d'une gestion durable afin que les richesses du patrimoine naturel puissent être transmises aux générations futures tout en permettant la poursuite des activités humaines.

Il s'agit de :

- Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire,
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public,
- Suivre l'efficacité des actions de gestion,
- Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Ce sont sur ces grands principes que reposent les propositions d'objectifs de gestion.

Objectifs de gestion :

Les objectifs mentionnés (numérotés en noir) sont les intitulés retenus par le groupe de travail après discussion sur le contenu.

1 - Conserver les ripisylves et boisements alluviaux existants

Il est rappelé l'importance des ripisylves et notamment le rôle de filtration de l'eau, du maintien des berges, de refuge et de site de reproduction pour de nombreuses espèces, du paysage traditionnel... Elles jouent un rôle prépondérant dans la qualité de l'eau du Lary et du Palais

Le Lary et le Palais se caractérisent par des ensembles de ripisylves particulièrement bien constitués, diversifiés dans les essences locales.

Les brigades vertes réalisent ponctuellement des opérations de restauration de berges (génie écologique – fascinage) lors d'érosion. Ces phénomènes peuvent être naturels mais également d'origine animale comme dans le cas des galeries des ragondins (point des espèces introduites – atelier du 19/02/07). Les bovins engendrent également des points d'érosion lorsque les animaux veulent s'abreuver. Les conséquences sont ponctuelles mais multiples ; érosion des berges, production de matières en suspension (MES) par piétinement et ruissellement, pollution par restitution de produits sanitaires (ivermectine par exemple) issus des traitements des bovins à travers les déjections. Le financement d'abreuvoirs et la pose de clôtures (exclos) pour limiter l'érosion et reconstituer la ripisylve pourraient être possible.

2 - Adapter le cahier des charges de la CDC sur les ripisylves

Les brigades vertes effectuent des missions d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve. Elles interviennent selon un planning pluriannuel et par tronçon. La nécessité du travail réalisé n'est pas remise en cause, la discussion porte davantage sur la localisation des interventions et l'amélioration des pratiques. Il est précisé que le cahier des charges d'intervention peut tout à fait s'améliorer en fonction de la faisabilité technique.

Le problème de l'entretien des berges des cours d'eau réside principalement dans la non gestion des propriétaires eux-mêmes. La brigade se substitue à ce manque.

Il est proposé également d'associer EDF qui est concernée par des interventions d'entretien sous des lignes électriques à plusieurs endroits sur les deux vallées. La méthode d'entretien n'apparaît pas en adéquation avec les sensibilités du site et les efforts réalisés par les brigades vertes.

3 - Sectoriser les interventions sur les boisements humides des bords de rivières et délimitation de secteurs à protéger

Cet objectif s'intègre dans les deux précédents points. Certains secteurs de ripisylves et de boisements alluviaux constituent des entités écologiques de très grandes valeurs sur le Lary et le Palais. Ces zones sont cartographiées soit en tant qu'habitat d'intérêt communautaire soit comme habitat d'espèces d'intérêt communautaire. Quelques secteurs ne sont plus entretenus ou gérés depuis de nombreuses années et ont évolué vers des milieux très riches. La réflexion porte sur l'intérêt de conserver en l'état ces espaces forestiers ponctuels par la mise en place de mesure de conservation dont la nature reste à définir.

4 - Veille sur la progression de la maladie de l'aulne et se tenir informer des évolutions de la recherche

Les aulnes glutineux sont victimes d'une maladie propagée par un champignon (*Phytophthora alder*). Cette maladie entraîne à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre. Plusieurs cas ont déjà été recensés sur le Lary et le Palais.

L'évolution de cette situation est donc à suivre et il serait opportun de disposer de plus amples informations concernant ce sujet et d'être en relation avec les avancées de la recherche.

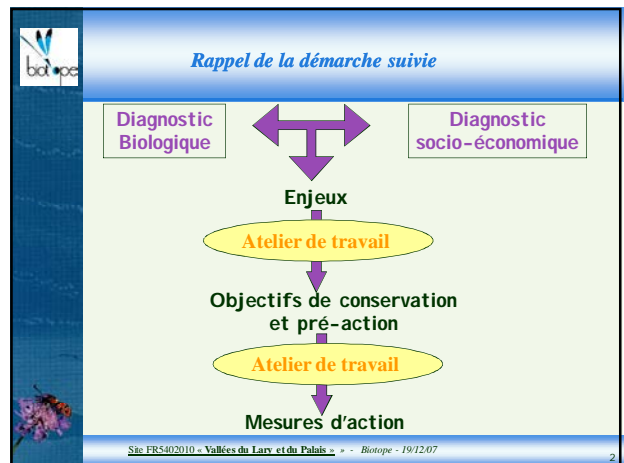
5 - Sensibilisation des propriétaires riverains sur l'intérêt de la ripisylve, l'état le plus intéressant, le type de gestion

Certains propriétaires de berges entretiennent parfois les ripisylves de manière trop « sévère », taille des arbres, coupe à blanc sur un long linéaire, broyage des arbustes. Une information apparaît donc nécessaire sur l'intérêt d'une ripisylve, son rôle, les modes de gestion et/ou la non gestion...

Il est précisé également, d'une manière globale, qu'il serait intéressant de réaliser un outil de communication (internet par exemple) pour relayer l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB (phase d'animation)

« Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)
19/12/07
Atelier : définition des objectifs de gestion - entretien des cours d'eau et ripisylves

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07



Bilan du diagnostic biologique

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07

- Les habitats naturels et espèces concernés et enjeux
- cortèges**
- Aulnaie frênaie, mégaphorbiaie
 - Vison / Loutre, Chauves-souris arboricoles
 - Mollusques
 - Insectes saproxylophages
 - Influence sur les conditions de milieux pour les espèces aquatiques (libellules, poissons)
- enjeux**
- Zone de repos, refuge, reproduction et hivernage
 - Rôle épurateur et régulateur pour le cours d'eau
 - Rôle paysager
- Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07

- Les principales activités sur site et interactions activités/milieux naturels
- Entretien de particuliers dont coupe pour bois de chauffage
 - Intervention brigade verte (CDC Haute Saintonge), Syndicat de la Saye, Galostre et Lary, fédération de pêche 16 avec bénévoles d'associations de pêche et d'ADVL ...
- Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopes - 19/12/07



Les enjeux liés à la ripisylye et cours d'eau

Habitats naturels
Habitats d'espèces

↕

Entretien
Maladie
Erosion
Propriété privée

Conservation de la ripisylye dense et structurée

Favoriser l'installation des herbiers aquatiques autochtones

Bonne qualité des eaux

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 19/12/07

Grands principes de gestion

- 1: Préserver les habitats naturels
- 2: Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- 3: Suivre l'efficacité des actions de gestion
- 4: Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 19/12/07

Propositions d'objectifs de gestion

Objectifs proposés

- Conserver les ripisylyes et boisements alluviaux existants
- Adapter le cahier des charges de la CDC sur les ripisylyes
- Sectoriser les interventions sur les boisements humides des bords de rivières
- Génie écologique (fascinage...) exclus en fonction des cas
- Délimitation de secteurs à protéger
- Veille sur la progression de la maladie de l'aune et se tenir informer des évolutions de la recherche
- Sensibilisation des propriétaires riverains sur l'intérêt de la ripisylye, l'état le plus intéressant, le type de gestion
- ...

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 19/12/07

Calendrier

- Avril 2006 : lancement (C.P.)
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- Février 2007 : restitution et information (C.P.)
- Décembre 2007 : définition des objectifs et pré-actions (A)
- Janvier 2008 : présentation des objectifs (C.P.)
- Avril à juin 2008 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- Fin 2008 : présentation finale du DOCOB (C.P.)

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 19/12/07

Coordonnées des référents

DIREN POITOU-CHARENTES Mme. PIGNAULT 14, bld Chasseigne 86000 POITIERS Agnes.pignault@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr	BIOTOPE M. TOUZOT 128 rue des gravières 33310 Lormont otouzot@biotope.fr
--	---

Courrier électronique :
Docob.lary.palais@biotope.fr

Comité de pilotage
du 15 mai 2008

NATURA 2000

Site n°81 "Vallées du Lary et du Palais"

3752 Comité de pilotage du 15 mai 2008

Le Comité de Pilotage local du site Natura 2000 n°81 intitulé "Vallées du Lary et du Palais", dont la composition est fixée par arrêté préfectoral n°2005-3406 du 24 octobre 2005, s'est réuni pour sa quatrième séance le 15 mai 2008 à 10 heures, à la salle polyvalente de Montguyon, sous la présidence de Madame Isabelle DUHAMEL-COSTES, Sous Préfet de Jonzac.

Etaient présents :

- Mme Isabelle DUHAMEL-COSTES, Sous Préfet de Jonzac, Présidente du Comité de Pilotage,
- M. Francis SAVIN, Conseiller Général du canton de Montguyon, Maire de Saint Pierre du Palais, représentant la Communauté de Communes de Haute Saintonge et le SIAH du Palais-Bas Lary,
- M. Gilbert FESTAL, Conseiller Général du canton de Montlieu la Garde, Maire de Chevanceaux,
- M. François BASTERE, Maire de Montguyon,
- M. Raymond NUVET, Adjoint au Maire de Montguyon,
- M. Lucien MORAND, Maire de Bourses et Martron,
- M. Francis GODINAUD, Conseiller Municipal de Bourses et Martron,
- M. Alain AMAROT, Maire de Cercoux,
- M. Guy PASQUET, Maire de Clérac,
- M. Pascal BOOR, Maire du Fouilloux,
- M. Adonis MICHONNEAU, Conseiller Municipal de Montlieu la Garde,
- M. Jean Louis BERGEON, Conseiller Municipal d'Orignolles,
- M. Didier MOREAU, Adjoint au Maire de Neuvicq,
- M. Jean-Pierre FAVRE, Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. Franck BOURSIER, Adjoint au Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. Pierre GUERIN, Maire de Saint Palais de Négrignac,
- M. Maurice DOUTEAU, Adjoint au Maire de Saint Palais de Négrignac, SAEP de Montguyon et Montlieu,
- M. ARDOIN Alain, Conseiller Municipal de St Pierre du Palais,
- M. Patrick JOLLY, Maire de Bors de Baignes,
- M. Jean GOY, représentant la commune de Brossac,
- M. Martial BOUTHILLIER, représentant la commune de Brossac,
- M. Ludovic EPAUD, représentant la commune de Sauvignac,
- M. Maxime LAUBERTON, Adjoint au Maire de Touverac,
- M. Robert BITARD, Adjoint au Maire de Lagorce,
- M. Benoit PERRET, Chargé de Mission à la Communauté de Communes de Haute Saintonge,
- M. René MARTY, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon,
- M. Michel LALANDE, Président du SI Etudes Bassin Versant Livenne,
- M. René MICHONNEAU, Président du SAEP de la région de Baignes Ste Radegonde,
- M. Baptiste LONDEIX, représentant le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
- M. Guy MONJOU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente,
- M. Robert CHAGNEAU, Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde,
- M. Mickaël GUILLON, représentant l'association Nature Environnement 17,

- M. Jean Claude AUDOUIN, représentant l'association Saintonge Boisée Vivante,
- M. Matthieu HOLTNOF, représentant le Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- M. MARTINEAU François, représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Charente Maritime,
- M. Pierre LANDRE, représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente,
- Mme Amélie CASTRO, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine,
- M. Patrick GOUIN, représentant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, SD 17,
- Mme Rachel BERZINS, animatrice du plan de restauration du vison d'Europe à l'ONCFS,
- M. Dominique AUDOUIN, représentant l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de Charente Maritime, invité,
- Mme Marie Josée PUJOLS, représentant le Sous Préfet de Cognac, excusé,
- Mme Myriam ROBERT, sous préfecture de Cognac,
- Mme Agnès PIGNAULT, Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, chargée de mission Natura 2000 en Charente-Maritime,
- M. Olivier TOUZOT, chargé de mission, représentant le bureau d'études BIOTOPE, opérateur en charge de la rédaction du DOCOB,
- M. FONTAINE Yann, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Charente-Maritime,
- Mme Marie-Christine ETIENVRE, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Charente,
- Mme Martine VALTIERRA, Sous Préfecture de Jonzac,

Excusés :

- M. le Sous Préfet de Libourne,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement – Aquitaine,
- M. le Vice Président du Conseil Général de la Gironde, Conseiller Général du canton de Guîtres,
- M. le Conseiller Général du canton de Brossac (Charente),
- M. le Président de la Communauté de Communes de Haute Saintonge (représenté),
- M. le Président du Syndicat des Eaux de Charente Maritime,
- M. le Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Charente Maritime,
- M. le Président de l'ONEMA de Charente,
- M. le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest.

Madame le Sous Préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle le but principal de cette réunion, à savoir la restitution du travail réalisé par les ateliers thématiques ayant abouti à une définition concertée des objectifs de gestion dans le périmètre du site.

La parole est ensuite laissée à Monsieur TOUZOT, du bureau d'études BIOTOPE chargé de l'élaboration du document d'objectifs. Celui-ci rappelle la démarche qui a débuté par la réalisation des diagnostics biologique et socio-économique visant à définir les enjeux du site. A l'issue, quatre grands thèmes ont été retenus, à savoir :

- agriculture et sylviculture,
- eau : qualité et quantité,
- entretien des cours d'eau et ripisylves
- activités récréatives et patrimoines.

Courant décembre 2007, quatre ateliers de travail se sont réunis afin de définir des objectifs de gestion sur ces différents thèmes.

La présente réunion du comité de pilotage a pour but de valider ces objectifs et la pré-définition des actions de gestion qui en découlent, préalablement à la rédaction des fiches actions du document d'objectifs.

Monsieur TOUZOT présente ensuite la charte Natura 2000, nouvel outil d'adhésion au DOCOB d'un site Natura 2000. Créée par la Loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, complétée par le décret du 26 juillet 2006, elle constitue une pièce indissociable du document d'objectifs.

Cette charte vise à

- assurer la conservation des milieux et des espèces dans le site,
- permettre de marquer son adhésion aux objectifs du DOCOB,
- reconnaître, favoriser et valoriser les bonnes pratiques de gestion n'entraînant pas de surcoût de gestion et permettant la conservation des habitats et des espèces remarquables sur le site.

Pendant et à l'issue de ces présentations, un débat s'instaure, des questions sont posées et des demandes formulées :

- Monsieur Moreau précise que seuls les carriers adhérents à l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction) peuvent signer la charte environnement des industries de carrières. Il souligne, par ailleurs, les problèmes de coordination entre les différentes administrations, lors de l'instruction des demandes d'autorisations de défrichement, consécutivement à l'extension d'une carrière, nécessitant le reboisement de parcelles en mesure compensatoire. Le Sous Préfet indique que des mesures gouvernementales sont sur le point d'être prises pour y remédier (révision générale des politiques publiques).
- Concernant le suivi de la qualité des eaux d'écoulement des carrières, il est précisé que les contrôles sont exercés par la DRIRE.
- Le CRPF Aquitaine fait une remarque de forme sur les intitulés des enjeux : ils ne sont pas le reflet de l'objectif de maintien de la qualité du site, mais quasi uniquement de son amélioration. Ce qui aurait pour conséquence une non-reconnaissance du travail accompli par les acteurs du site.
- Le Maire de Clérac insiste sur la nécessité de garder des zones humides. Est évoqué le problème de subventionnement pour le reboisement. Compte tenu de la rapidité de pousse du pin, cette exploitation est plus rentable à court terme pour les propriétaires et se pratique souvent au détriment d'autres espèces de feuillus. Les aides au reboisement devraient être plus incitatives et attractives en faveur des espèces autochtones. Il est précisé que le CRPF expérimente sur le sud Saintonge une adaptation des essences. Le CRPF Aquitaine rappelle le contexte, suite à la tempête de 1999, en ce qui concerne le pin maritime, nous sommes donc en phase transitoire avant la repousse de feuillus. L'association Nature Environnement 17 précise que le problème lié au pin maritime n'est pas un problème d'essence, mais un problème d'exploitation. Le Sous Préfet souhaite que cette problématique du boisement soit débattue en groupe de travail.
- Les agriculteurs demandent à ce que des mesures incitatives soient élaborées, pour encourager les agriculteurs partant en retraite à céder leurs terres à un jeune qui s'installe, ou à l'agrandissement d'une exploitation, plutôt que de les planter en pins. Il est fait réponse que des dispositifs d'aides gérés par les DDAF existent en ce sens, mais que l'on ne peut pas forcer un propriétaire à céder ses terres.

Monsieur TOUZOT présente ensuite les justifications d'une proposition d'extension du site par l'intégration des affluents en rive droite et gauche du Lary et du Palais. Cette extension permettrait des contractualisations (MAET ou contrat Natura 2000) sur les parcelles bordant ces affluents (ces dernières jouant un rôle primordial sur la qualité du Lary et du Palais) et la possibilité de bénéficier de l'exonération de TFNB. Cette extension aux affluents se justifie également d'un point de vue hydraulique et écologique de part :

- Leur influence sur le soutien d'étiage et la qualité de l'eau sur le Lary et le Palais
- La présence avérée d'espèces d'intérêt communautaire à fort enjeux (Fadet des Laïche, Loutre, Vison d'Europe et d'habitats naturels ayant justifiés la désignation du site Natura 2000)
- Un rôle de corridors de déplacements entre bassins versants permettant des échanges entre les populations et leur maintien.

Monsieur SAVIN souhaite savoir qui a demandé l'extension. Madame PIGNAULT l'informe que la désignation du site Natura 2000 et son périmètre actuel font l'objet d'un arrêté ministériel en date du 21/08/06 après validation de la proposition de la France par la commission européenne. Toutefois, un site mal délimité peut donner lieu à des recours d'où la nécessité, à la lumière des informations fournies par le diagnostic biologique, d'ajuster le périmètre du site en adéquation avec ses enjeux.

En tout état de cause, cette proposition d'extension du périmètre du site Natura 2000 sera soumise pour avis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés le moment voulu.

Monsieur FESTAL demande s'il est prévu une réunion spécifique du comité de pilotage pour l'extension éventuelle du périmètre du site. Il lui est fait réponse que les membres du comité de pilotage seront tenus informés du périmètre retenu en vue de la proposition d'extension.

Monsieur AUDOUIN, président de l'association de gestion et de régulation des prédateurs de Charente Maritime (AGRP17), sollicite son intégration dans le comité de pilotage. Les piègeurs de son association contribuent à la lutte contre le ragondin. Le Sous Préfet demande l'avis aux membres du comité, aucune opposition n'est soulevée. De même pour la demande de l'association de valorisation du Lary et de ses environs, dont le siège est en Charente (Président : M. JOLLY, maire de Bors de Baignes) et pour l'association des Louvetiers (courrier pour demande officielle à suivre). La DDAF de Charente sera néanmoins saisie pour avis.

M. AUDOUIN demande également une veille sur le vison d'Amérique, considéré nuisible, afin de mieux protéger le vison d'Europe, protégé.

La séance se termine par une proposition de calendrier prévisionnel de la poursuite des travaux relatifs à la rédaction du document d'objectifs :

- 9 et 10 juin 2008 : réunion des groupes de travail
- de juin à octobre 2008 : rédaction des fiches actions et de la charte Natura 2000
- fin 2008 : présentation finale du document d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous Préfet lève la séance en remerciant les participants de leur coopération.

A Jonzac, le 3 juin 2008.

Le Sous Préfet,




Isabelle DUHAMEL-COSTES





« Vallées du Lary et du Palais »
 (Site FR5402010)
 15/05/08
 Présentation des Objectifs de gestion

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08



Rappel de la démarche suivie

Diagnostic Biologique ↔ Diagnostic socio-économique

Enjeux

Concertation

Objectifs de conservation

Concertation

Mesures d'action

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08



Périmètre de la zone d'étude



1844 ha

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08



Bilan du diagnostic biologique

Site désigné pour la qualité de ses milieux naturels

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08



Bilan du diagnostic biologique

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

- Forêt alluviale à Aulnes et Frênes* (Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards
- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Rivières avec végétation du *Ranuncion fluitantis* et du *Callitrichio-Batrachion*
- Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé



Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08



Bilan du diagnostic biologique

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

- Loutre et Vison d'Europe*, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand/Petit Murin, Murin de Bechstein, Barbastelle
- Cistude d'Europe
- Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant, Rosalie des Alpes*, Agrion de Graslins, Fadet des laïches, Cuvré des marais, Damier de la Succise
- Toxostome, Chabot, Lamproie de Planer
- Maillot de Desmoulin



Diversité d'espèces remarquables

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08

Ateliers de travail : ateliers objectifs et préfiguration des actions

4 groupes de travail réalisés = **définir les objectifs de gestion et préfiguration des actions** habitats naturels et espèces concernés :

- mardi 18 décembre 2007 (Montguyon – 9h30)
thème : " Agriculture et sylviculture " / 17 p
- mardi 18 décembre 2007 (Montguyon – 14h30)
thème : " Eau : qualité et quantité " / 16 p
- mercredi 19 décembre 2007 (Brossac – 9h30)
thème : " entretien des cours d'eau et ripisylve " / 12 p
- mercredi 19 décembre 2007 (Brossac – 14h30)
thème : " activités récréatives et patrimoines " / 8 p

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Les grands enjeux

- Maintien de l'élevage et des prairies (enjeu fort sur le site Natura 2000)
- Conservation d'une mosaïque forestière naturelle et spontanée (enjeu fort sur le site Natura 2000) sur les boisements alluviaux et ripisylves
- Amélioration de la qualité de l'eau et maintien du débit
- Sensibilisation et information

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Grands principes de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen
2. Suivre l'efficacité des actions de gestion et mise en place de suivis
3. Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
4. Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Agriculture

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Prairies, mégaphorbiaies Vison, Loutre, Chauves-souris IC, Culvres des marais, Damier de la Succise, Maillot de Desmoulin	Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
	Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche
	Reconvertir des terres cultivées en prairies permanentes
	Proposer d'autres traitements moins nocifs que l'ivermectine

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Sylviculture et entretien ripisylve

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Aulnaie-frênaie, boisement de feuillus, lande humide, Vison, Loutre, Chauves-souris IC, Fadet des laiches, insectes saproxylophages IC	Maintenir les boisements alluviaux, les ripisylves et les landes humides même sur les affluents
	Contenir les surfaces en peuplier et Chêne rouge au profit des prairies
	Rendre possible la conversion des peupleraies en prairies permanentes ou boisements alluviaux
	Reflexion sur l'amélioration des pratiques culturales pour la biodiversité sous les peupleraies

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Sylviculture et entretien ripisylve (suite)

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Aulnaie-frênaie, boisement de feuillus, Vison, Loutre, Chauves-souris IC, Insectes saproxylophages IC, poissons IC, libellules IC	Conservier les ripisylves et boisements alluviaux existants
	Sectoriser les interventions sur les boisements humides des bords de rivières et délimitation de secteurs à protéger
	Veille sur la progression de la maladie de l'Auline glutineux et se tenir informé des évolutions de la recherche

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen : **Eau**

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Aulnaie-frénaie, rivière avec végétation, mégaphorbiaie, lande humide, Vison, Loutrre, Fadet des laïches, Maillot de Desmoulin, Lamproie de Palner, Toxostome, Chabot, libellules IC	Résorber les points noirs liés à la fin des exploitations et appliquer de véritable projet de renaturation (réhabilitation écologique) des carrières
	Améliorer la qualité de l'eau : • traitement des eaux usées des carrières, • mise aux normes des STPE actuelles et assainissement individuel, création
	Poursuivre la lutte contre le ragondin (par piège cage uniquement) et mise en place de moyen de lutte contre l'Ecrevisse américaine, la Palourde asiatique, la Jussie...
	Eviter la création de retenue sur les affluents et zones sensibles et restaurer le débit de réserve
	Maintenir les débits des cours d'eau et les niveaux de nappe alluviale

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Infrastructures existantes et à venir

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Vison, Loutrre	Assurer la transparence des ouvrages hydrauliques considérés comme points noirs (risque de collision routière)

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

2. Mise en place de suivis

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Habitat de rivière à végétation	Comprendre l'origine du dysfonctionnement et mettre en œuvre des mesures de restauration
Maillot de Desmoulin et Grand Mulette	Améliorer les connaissances de l'espèce, affirmer ou infirmer la présence de la Grande Mulette
Cistude d'Europe	S'assurer de la pérennité de la population à travers l'évaluation de la réussite de la reproduction et de la présence de jeunes
Chauves-souris	Poursuivre les inventaires sur les gîtes d'hivernage/reproduction et les territoires de chasse des chauves-souris
Culvres des marais	Comprendre l'origine de la rareté de l'espèce et mettre en œuvre des mesures de restauration

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

2. Mise en place de suivis (suite)

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Fadet des laïches	Poursuivre les inventaires sur les populations
Habitats, espèces aquatiques et semi-aquatiques	Suivi de la qualité de l'eau
Tous les groupes	Révision du DOCOB

2. Suivre l'efficacité des actions de gestion

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Espèces	Evaluer de l'efficacité des actions de gestion
habitats	Evaluer de l'efficacité des actions de gestion

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

3. Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Habitats et espèces IC	Mettre en cohérence les différents programmes ou schémas d'aménagement du territoire (PLU, cartes communales...) avec les objectifs de conservation du DOCOB
	Informar sur les richesses naturelles des vallées
	Sensibiliser à l'importance du soutien du monde de l'élevage
	Utiliser les supports disponibles pour une valorisation
	Sensibilisation des propriétaires riverains sur l'intérêt de la ripsylve, l'état le plus intéressant, le type de gestion
	Sensibiliser les propriétaires de moulin comme des retenues dans la gestion des ouvrages
	Sensibiliser les utilisateurs de traitements chimiques
	Informar et fédérer les exploitants et propriétaires forestiers sur les actions en cours
Informar et fédérer les agriculteurs/propriétaires sur les actions en cours	

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Définition des objectifs de gestion

4. Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
L'ensemble des habitats naturels concernés	Informar et sensibiliser sur les actions proposées dans le DOCOB
	Assurer les démarches de contractualisation
	Coordination d'ensemble
	Suivi des actions et réévaluation du DOCOB

Site FRS402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Pré-définitions des actions de gestion

Agriculture

- Contrats MAET, contrat Natura 2000 gestion extensive par la fauche et pâturage, reconversion terre arable, acquisitions parcelles...

Sylviculture et ripisylve

- Contrats forestiers : restauration ripisylve, évolution pratiques peupleraie, évolution technique d'entretien, protection de site

Eau

- Renaturation anciennes carrières, élargissement du réseau des carriers à la charte, information respect de l'eau, restauration de frayères, restauration débit de réserve, rappel de la réglementation en vigueur

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Pré-définitions des actions de gestion

Infrastructures existantes

- Restauration de la transparence des ouvrages « points noirs » (collision routière sur la Loutré et le Vison)

Efficacité des actions et suivis

- Expertises spécifiques

Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public

- Animation, actions de sensibilisation, mise en oeuvre du DOCOB, réalisation de document de communication, mise en place d'aménagement d'information, porté à connaissance des objectifs de conservation dans les plans d'urbanismes

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Pré-définitions des actions de gestion : charte Natura 2000

- Créée par la Loi DTR de 2005 – Art.143 (Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement).
- Une pièce constitutive du DOCOB
- Un document simple, clair, compréhensible par tous, élaboré en concertation et validé par le COPIL

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Pré-définitions des actions de gestion : charte Natura 2000

Objectifs de la charte

- Assurer la conservation des milieux et des espèces dans le site Natura 2000
- Permettre de marquer son adhésion aux objectifs du DOCOB
- Reconnaître, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion
 - n'entraînant pas de surcoût de gestion
 - permettant la conservation des habitats et des espèces remarquables sur le site

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Pré-définitions des actions de gestion : charte Natura 2000

Caractéristiques

- Adhésion concerne tous les terrains inclus dans le site pour lesquels le signataire de la charte dispose de droits réels ou personnels
- Sur 5 ou 10 ans
- Exonération de la Taxe sur les propriétés non bâties

Principe

- Sur la base du volontariat comme les contrats

Objectifs du travail à réaliser

- Liste d'engagements à définir lors des ateliers de travail

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08

Proposition d'extension du périmètre

Nature de l'extension

- Intégration des affluents en rive droite et rive gauche du Lary et du Palais

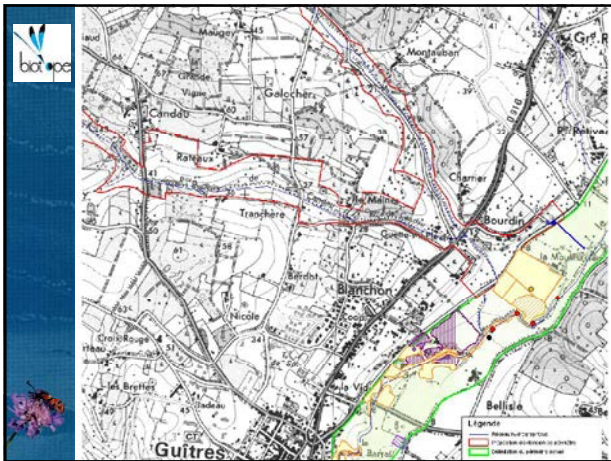
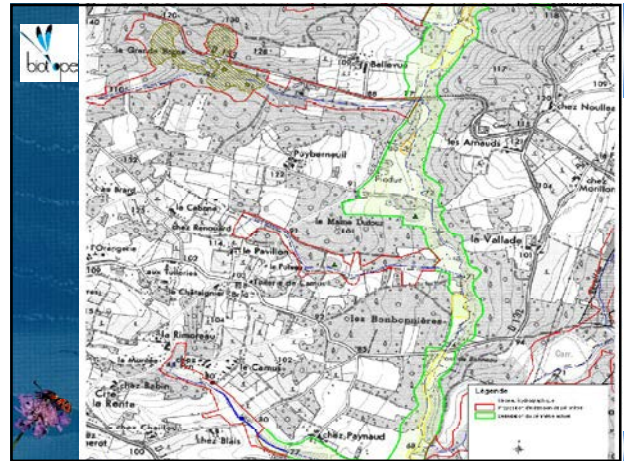
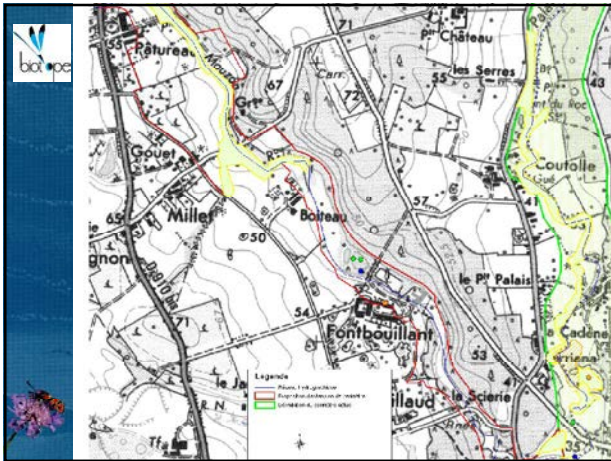
Justifications économiques

- Contractualisations possibles pour les agriculteurs bordant les affluents
- Possibilité d'exonération fiscale sur la TFNB
- Valorisation écotouristique

Justifications hydrauliques et biologiques

- Soutien d'étiage, qualité de l'eau sur le Lary et le Palais
- Habitats avérés d'espèces IC à fort enjeu (Fadet des laïches, Loutré d'Europe, Vison d'Europe et d'habitats naturels)
- Rôle de corridor de déplacement entre bassins versants permettant les échanges entre populations et leur maintien

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotope - 15/05/08



Les objectifs de conservation et les actions ?

2 étapes suivies de présentations en comité de pilotage

Diagnostics et enjeux	1. Objectifs	2. Programme d'actions
	↑	↑
Ateliers thématiques		

Site FR5402010 - Vallées du Larv et du Palais - - Biotopie - 15/05/08

Ateliers de travail : proposition d'organisation

Principes de base :

- Maximum d'échanges (15 à 20 pers.)
- Thèmes de travail liés aux enjeux du site
- Acteurs de terrain
- Réunions au plus près du site

Site FR5402010 - Vallées du Larv et du Palais - - Biotopie - 15/05/08

Ateliers de travail : proposition d'organisation

Découpage thématique :

- Le 09/06/08 à 9H30 à la mairie Neuvicq
Thème : Agriculture et sylviculture
- Le 09/06/08 à 14H30 à la mairie Neuvicq
Thème : eau : qualité et quantité
- Le 10/06/08 à 9H30 à la mairie Guîtres
Thème : entretien des cours d'eau et ripisylve
- Le 10/06/08 à 14H30 à la mairie Guîtres
Thème : activités récréatives et valorisation du patrimoine

Site FR5402010 - Vallées du Larv et du Palais - - Biotopie - 15/05/08

 **Calendrier**

- Avril 2006 : lancement (C.P.) *CP : Comité de Pilotage*
/A : Ateliers
- Avril à septembre 2006 : diagnostics et enquête
- Février 2007 : restitution et information (C.P.)
- Septembre 2007 à mars 2008 : définition des objectifs (A)
- Mai 2008 : présentation des objectifs (C.P.)
- Juin 2008 à octobre 2008 : programme d'actions et protocole de suivi (A)
- Fin 2008 : présentation finale du DOCOB (C.P.)

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 15/05/08

Coordonnées des référents

<p>DIREN POITOU-CHARENTES Mme. PIGNAULT 14, bvd Chasseigne 86000 POITIERS agnes.pignault@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr</p>	<p>BIOTOPE M. TOUZOT 128 rue des gravières 33310 Lormont otouzot@biotope.fr</p>
--	---

Courrier électronique :
Docob.lary.palais@biotope.fr



 **Rappels : définitions**

- **Habitat naturel :**
grand type de milieu naturel ou semi-naturel ou plus restreint
- **Habitat d'espèce :**
milieu de vie d'une espèce (reproduction, alimentation, repos...).
- **Habitat communautaire/prioritaire :**
habitat en danger de disparition en Europe

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 15/05/08

ATELIER DE TRAVAIL

Définition des actions de
gestion

Agriculture et sylviculture

09 juin 2008

ATELIER DE TRAVAIL – définition des actions de gestion

Agriculture et sylviculture

09-06-08

Commune de Neuvicq

Présents :

Monsieur Budillon – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Boibleau – Exploitant agricole commune de Neuvicq
Monsieur Douteau – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Danguy – Cercoux
Monsieur Dubreuil – Mairie de la Barde
Monsieur Pasquet – Maire de Clérac
Monsieur Guérin – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Texier – Mairie de Saint-Martin de Coux
Monsieur Aucher – ONCFS
Monsieur Allenou – Conservatoire des sites Poitou-Charentes
Monsieur Rondeau – Mairie de Passirac
Monsieur Mouget – Mairie Le Fouilloux
Monsieur Nivet - Mairie d'Orignolles, exploitant agricole
Monsieur Godinaud – Mairie de Boresse-et-Martron
Madame Enique – Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
Monsieur Carles – Mairie de St-martin d'Ary
Monsieur Guillon – Nature Environnement 17
Monsieur Masero – Mairie de Neuvicq
Madame Etienvre – DDAF 16
Madame Billaud – Association Saintonge Boisée-Vivante
Monsieur Landré – Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de Charente, Syndicat Départemental des Propriétaires privés rural de Charente
Madame Castro– CRPF Aquitaine
Madame Pignault – Diren Poitou-Charentes
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

L'objectif de ces ateliers était double :

- préciser et finaliser le programme d'action qui figurera au sein du DOCOB
- travailler sur le projet de charte Natura 2000, nouvel outil de la démarche Natura 2000 dont le principe a été rappelé lors de ces ateliers.

Il s'agissait de traiter uniquement des actions relatives au thème de l'atelier : agriculture et sylviculture.

La présentation power point reprend :

- les différentes étapes de la procédure
- les grands enjeux
- les objectifs de gestion validés au dernier COPIL (Comité de Pilotage)
- présentation de la mise en œuvre des actions pour les agriculteurs et ayant droits
- présentation des propositions d'actions
- présentation de la mise en œuvre de la charte Natura 2000
- propositions d'engagement pour la charte Natura 2000

Bilan des remarques évoquées lors de la réunion - Agriculture

Un certain nombre de remarques ont été intégrées directement sur la présentation power point **pendant l'atelier**

Maintien et gestion extensive des prairies permanentes

Il est demandé de retirer l'engagement correspondant à l'interdiction de fertilisation sur les parcelles engagées.

Gestion extensive par la fauche des habitats de papillons prairiaux d'Intérêt communautaire

La période de date de fauche est sujet à préoccupation puisque souvent étroitement liée aux conditions météorologiques du début de saison. Il est précisé que pour contractualiser cette MAET, il est nécessaire que l'agriculteur connaisse bien les parcelles sur lesquelles il y a toujours un retard de fauche (parcelles humides).

Gestion des zones ouvertes à végétation très humide et dense (mégaphorbiaie, cariçaie, **jonçaie...**)

Il s'agit souvent de parties de parcelles le long des cours d'eau ou des boisements alluviaux. Les pratiques semblent être très variables selon le degré d'humidité et de l'agriculteur. Il est nécessaire de préciser les pratiques sur ces milieux pour affiner la mesure.

Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche

Cette action est importante pour apporter un soutien dans la lutte à la déprise et l'abandon des prairies par les agriculteurs.

Reconversion de terres arables en prairies permanentes et bandes enherbées

Cette mesure se localise principalement en amont du Palais plus particulièrement occupé par la grande culture. Les surfaces concernées apparaissent assez faibles mais il est important d'offrir la possibilité aux agriculteurs qui le souhaitent

Charte Natura 2000

Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire et d'apports de fertilisants, risquant de modifier la composition floristique de l'habitat.

Cet engagement peut occasionner un surcoût. Il doit, pour être engagé, correspondre déjà à une pratique sur la parcelle (pas de traitement ou étêtage des chardons).

Bilan des remarques évoquées lors de la réunion - Sylviculture

Les remarques ont été intégrées directement sur la présentation power point pendant l'atelier notamment pour la charte

Il n'y a pas de remarque particulière concernant les actions. Ces dernières ayant déjà été proposées sur d'autres sites Natura 2000.

Charte Natura 2000

Les boisements « spontanés » humides à essences locales (aulnes, frênes, saules)

Le principe de ce thème est de pouvoir expliquer et de sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de conserver certains boisements humides avec un minimum d'intervention voire même par la délimitation de secteur sans intervention.

Evacuer les déchets d'activités

Il est nécessaire de préciser la nature des déchets à éliminer afin de distinguer les déchets végétaux des déchets non dégradables d'activités, de nature diverses. Dans le premier cas, il apparaît difficile d'intégrer ce point dans les engagements en raison du temps nécessaire à l'enlèvement qui ne peut être considérée comme sans incidence sur le coût de l'intervention. Il est donc proposé de le rajouter dans les recommandations. Cependant, compte tenu de l'apport conséquent de matière organique que constitue le branchage, le feuillage, le houppier, les têtes ... il serait nécessaire de préciser dans les engagements ce que l'exploitant serait tenu d'enlever pour réduire l'impact sur les milieux et ainsi d'améliorer la qualité des opérations d'exploitation du bois du point de vue de l'environnement.

Dans le second cas, l'exploitant doit nécessairement tenir son chantier sans déchets plastiques....

A maintenir entre 3 et 5 arbres morts /ha ou à cavité

Il est précisé qu'il serait plus intéressant de préciser dans l'engagement que les arbres sélectionnés doivent être en îlots et non isolés les uns des autres afin d'être plus bénéfiques pour les espèces forestières et de lisières.

Exploitation pour les autres boisements

Pour les landes humides à Fadet des laïches sous pinèdes, il pourrait être apporté comme engagement de privilégier une fauche plutôt qu'un gyrobroyage et/ou de définir une fréquence de passage à certaines périodes un rang sur deux (à définir).

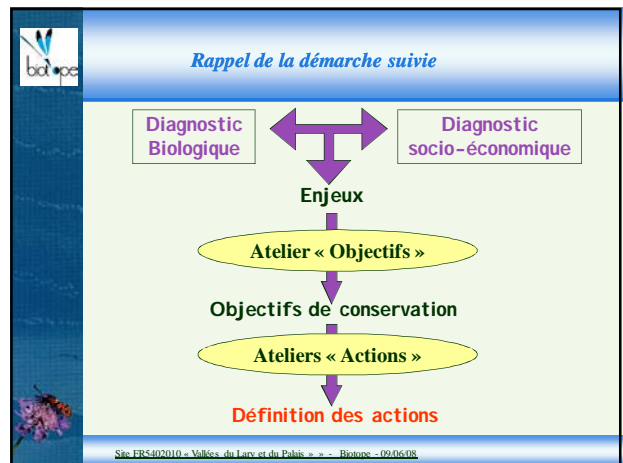
Action combinée par valorisation agricole de la strate herbacée sous peupleraie (pâturage, fauche)

Après échanges, il semble difficile de valoriser cette plantation pour la strate basse pour le pâturage.

Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)

Atelier de définition des actions
Agriculture
09/06/08

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08



Les grands enjeux

- Maintien de l'élevage et des prairies (enjeu fort sur le site Natura 2000)
- Conservation d'une mosaïque forestière naturelle et spontanée (enjeu fort sur le site Natura 2000) sur les boisements alluviaux et ripisylves
- Amélioration de la qualité de l'eau et maintien du débit
- Sensibilisation et information

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Agriculture

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Prairies, mégaphorbiaies Vison, Loutre, Chauves-souris IC, Cuvrè des marais, Damier de la Succise, Maillot de Desmoulin	Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
	Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche
	Reconvertir des terres cultivées en prairies permanentes
	Proposer d'autres traitements moins nocifs que l'ivermectine

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS

➤ Pour répondre aux objectifs de gestion:

➤ Mise en œuvre de mesure(s) présentées sous la forme de « Fiches action »

- Type de mesure: MAEt, contrat Natura 2000, mesure hors contrat, animation, charte Natura 2000
- Priorité: 1, 2 ou 3
- Habitats et espèces cibles
- Acteurs concernés: maître d'ouvrage, structures ressources
- Pratiques à mettre en œuvre
- Evaluation du coût de ces pratiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS

➤ **Mise en œuvre :**

- Hors SAU : contrat Natura 2000; contrat Natura 2000 forestier; mesure hors contrat
- SAU : Mesure Agri Environnementale Territorialisée (MAEt)
- Charte Natura 2000

➤ Sur la base du volontariat

➤ Aides à la mise en œuvre des actions

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS		
TYPES DE MESURES PROPOSÉES		
Nature de la mesure	Code utilisé	Financeurs potentiels
Mesure agroenvironnementale territorialisée MAEt	MAEt_xx	MAP (Ministère de l'agriculture et de la pêche) Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER) Agence de l'eau : actions liées à la ressource en eau Collectivités territoriales
Contrat Natura 2000 Dont Contrat forestier	CN_xx F 27 xxx	MEDAD (Fond de Gestion des milieux Naturels – FGNN) Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER) Agence de l'eau : actions liées à la ressource en eau
Action hors contrat	AHC_xx	Etat Europe Collectivités Agence de l'eau Autres...
Action d'accompagnement	AAC_xx	Etat Europe Collectivités Agence de l'eau Autres...

Les nouvelles MAE en site Natura 2000 : les MAEt (Dispositif I du PDRH)

- **Renforcement de l'échelon local et régional :**
- **Définition de territoires à enjeux au sein de Zones d'Action Prioritaires (ZAP) :**
- **Cahier des charges des mesures = combinaison d'Engagements Unitaires (UE) définis au niveau national dans le PDRH**
- **Une MAEt définie par :**
 - Type de couvert
 - Habitat Natura 2000
 - Elément linéaire
 - Elément ponctuel

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Présentation des mesures possibles

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Action MAEt_01 : maintien et gestion extensive des prairies permanentes

MAEt

I

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe, chauves-souris d'IC
- **Descriptif :** maintenir la gestion extensive des prairies, territoire de chasse du Vison d'Europe et des différentes espèces de chauves-souris par la fauche ou le pâturage
- **Organismes ressources:** DDAF, chambres d'agricultures, agriculteurs

**Coût estimé : x €/ha
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe**

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Action MAEt_01 : maintien et gestion extensive des prairies permanentes

Cahier des charges: combinaison d'EU

I

- **SOCLEH02:** socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productive
 - absence de destruction des surfaces engagées
 - limitation fertilisation
 - absence de désherbage chimique (sauf cas particuliers)
 → 76 €/ha/an
- **HERBE_03:** absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
 - 135 €/ha/an
- **HERBE_04:** Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
 - 33 €/ha/an

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Action MAEt_02 : gestion extensive des habitats des papillons prairiaux d'IC

MAEt

I

- **Espèces/Habitats cibles:** Cuvré de marais (1060), Damier de la Succise (1065)
- **Descriptif :** favoriser une gestion extensive des prairies humides accueillant le Damier de la Succise et le Cuvré des marais par la fauche ou le pâturage
- **Organismes ressources:** DDAF, chambres d'agricultures, agriculteurs

**Coût estimé : x €/ha
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe**

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Action MAEt_02a : gestion extensive par la fauche des habitats de papillons prairiaux d'IC

Cahier des charges: combinaison d'EU

1

- **SOCLEH02:** socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productive
→ 76 €/ ha / an
- **HERBE_03:** absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
→ 135 €/ ha / an
- **HERBE_06:** retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
→ Fauche à partir de mi-juin
179 €/ ha / an

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotopie - 09.06.08

Action MAEt_02b : gestion extensive par le pâturage des habitats de papillons prairiaux d'IC

Cahier des charges: combinaison d'EU

1

- **SOCLEH02:** socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productive
→ 76 €/ ha / an
- **HERBE_03:** absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
→ 135 €/ ha / an
- **HERBE_04:** Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
→ 33 €/ ha / an
- **HERBE_11:** absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
→ Absence de pâturage entre le 1er janvier et le 31 mars
32 €/ ha / an

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotopie - 09.06.08

Action MAEt_03 : gestion des zones ouvertes à végétation très humide et dense (mégaphorbiaie, cariçaie, jonçaie...)

MAEt

1

- **Espèces/Habitats cibles:** Cuvré de marais (1060), Maillot de Desmoulin (1016), Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)
- **Descriptif :** favoriser une gestion extensive des mégaphorbiaies
- **Organismes ressources:** DDAF, chambres d'agricultures, agriculteurs

Coût estimé : x €/ha
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotopie - 09.06.08

Action MAEt_03 : gestion des zones ouvertes à végétation très humide et dense (mégaphorbiaie, cariçaie, jonçaie...)

Cahier des charges: combinaison d'EU

1

- **SOCLEH02:** socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productive
→ 76 €/ ha / an
- **HERBE_03:** absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
→ 135 €/ ha / an
- **HERBE_07:** maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
→ Fauche biennale ou faible pâturage
4 espèces indicatrices à préserver
89 €/ ha / an
- **Ou (fonction du degré d'humidité)**
MILIEU01: Mise en défens temporaire de milieux remarquables

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotopie - 09.06.08

Action MAEt_04 : gestion des prairies para-tourbeuses à Molinie et prairies maigres de fauche

MAEt

1

- **Espèces/Habitats cibles:** Cuvré de marais (1060), Damier de la Succée (1065), Prairies à Molinie (6410), prairies maigres de fauche (6510)
- **Descriptif :** favoriser le maintien d'une gestion extensive de ces prairies
- **Organismes ressources:** DDAF, chambres d'agricultures, agriculteurs

Coût estimé : x €/ha
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotopie - 09.06.08

Action MAEt_04 : gestion des prairies para-tourbeuses à Molinie et prairies maigres de fauche

Cahier des charges: combinaison d'EU

1

- **SOCLEH02:** socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productive
→ 76 €/ ha / an
- **HERBE_03:** absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
→ 135 €/ ha / an
- **HERBE_05:** retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables
→ Pâturage à partir de début mai
94 €/ ha / an
- **HERBE_06:** retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
→ Fauche à partir de mi-juin
179 €/ ha / an

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotopie - 09.06.08

Action MAEt_05 : Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche

2

MAEt

- **Espèces/Habitats cibles:** toutes les espèces
- **Descriptif :** rouvrir des parcelles en friche pour la restauration de prairies permanentes de pâture ou de fauche
- **Organismes ressources:** DDAF, chambres d'agricultures, agriculteurs

Coût estimé : x €/ha
environ x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09.06.08

Action MAEt_05 : Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche

2

Cahier des charges: combinaison d'EU

- **OUVERT01:** ouverture d'un milieu en déprise (75 % minimum d'embroussaillage) par fauche, broyage, tronçonnage et exportation des produits

➔ 219€ / ha / an

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09.06.08

Action MAEt_06 : reconversion de terres arables en prairies permanentes et bandes enherbées

2

MAEt

- **Espèces/Habitats cibles:** toutes les espèces
- **Descriptif :** inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacées pérennes
- **Organismes ressources:** DDAF, chambres d'agricultures, agriculteurs

Coût estimé : x €/ha
environ x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09.06.08

Action MAEt_06 : reconversion de terres arables en prairies permanentes et bandes enherbées

2

Cahier des charges: combinaison d'EU

- **COUVER06:** création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)
 - Surfaces déclarées en grandes cultures

➔ 128€ / ha / an

SOCLEH01: socle relatif à la gestion des surfaces en herbe

- un seul retournement possible durant les 5 ans

➔ 76€ / ha / an

HERBE_02: limitation de la fertilisation minérale et organique

➔ 119€ / ha / an

HERBE_03: absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (cas des parcelles en bord de cours d'eau)

➔ 135€ / ha / an

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09.06.08

Contrat Natura 2000 :

1

A32304R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts »

- fauche mécanique et exportation
- période favorable
- limitation ou interdiction de fertilisation

A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »

- période d'autorisation de pâturage
- pas de fertilisation, travail du sol
- UGB limité

A32301P « chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage »

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09.06.08

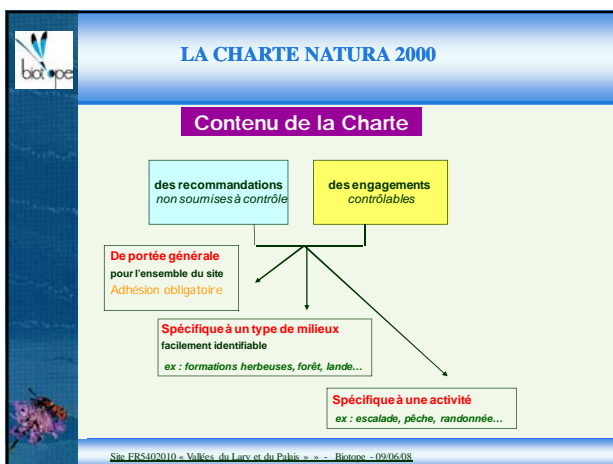
LA CHARTE NATURA 2000

Objet de la Charte

reconnaitre, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion

- ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site
- ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
- ↳ pouvant donner accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09.06.08

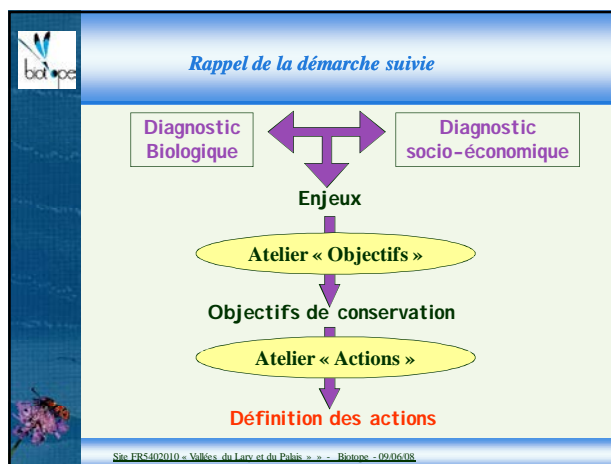


- Charte Natura 2000 : les prairies**
- **L'adhérent s'engage à :**
 - Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie (pas de retournement pour mise en culture, pas de plantation...).
 - Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie.*
 - Ne pas détruire la prairie, notamment par remblaiement, ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement).
 - Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destructions de la prairie.*
 - Ne pas réduire l'hydromorphie du sol (drainage superficiel ou enterré).
 - Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de modification des conditions hydriques du sol.*
 - Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire et d'apports de fertilisants, risquant de modifier la composition floristique de l'habitat.
 - Point de contrôle : Composition floristique des prairies contrôlée sur place.*
- Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palis - - Biotopes - 09/06/08

Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)

Atelier de définition des actions
Sylviculture
09/06/08

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08



Les grands enjeux

- Maintien de l'élevage et des prairies (enjeu fort sur le site Natura 2000)
- Conservation d'une mosaïque forestière naturelle et spontanée (enjeu fort sur le site Natura 2000) sur les boisements alluviaux et ripisylves
- Amélioration de la qualité de l'eau et maintien du débit
- Sensibilisation et information

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Sylviculture

Espèces et habitats concernés	Objectifs de gestion
Aulnaie-frénaie, boisement de feuillus, lande humide, Vison, Loure, Chauves-souris IC, Fadet des laïches, insectes saproxylophages IC	Maintenir les boisements alluviaux, les ripisylves et les landes humides même sur les affluents
	Contenir les surfaces en peuplier et Chêne rouge au profit des prairies
	Rendre possible la conversion des peupleraies en prairies permanentes ou boisements alluviaux
	Réflexion sur l'amélioration des pratiques culturales pour la biodiversité sous les peupleraies

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS

➤ Pour répondre aux objectifs de gestion:

➤ **Mise en œuvre de mesure(s) présentées sous la forme de « Fiches action »**

- Type de mesure: contrat Natura 2000 forestier, mesure hors contrat, animation, charte Natura 2000
- Priorité: 1, 2 ou 3
- Habitats et espèces cibles
- Acteurs concernés: maître d'ouvrage, structures ressources
- Pratiques à mettre en œuvre
- Evaluation du coût de ces pratiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS

➤ **Mise en œuvre :**

- Hors SAU : contrat Natura 2000; contrat Natura 2000 forestier; mesure hors contrat
- SAU : Mesure Agri Environnementale Territorialisée (MAEt)
- Charte Natura 2000

➤ Sur la base du volontariat

➤ Aides à la mise en œuvre des actions

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS		
TYPES DE MESURES PROPOSEES		
Nature de la mesure	Code utilisé	Financeurs potentiels
Mesure agroenvironnementale territorialisée MAET	MAET_xx	MAP (Ministère de l'agriculture et de la pêche) Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural- FEADER) Agence de l'eau: actions liées à la ressource en eau Collectivités territoriales
Contrat Natura 2000 Dont Contrat forestier	CN_xxx F 27 xxx	MEDAD (Fond de Gestion des milieux Naturels - FGMN) Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural- FEADER) Agence de l'eau: actions liées à la ressource en eau
Action hors contrat	AHC_xx	Etat Europe Collectivités Agence de l'eau Autres...
Action d'accompagnement	AAC_xx	Etat Europe Collectivités Agence de l'eau Autres...

Présentation des mesures possibles

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotop - 09/06/08

Action CN_01 : Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots

Contrat Natura 2000 forestier / Mesure forestière F 27012

1

- **Espèces/Habitats cibles:** Loutré (1355) Vison (1356), Barbastelle (1308), Murin de Bechstein (1323), Grand Rhinolophe (1304), Rosalie des Alpes (1087*), Grand Capricorne (1088), Lucane (1083), Forêts alluviales (91E0*)
- **Descriptif :** dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- **Organismes ressources:** ONF, CRPF, propriétaires forestiers

Coût estimé : €/arbre
environ x €sur ans
Financement: MEDAD, Europe

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotop - 09/06/08

Action CN_01 : Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots

Cahier des charges

1

- Maintien sur pied d'arbres sénescents isolés ou en îlots pendant 30 ans, diamètre des arbres à 1,30m > diamètre d'exploitabilité
- Les arbres doivent présenter un houppier de forte dimension
- Arbres déjà sénescents, ou présentant des fissures, branches mortes ou cavités
- Intégrer l'aspect « sécurité » au choix des arbres

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotop - 09/06/08

Action CN_02 : Amélioration de la structure des peuplements forestiers

Contrat Natura 2000 forestier / Mesure forestière F 27015

1

- **Espèces/Habitats cibles:** Barbastelle (1308), Rosalie des Alpes (1087*), Grand Capricorne (1088), Forêts alluviales (91E0*)
- **Descriptif :** - travaux d'accompagnement du renouvellement de des peuplements forestier (logique non productive)
- Créer un peuplement à 4 étages différenciés ou 4 classes d'âge ou de grosseur
- **Organismes ressources:** ONF, CRPF, propriétaires forestiers

Coût estimé : €/ha; plafond de €/ha
environ x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotop - 09/06/08

Action CN_02 : Amélioration de la structure des peuplements forestiers

Cahier des charges

1

- Accompagnement de la régénération naturelle acquise et les jeunes stades du peuplement
- Dégagements manuels ou mécaniques
- Nettoyement
- Dépressage (abaisser densité de jeunes peuplement)

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotop - 09/06/08

Action CN_03 : restauration et entretien de landes humides

2

Contrat Natura 2000 / Mesure forestière F 27001 ou A22301P

- **Espèces/Habitats cibles:** Fadet des laïches (1071), landes humide (4020), chauves-souris d'IC
- **Descriptif :** - réouverture de parcelle de landes humides embroussaillées ou en voie de fermeture par colonisation du Pin maritime
- **Organismes ressources:** ONF, CRPF, propriétaires forestiers

**Coût estimé : €/ha; plafond de €/ha
environ x € sur 5 ans**

Financement: MEDAD, Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Action CN_03 : restauration et entretien de landes humides

2

Cahier des charges

- débroussaillage, broyage et exportation des matériaux, rabotage des souches
- pas de fertilisation, ni de retournement ou de replantation
- pas d'assèchement ou d'imperméabilisation, remblaiement
- respect des périodes d'autorisation des travaux (période estivale, à définir précisément au cas par cas en fonction du degré d'humidité de la parcelle)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Objet de la Charte

reconnaître, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion

- ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site
- ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
- ↳ pouvant donner accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Contenu de la Charte

des recommandations non soumises à contrôle

des engagements contrôlables

De portée générale pour l'ensemble du site
Adhésion obligatoire

Spécifique à un type de milieux facilement identifiable
ex : formations herbueses, forêt, lande...

Spécifique à une activité
ex : escalade, pêche, randonnée...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Charte Natura 2000 : Les boisements « spontanés » humides à essences locales (aulnes, frênes, saules)

- L'adhérent s'engage à :
 - Ne pas modifier le caractère spontané du boisement (régénération naturelle) par des plantations
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de défrichage, de plantations de résineux, de peuplier, de Chêne rouge et d'essences exotique
 - Proscrire l'utilisation de produits phytocides dans les travaux d'exploitation et d'entretien
Point de contrôle : Contrôle sur place de la non-utilisation de produits phytocides
 - Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols (compaction, ornérage) et les cours d'eau (franchissement des cours d'eau, respect des berges...)
Point de contrôle : Contrôle sur place des outils d'exploitation utilisés
 - Réaliser les travaux forestiers respectant :
 - les périodes sensibles pour la faune et la flore (pas de travaux du 1er mars au 15 juillet),
 - le sol (pas de travaux sur sols sont gorgés d'eau ou trop peu portant, au cas par cas)
Point de contrôle : Contrôle sur place du respect des périodes de travaux

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08

Charte Natura 2000 : Les boisements « spontanés » humides à essences locales (aulnes, frênes, saules)

- Evacuer les déchets d'activités
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de déchets d'activités
- A maintenir un boisement rivulaire > 5m, avec une végétation arbustive et arborée d'essences locales
Point de contrôle : Contrôle sur place
- A maintenir entre 3 et 5 arbres morts /ha ou à cavité
Point de contrôle : Contrôle sur place

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopie - 09/06/08



Charte Natura 2000 : Les autres boisements

L'adhérent s'engage à :

- à ne pas installer un même cultivar de peuplier sur une surface d'un seul tenant de plus de 2 ha
- à ne pas installer ses plantations à moins de 5m du cours d'eau et à adopter une densité de peuplement inférieurs à 210 plants/ha
- à exploiter des plantations d'une surface inférieure à 3 ha, ou à espacer d'éventuels blocs de surface supérieure à 3 ha par des bandes boisées spontanées ou de frênes d'une largeur de 5m
- pour les peupleraies, désherber uniquement les 2 ou 3 premières années, autour du pied (1m²)
- éviter la période sensible pour la faune (de mars à mi-juillet) pour ses opérations d'entretien (broyage...)
- évacuer les déchets d'activités

Point de contrôle: Contrôle sur place

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Fabis - - Biotope - 09/06/08

ATELIER DE TRAVAIL

Définition des actions de gestion

Eau : qualité et quantité

09 juin 2008

ATELIER DE TRAVAIL – définition des actions de gestion

Eau : qualité et quantité

09-06-08

Commune de Neuvicq

Présents :

Monsieur Rapiteau – Mairie d’Orignolles
Monsieur Guérin – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Douteau – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Laporte – Mairie de Bourses-et-Martron
Monsieur Nau – Société des Vins et Eaux de vie Distillerie
Monsieur Boor – Mairie Le Fouilloux
Monsieur Rouffaud – Fédération de pêche 17
Monsieur Bodillon – AGRP 17 (piégeurs)
Monsieur Rucher – ONCFS 17
Madame Maridet – ONEMA 17
Monsieur Londeix – Syndicat Intercommunal d’Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
Monsieur Gublin – Mairie La Barde
Monsieur Coulongeot – Mairie de St-martin d’Ary
Monsieur Stevens – Mairie de Saint-Martin de Coux
Madame Bois – Mairie de Sauvignac
Monsieur Audouin – Association Saintonge Boisée-Vivante
Madame Enique – Chambre d’Agriculture de la Charentes-Maritime
Monsieur Guillon – Nature Environnement 17
Monsieur Masero – Mairie de Neuvicq
Madame Etienvre – DDAF 16
Madame Pignault – Diren Poitou-Charentes
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l’atelier :

L’objectif de ces ateliers était double :

- préciser et finaliser le programme d’action qui figurera au sein du DOCOB
- travailler sur le projet de charte Natura 2000, nouvel outil de la démarche Natura 2000 dont le principe a été rappelé lors de ces ateliers.

Il s’agissait de traiter uniquement des actions relatives au thème de l’atelier : Eau.

La présentation power point reprend :

- les différentes étapes de la procédure
- les grands enjeux
- les objectifs de gestion validés au dernier COPIL (Comité de Pilotage)
- présentation de la mise en œuvre des actions pour les agriculteurs et ayant droits
- présentation des propositions d'actions
- présentation de la mise en œuvre de la charte Natura 2000
- propositions d'engagement pour la charte Natura 2000

Bilan des remarques évoquées lors de la réunion

Un certain nombre de remarques ont été intégrées directement sur la présentation power point **pendant l'atelier**

Elimination des points noirs (projet de réhabilitation des anciennes carrières et autres)

L'objet de cette mesure est d'apporter des solutions aux problèmes de pollutions issues d'anciennes carrières n'ayant pas bénéficié de réaménagement. Il est précisé que ces carrières sont très certainement peu nombreuses par rapport à celles en fin d'exploitation dont certaines parties ne sont plus exploitées. Il serait donc nécessaire de résonner à une plus grande échelle pour avoir une action plus efficace. On se confronte, alors à la réglementation en vigueur (action suivante) et l'obligation de réaménagement après exploitation. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail qui serait chargé de sélectionner les carrières et autres points noirs, suivre la mise en œuvre des actions et d'informer la préfecture sur la bonne avancée de l'action.

Sensibiliser à la problématique de l'eau

Les projets de réhabilitation de carrières restent trop peu ambitieux du point de vue de l'environnement. Une des actions seraient de réaliser une base commune d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concerné dans lequel la carrière s'inscrit. L'objectif serait de sortir des plantations de pin et d'assurer un véritable suivi de réaménagement et un suivi d'évolution de la bonne réussite du projet (reprise de la végétation notamment et élimination des pollutions)

Inciter les carriers à adhérer à l'UNICEM apparaît comme relativement compliqué.

L'eau est un enjeu qui concerne également le particulier. L'action comprend donc un travail important de la part de l'opérateur pour communiquer sur les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire liés à l'eau et la gestion et qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Amélioration du débit de réserve sur les retenues des affluents

Cette démarche ne pourra être entreprise qu'avec une volonté des propriétaires. Un travail d'information sera donc nécessaire dans un premier temps pour faire comprendre l'enjeu de cette action. Des solutions existent et ont déjà été mises en œuvre sur le site en collaboration avec l'ONEMA 17. L'action pourrait être réalisable dans le site Natura 2000 et hors site Natura. Le mode de financement sera alors différent.

Restauration de frayères

Pas de remarque particulière sur cette proposition d'action.

Lutte contre la prolifération des espèces introduites envahissantes

Cette préoccupation reste toujours aussi forte sur le site en raison de la présence de nombreuses espèces introduites (faune et flore) posant des problèmes. Les actions proposées ne seront efficaces que s'il y a une véritable volonté d'agir et une cohésion dans les actions. Le travail de l'opérateur sera donc de mettre en place cette dynamique.

Prendre en compte la problématique Vison **dans le cadre de l'activité de piégeage**

Toujours par rapport aux espèces introduites, les piégeurs mènent des actions régulières sur le ragondin. L'achat de cage piège équipée pour le Vison est possible par contractualisation. La difficulté reste la disponibilité des intervenants.

Aménagement des ouvrages de franchissement à risque pour le Vison d'Europe et la Loutre

Pas de remarque particulière sur la mesure qui concerne davantage les Conseils Généraux qui seront contactées spécifiquement par rapport à cette action et dans quelle mesure il est possible de la mettre en œuvre.

Amélioration de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les propositions de mesures compensatoires lors de projets de carrières

Cette action vient en complément de la première. Elle l'a complète par rapport à la mise en œuvre de mesures compensatoires lors de projets (de toute nature) ayant une incidence sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

Il s'agit également d'avoir des objectifs communs entre projets dans la mise en œuvre de mesures bénéfiques sur les milieux naturels, afin de mettre en œuvre des actions cohérentes, concertées et non disséminées.

Gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

Pas de remarque particulière sur cette proposition d'action.

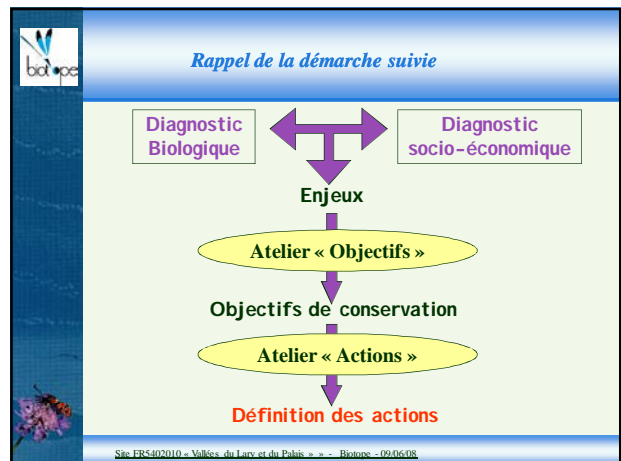
Charte Natura 2000

Cf. présentation ppt

Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)

Atelier de définition des actions
Eau : qualité et quantité
09/06/08

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08



Les grands enjeux

- Maintien de l'élevage et des prairies (enjeu fort sur le site Natura 2000)
- Conservation d'une mosaïque forestière naturelle et spontanée (enjeu fort sur le site Natura 2000) sur les boisements alluviaux et ripisylves
- Amélioration de la qualité de l'eau et maintien du débit
- Sensibilisation et information

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen : **Eau**

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Aulina-frénale, rivière avec végétation, mégaphorbiale, fange humide, Vison, Loure, Fadet des laïches, Maillot de Desmoulin, Lamproie de Palner, Toxostome, Chabot, libellules IC	Résorber les points noirs liés à la fin des exploitations et appliquer de véritables projets de renaturation (réhabilitation écologique) des carrières
	Améliorer la qualité de l'eau : • traitement des eaux usées des carrières, • mise aux normes des STPE actuelles et assainissement individuel, création
	Poursuivre la lutte contre le ragondin (par piège cage uniquement) et mise en place de moyen de lutte contre l'Ecrevisse américaine, la Palourde asiatique, la Jussie...
	Eviter la création de retenue sur les affluents et zones sensibles et restaurer le débit de réserve
	Maintenir les débits des cours d'eau et les niveaux de nappe alluviale

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS

➤ Pour répondre aux objectifs de gestion:

➤ **Mise en œuvre de mesure(s) présentées sous la forme de « Fiches action »**

- Type de mesure: MAEt, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 forestier, mesure hors contrat, animation, charte Natura 2000
- Priorité: 1, 2 ou 3
- Habitats et espèces cibles
- Acteurs concernés: maître d'ouvrage, structures ressources
- Pratiques à mettre en œuvre
- Evaluation du coût de ces pratiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

LES ACTIONS


➤ **Mise en œuvre :**

- Hors SAU : contrat Natura 2000; contrat Natura 2000 forestier; mesure hors contrat
- SAU : Mesure Agri Environnementale Territorialisée (MAEt)
- Charte Natura 2000


➤ Sur la base du volontariat

➤ Aides à la mise en œuvre des actions

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 09/06/08

 **Présentation des mesures possibles**

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

 **Action CN_01 : Elimination des points noirs (projet de réhabilitation des anciennes carrières et autres)**

1


Contrat Natura 2000 A32327P:
« Opération innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

Animation DOCOB

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutre d'Europe (1355), poissons d'IC, libellules d'IC, Cistude d'Europe
- **Descriptif :** recherche et évaluation des degrés de pollutions et de nuisances des anciennes carrières et autres points noirs afin de mettre en œuvre des projets de « rénaturation » en faveur des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et de réduction des sources de pollution
- **Organismes ressources:** ONEMA, fédérations de pêche, syndicats de rivière, CDCHS, mission Vison d'Europe, Agence de l'eau

Coût estimé : x €/ha/an
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...


Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

 **Action CN_01 : Élimination des points noirs (projet de réhabilitation des anciennes carrières et autres)**

1

- Mise en place d'un groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre de l'action et d'informer la préfecture sur la bonne avancée de l'action
- Diagnostic initial: recensement de l'ensemble des anciennes carrières et analyse des nuisances, définition d'un état zéro
- Définition des actions à mettre en œuvre pour résorber ces nuisances et élaborer un projet de revalorisation écologique favorable aux espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- Montages de dossier de recherche de financement
- Mise en œuvre des travaux et suivis en phase chantier
- Suivis de l'évolution de la zone réhabiliter et des cours d'eau

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

 **Action CN_02 : Sensibiliser à la problématique de l'Eau**

1


Contrat Natura 2000 A32326P:
« Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact »

Animation DOCOB

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutre d'Europe (1355), poissons d'IC, libellules d'IC, Cistude d'Europe
- **Descriptif :** Améliorer la prise en compte des politiques de l'eau auprès des acteurs et usagers
- **Organismes ressources:** ONEMA, fédérations de pêche, syndicats de rivière, collectivités territoriales, Agence de l'eau, services d'Etat...

Coût estimé : x €/ha/an
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...


Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

 **Action CN_02 : Sensibiliser à la problématique de l'Eau**

1

- Inciter les carrières exploitants en cours à adhérer à l'UNICEM et à la charte des carrières
- Adhésion obligatoire pour tous nouveaux projets de carrières si situés dans l'aire d'influence du site Natura 2000
- Mise en œuvre de véritables projets de réhabilitation écologiques des carrières en fin d'exploitation favorables aux espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- Informer sur les enjeux de maintien et d'amélioration de la qualité des eaux et quantité par la mise à disposition du DOCOB et de sa vulgarisation et la création d'outils de communication destinés aux acteurs économiques, gestionnaires et particuliers, par le rappel de la réglementation en vigueur et les enjeux du site Natura 2000

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

 **Action CN_03 : Amélioration du débit de réserve sur les retenues des affluents**

1

Contrat Natura 2000 A32314P:
« Restauration des ouvrages de petites hydrauliques »

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutre d'Europe (1355), poissons d'IC, libellules d'IC, Cistude d'Europe
- **Descriptif :** Réaliser des travaux légers d'amélioration de l'approvisionnement en eau des retenues situées sur les affluents vers le Lary et du Palais en période d'étiage
- **Organismes ressources:** syndicats de rivières, ONEMA, Agence de l'eau, fédérations de pêche...

Coût estimé : x €/ha/an
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_03 : Amélioration du débit de réserve sur les retenues des affluents

1

Cahier des charges

- Diagnostic initial: recensement des annexes hydrauliques, typologie, fonctionnement...
- Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (modifications d'ouvrages, reconnexion...)
- Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage
- Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour
- Etudes et frais d'expert

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_04 : Restauration de frayères

2

Contrat Natura 2000
A32319P « Restauration de frayères »

- **Espèces/Habitats cibles:** Lamproie planer (1096), Chabot (1163), végétation à renoncules (3260)
- **Descriptif :** interventions pour restaurer ou entretenir des frayères sur graviers ou sable
- **Organismes ressources:** CG, ONEMA, SIAH, fédérations de pêche, Agence de l'eau...

Coût estimé : x € chantier
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_04 : Restauration de frayères

2

Cahier des charges

- Diagnostic préalable: localisation et état de conservation des frayères connues sur le site
- Achat et régalage de matériaux
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action
- Etude et frais d'expert

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_5 : Lutte contre la prolifération des espèces introduites envahissantes

1

Contrat Natura 2000
A32320PetR « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »

- **Espèces/Habitats cibles :** Rivières à renoncules (3260), poissons d'IC, libellules d'IC, Cistude d'Europe
- **Descriptif :** sur la base de diagnostic, mise en place de suivi et de chantier d'élimination/réduction d'espèce introduite envahissante menaçant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire.
- **Organismes ressources:** ONEMA, fédérations de pêche, syndicats de rivière, collectivités territoriales, Agence de l'eau, services d'Etat...

Coût estimé : x € ha de chantier
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_5 : Lutte contre la prolifération des espèces introduites envahissantes

1

Cahier des charges

- Diagnostic préalable: localisation et évaluation du degré de menace
- Montage de dossier de projet d'intervention
- Opération d'élimination et de réduction
- Transfert des produits
- Suivis de l'évolution après chantier et intervention d'entretien régulière

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_6 : Aménagement des ouvrages de franchissement à risque

1

Contrat Natura 2000
A3225P « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires »

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutré d'Europe (1355)
- **Descriptif :** sur la base du diagnostic spécifique des risques de mortalité par collision routière réalisé sur le bassin versant, aménagements des franchissements afin de les rendre transparents au déplacement du Vison et de la Loutré
- **Organismes ressources:** CG, ONCFS (Mission Vison d'Europe), GREGE, collectivités, DDAF, DDE

Coût estimé : 300 € ml de buse sèche; 400 € ml d'encorbellement, 700 € ml de banquettes, 50 € ml de grillage grande faune + petite faune
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Action CN_6 : Aménagement des ouvrages de franchissement à risque

Cahier des charges

1

- Utiliser le diagnostic spécifique « risques de collision routière » réalisé dans le cadre du diagnostic du DOCOB pour définir les franchissements prioritaires: *réhabiliter à court terme les franchissements de classe R5*
- Profiter du programme de rénovation du CG pour intervenir sur les ouvrages dont la rénovation est prévue dans les 5 ans
- Intervenir sur les autres ouvrages de type R5
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au gestionnaire pour tout nouvel ouvrage:
 - Rédaction par une structure compétente (Mission Vison d'Europe) d'un cahier des charges spécifique pour l'installation d'aménagements (encorbellement, banquettes, buses sèches,...)
 - Suivi de chantier et assistance technique en phase travaux

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09.06.08

Action AHC_01 : Prendre en compte la problématique Vison dans le cadre de l'activité de piégeage

1

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*)
- **Descriptif :** adapter les méthodes de piégeage, sensibiliser et informer les piégeurs afin de limiter les risques de destruction du Vison
- **Organismes ressources:** ONCFS (Mission Vison d'Europe), FDGDON, SIAH, fédérations de chasse, organisations agréées de piégeurs

Coût estimé : x € kit de renforcement; x € action de sensibilisation environ x € sur 5 ans

Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09.06.08

Action AHC_01 : Prendre en compte la problématique Vison dans le cadre de l'activité de piégeage

Cahier des charges

1

- Utiliser exclusivement les méthodes de lutte « sélectives »: tirs, pièges, déterrage
- Utiliser des cages-pièges avec le kit de renforcement (trous pour laisser échapper le Vison)
- Achat de kits de renforcement pour les cages non équipées
- **Former et sensibiliser les partenaires de la lutte contre le ragondin à la problématique particulière du Vison d'Europe (identification, biologie,...)**
 - Former les piégeurs et les partenaires à la problématique particulière du Vison d'Europe (identification, exigences particulières): réunions d'informations
 - Diffusion des brochures existantes aux partenaires de la lutte et aux piégeurs

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09.06.08

Action AHC_02 : Amélioration de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les propositions de mesures compensatoires lors de projet de carrières

Animation DOCOB

1

- **Espèces/Habitats cibles:** toutes les espèces et habitats
- **Descriptif :** mise en œuvre de véritables mesures compensatoires orientées vers des enjeux de préservation des espèces et habitats d'IC du site
- **Organismes ressources:** carriers, services d'Etat, associations de protection de la nature, bureaux d'études, ONEMA, fédérations de pêche...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09.06.08

Action AHC_02 : Amélioration de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les propositions de mesures compensatoires lors de projet de carrières

1

- Mise en œuvre de véritables projets de réhabilitation écologiques des carrières en fin d'exploitation favorables aux espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- Utiliser les mesures compensatoires, lors de la réalisation d'un projet de carrière (comme tous autres projets consommateurs d'espaces), à des fins de préservation et/ou gestion de milieux naturels
- Appliquer le coefficient multiplicateur de compensation sur des milieux naturels
- Mise en place d'un groupe carriers pour la valorisation des espaces acquis et à acquérir afin d'apporter une contribution technique au problème du foncier pour les éleveurs

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09.06.08

Action AHC_03 : Gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

2

- **Espèces/Habitats cibles:** toutes
- **Descriptif :** assurer une gestion raisonnée (quantitative et qualitative) et coordonnée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant; soutenir les politiques publiques et les actions menées dans le sens de la gestion durable de la ressource en eau
- **Organismes ressources:** Structure animatrice, CG, SIAH, ONEMA, Agence de l'eau, fédérations de pêche, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09.06.08

Action AHC_03 : Gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

Cahier des charges

2

Gestion quantitative et qualitative de la ressource:

- Compatibilité des projets avec le SDAGE Adour-Garonne et les Schémas Départementaux à Vocation Piscicole
- Soutenir et encourager l'application de la réglementation en vigueur (loi sur l'Eau, Directive Nitrates, éco conditionnalités PAC)
- Favoriser les MAE relative à la préservation de la qualité qualitative de la ressource en eau (EU IRRIG_XX...)
- Participer aux évaluations environnementales des documents d'urbanisme (SCOT, PLU)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 09/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Objet de la Charte

reconnaitre, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion

- ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site
- ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
- ↳ pouvant donner accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 09/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Contenu de la Charte

des recommandations non soumises à contrôle

des engagements contrôlables

De portée générale pour l'ensemble du site Adhésion obligatoire

Spécifique à un type de milieu facilement identifiable
ex : formations herbives, forêt, lande...

Spécifique à une activité
ex : escalade, pêche, randonnée...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 09/06/08

Charte Natura 2000

L'adhérent s'engage à :

- Gestion des dépendances routières (routes, pistes cyclable...)
 - à proscrire l'emploi de phytocides et de débroussaillants au profit de pratiques raisonnées (interventions mécaniques, manuelles) notamment au droit des secteurs sensibles
- Gestion de moulin
 - à proscrire l'emploi de phytocides et de débroussaillants au profit de pratiques raisonnées (interventions mécaniques, manuelles)
 - ne pas introduire d'espèce à caractère invasif
 - respecter les périodes sensibles de reproduction de la faune lors de travaux et d'entretien sur la ripisylve
 - s'informer auprès de la structure animatrice pour la gestion des ouvrages

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 09/06/08

Charte Natura 2000 (carrières)

L'adhérent s'engage à :

- Informer la structure animatrice de la zone projetée pour obtenir des informations récentes sur l'état des connaissances sur la faune, la flore, les agriculteurs et propriétaires forestiers contractants à proximité
- Engager l'ensemble des études faune et flore nécessaires et parcellaires
- S'assurer du bon fonctionnement des systèmes de traitements des eaux avant rejets
- Mise en œuvre de mesures de compensation bénéfiques aux habitats et espèces d'IC du site Natura 2000 en dehors de la zone d'emprise des travaux
- Suivi de la bonne mise en œuvre des mesures de compensation

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 09/06/08

Charte Natura 2000 : les mares et plan d'eau

L'adhérent s'engage à :

- Prise en compte de la biodiversité dans le choix des périodes d'intervention
- Emploi de phytocides et de débroussaillants interdits dans une bande de 20 m autour du point d'eau
- Introduction d'espèce animale ou végétale interdite
- Maintenir des arbres en quantité suffisante autour de la mare pour assurer un ombrage partiel

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 09/06/08

ATELIER DE TRAVAIL
Définition des actions de
gestion

Activités récréatives et
patrimoines

10 juin 2008

ATELIER DE TRAVAIL – définition des actions de gestion

Activités récréatives et patrimoines

10-06-08

Commune de Guîtres

Présents :

Madame Billaud – Association Saintonge Boisée-Vivante
Madame Pignault – Diren Poitou-Charentes
Madame Etienvre – DDAF 16
Madame Harietti – Mairie du Fouilloux
Monsieur Rionch – Mairie de St Martin de Coux
Monsieur Perret – Communauté de Communes de la Haute-Saintonge
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

L'objectif de ces ateliers était double :

- préciser et finaliser le programme d'action qui figurera au sein du DOCOB
- travailler sur le projet de charte Natura 2000, nouvel outil de la démarche Natura 2000 dont le principe a été rappelé lors de ces ateliers.

Il s'agissait de traiter uniquement des actions relatives au thème de l'atelier : activités récréatives et patrimoine.

La présentation power point reprend :

- les différentes étapes de la procédure
- les grands enjeux
- les objectifs de gestion validés au dernier COPIL (Comité de Pilotage)
- présentation de la mise en œuvre des actions pour les agriculteurs et ayant droits
- présentation des propositions d'actions
- présentation de la mise en œuvre de la charte Natura 2000
- propositions d'engagement pour la charte Natura 2000

Bilan des remarques évoquées lors de la réunion

Un certain nombre de remarques ont été intégrées directement sur la présentation power point **pendant l'atelier**

Action : sensibilisation et information du public vis-à-vis du patrimoine naturel su site Natura 2000

4 sorties nature seront organisées en 2009 sur le Lary et Palais et prises en charge par la CDC Haute-Saintonge.

il est important de s'appuyer sur les structures compétentes locales pour relayer l'information comme la CDC Haute-Saintonge, les offices des tourismes, les syndicats d'initiatives , à la fois pour informer sur la richesse du site mais également sur le comportement à avoir et la sensibilité des espèces et des espaces.

Action : mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation

Il est rappeler qu'il est important de valoriser et de s'appuyer sur des outils existants pour communiquer sur Natura 2000 et la richesse des deux vallées et pas forcément créer de nouveau support. C'est le cas notamment de la voie verte, des chemins de randonnées et des Topo Guide. Ces derniers sont à large diffusion. D'autres documents existent sur lesquels il serait possible de rajouter un commentaire ou des coordonnées.

La CDC Haute-Saintonge va mettre en œuvre (courant l'année 2009) un projet pédagogique sur le faune et la flore des vallées à travers la voie verte et un sentier de randonnée, par la pose de panneaux d'éducation à l'environnement.

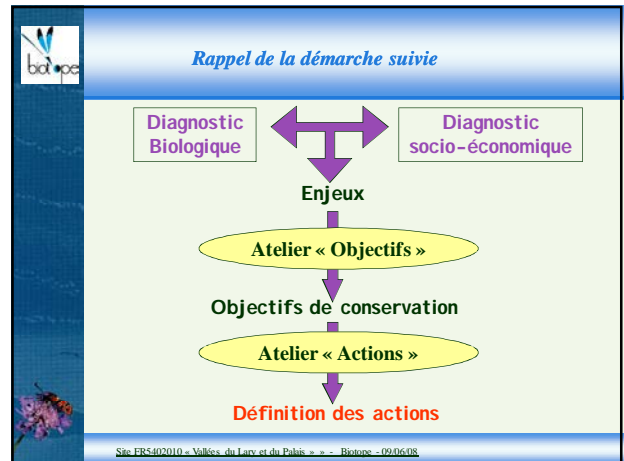
Charte Natura 2000

Cf. présentation

Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)

Atelier de définition des actions
Activités récréatives et valorisation du patrimoine
10/06/08

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 09/06/08



Les grands enjeux

- Maintien de l'élevage et des prairies (enjeu fort sur le site Natura 2000)
- Conservation d'une mosaïque forestière naturelle et spontanée (enjeu fort sur le site Natura 2000) sur les boisements alluviaux et ripisylves
- Amélioration de la qualité de l'eau et maintien du débit
- Sensibilisation et information

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 09/06/08

Définition des objectifs de gestion

3. Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Habitats et espèces IC	Mettre en cohérence les différents programmes ou schémas d'aménagement du territoire (PLU, cartes communales...) avec les objectifs de conservation du DOCOB
	Informier sur les richesses naturelles des vallées
	Sensibiliser à l'importance du soutien du monde de l'élevage
	Utiliser les supports disponibles pour une valorisation
	Sensibilisation des propriétaires riverains sur l'intérêt de la ripisylve, l'état le plus intéressant, le type de gestion
	Sensibiliser les propriétaires de moulin comme des retenues dans la gestion des ouvrages
	Sensibiliser les utilisateurs de traitements chimiques
	Informier et fédérer les exploitants et propriétaires forestiers sur les actions en cours
Informier et fédérer les agriculteurs/propriétaires sur les actions en cours	

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 09/06/08

Présentation des mesures possibles

4

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 09/06/08

Action AHC_01 : Animation

1

- Espèces et habitats cibles: toutes
- Descriptif :
 - Assurer un rôle de relais local
 - Mettre en œuvre les mesures contractuelles
 - Soutenir les actions hors contrat
 - Sensibiliser et conseiller les acteurs et les usagers
 - Accompagner les programmes de travaux et les projets
 - S'assurer d'une cohérence des politiques publiques avec le DOCOB
- Organismes ressources: collectivités

Coût estimé :
Environ j/an soit € sur 5 ans (€HT/j)
Financement: MEDAD, Europe, collectivités, Agence de l'eau, autres...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 09/06/08

Action AHC_01 : Animation

1

Informier et sensibiliser sur les actions proposées dans le DOCOB

- Aide à la rédaction de documents d'information sur Natura 2000 pour les usagers: clubs de canotage, clubs de randonnée, moto clubs...
- Conception d'une « lettre d'information » annuelle sur la « vie » du DOCOB
- Organiser et animer des réunions publiques

Assurer les démarches de contractualisation

- Recherche des ayants droits et propriétaires dans les zones prioritaires d'action
- Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires privés et ayants droits
- Aide au montage et au dépôt des dossiers
- Sollicitation de financements nécessaires pour des actions hors contrat

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

Action AHC_01 : Animation

1

Suivi des actions et réévaluation du DOCOB

- Aide à la mise en œuvre des actions: conseil, assistances, appui technique, suivi des travaux
- Formation et sensibilisation des personnels intervenants aux enjeux de conservation du site
- Analyse et synthèse des suivis et adaptation des actions en fonction des résultats
- Assurer un retour d'information auprès des propriétaires et ayants droits ayant participé aux actions mises en oeuvre

Coordination d'ensemble du DOCOB

- Planification et coordination de la mise en œuvre du DOCOB
- Bilan annuel et bilan final à 5 ans
- Préparation et animation des Comités de Pilotage (1 par an)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

Action AAC_01 : Sensibilisation et information du public vis-à-vis du patrimoine naturel du site

2

Action d'accompagnement

- **Espèces cibles:** toutes; **Habitats cibles:** tous
- **Descriptif :**
 - Mise à disposition de l'information auprès des établissements scolaires et autres (communes, offices de tourisme...)
 - X sorties naturalistes sur le terrain prises en charge par la structure animatrice
 - Appuis techniques lors d'animations organisées par des structures locales ou non
 - Mise en place de réunions publiques semestrielles
- **Organismes ressources:** Animation DOCOB, associations naturalistes, collectivités

Coût estimé : €sortie soit x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités, Agence de l'eau, autres...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

Action AAC_02 et CN : Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation

2

Action d'accompagnement

- **Espèces cibles:** toutes; **Habitats cibles:** tous
- **Descriptif :** thèmes : eau, zones sensibles, forêt
 - Pose de panneaux d'information
 - Réalisation d'un sentier de découverte
 - Conception de plaquettes
 - Conception, rédaction et diffusion annuel d'information sur la vie du site
 - Création et/ou amélioration d'un site internet et liste de discussions
 - ...
- **Organismes ressources:** associations naturalistes, collectivités

Coût estimé : € panneau et x € outil soit x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités, Agence de l'eau, autres...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

Action AAC_03 : Mise en œuvre d'une dynamique locale de soutien au monde de l'élevage

1

Action d'accompagnement

- **Espèces cibles:** toutes; **Habitats cibles:** tous
- **Descriptif :**
 - Etat initial du contexte agricole (actifs, pluri-actifs...)
 - Mise à disposition et relais local sur les évolutions, contrats...
 - Réunions de travail
 - ...
- **Organismes ressources:** structure animatrice, éleveurs, chambres d'agri...

Coût estimé : x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités, Agence de l'eau, autres...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

Action AAC_04 : Intégration des objectifs de conservation habitats/espèces d'IC dans les plans d'aménagement du territoire

1

Action d'accompagnement

- **Espèces cibles:** toutes; **Habitats cibles:** tous
- **Descriptif :**
 - Mettre en cohérence les différents programmes ou schémas d'aménagement du territoire (PLU, cartes communales...)
 - Réunions d'information auprès des élus
 - Conseils et mise à disposition des informations émanant du DOCOB et de la réglementation correspondante
 - ...
- **Organismes ressources:** structure animatrice, collectivités...

Coût estimé : x €sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 09/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Objet de la Charte

reconnaitre, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion

- ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site
- ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
- ↳ pouvant donner accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Contenu de la Charte

des recommandations non soumises à contrôle

des engagements contrôlables

De portée générale pour l'ensemble du site
Adhésion obligatoire

Spécifique à un type de milieux facilement identifiable
ex : formations herbeuses, forêt, lande...

Spécifique à une activité
ex : escalade, pêche, randonnée...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Charte Natura 2000

• L'adhérent s'engage à : (notamment pour éviter les zones sensibles = problème de surconcentration)

- activités halieutiques :
 - informer la structure animatrice des projets d'aménagement halieutique, d'opérations d'entretien et de manifestation
 - informer les adhérents sur les enjeux biologiques et les pratiques
 - ne pas introduire d'espèce (plante ou animale) en dehors des opérations réglementées (dans ce derniers cas, pas d'introduction d'espèces à caractère invasif)
 - veiller au ramassage des déchets
- autres activités de loisirs ou sportives :
 - ne pas pénétrer dans les parcelles bordant les sentiers, en dehors de celle où l'accès est clairement autorisé
 - avertir la structure animatrice lors de projet de manifestations sportives ou de loisirs ou d'aménagement
 - informer les adhérents sur les enjeux biologiques et les pratiques
 - veiller au ramassage des déchets

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

Charte Natura 2000

• L'adhérent s'engage à :

- activités cynégétiques :
 - collaboration à la structure animatrice de la localisation du sentier d'agraineage rédigé par les associations de chasse dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique du sanglier
 - informer les adhérents sur les enjeux biologiques et les zones sensibles
 - veiller à sensibiliser au ramassage des déchets sur les parcours de chasse et sur les zones de stationnement (cartouches, reste de repas...)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 09/06/08

ATELIER DE TRAVAIL

Définition des actions de gestion

Entretien des cours d'eau et
des ripisylves

10 juin 2008

ATELIER DE TRAVAIL – définition des actions de gestion

Entretien des cours d'eau et des ripisylves

10-06-08

Commune de Guîtres

Présents :

Monsieur Festal – Mairie de Chevanceaux
Monsieur Morand – Mairie de Boriesse-et-Martron
Monsieur Vignan – Mairie de St-martin d'Ary
Monsieur Londeix – Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
Monsieur Rouffaud – Fédération de pêche 17
Monsieur Bitard – Mairie de Lagorce
Monsieur Douteau – Mairie de Saint-Palais de Négrignac
Monsieur Maurice – Mairie d'Orignolles
Madame Billaud – Association Saintonge Boisée-Vivante
Madame Etienvre – DDAF 16
Madame Pignault – Diren Poitou-Charentes
Monsieur Touzot - Biotope

Objet de l'atelier :

L'objectif de ces ateliers était double :

- préciser et finaliser le programme d'action qui figurera au sein du DOCOB
- travailler sur le projet de charte Natura 2000, nouvel outil de la démarche Natura 2000 dont le principe a été rappelé lors de ces ateliers.

Il s'agissait de traiter uniquement des actions relatives au thème de l'atelier : entretien des cours d'eau et des ripisylves.

La présentation power point reprend :

- les différentes étapes de la procédure
- les grands enjeux
- les objectifs de gestion validés au dernier COPIL (Comité de Pilotage)
- présentation de la mise en œuvre des actions pour les agriculteurs et ayant droits
- présentation des propositions d'actions
- présentation de la mise en œuvre de la charte Natura 2000

- propositions d'engagement pour la charte Natura 2000

Bilan des remarques évoquées lors de la réunion

Un certain nombre de remarques ont été intégrées directement sur la présentation power point **pendant l'atelier**

Mise en place d'un groupe de travail chargé de définir ou d'adapter le cahier des charges des interventions sur les berges et ripisylves en fonction des objectifs de conservation du DOCOB

A l'image des travaux d'entretien réalisés par les équipes de la CDC Haute Saintonge sur la partie Charente-Maritime, et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary en Gironde, un certain nombre d'interventions sont réalisées sur les deux cours d'eau. Il est apparu intéressant de mettre en commun les expériences, les pratiques les résultats afin de définir un cahier des charges commun pour homogénéiser les pratiques. Cette mesure est notamment très importante dans les cas d'intervention d'entreprises extérieures. Elles devront pouvoir montrer qu'elles sont en mesure d'appliquer l'intégralité des points évoqués.

Informier les gestionnaires des cours d'eau sur la localisation de zones sensibles

L'état de conservation des ripisylves, des boisements alluviaux et des berges de cours d'eau est très variable selon les tronçons sur le Lary et la Palais. Certains secteurs nécessitent des interventions ponctuelles ou régulières, d'autres présentent des milieux denses, très bien structurés, véritables zones de refuges pour la faune (parfois même sur des surfaces ou linéaires importants). Cette action vise à mettre à disposition toutes les informations possibles aux gestionnaires afin de sectoriser les zones d'intervention des zones sans intervention en raison d'enjeux écologiques forts. Ceci passe également par du repérage sur le terrain et du choix dans les périodes d'interventions. Cette démarche est ponctuellement menée pour la première année sur le territoire du syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.

Gestion de la ripisylve en zone :

- hors SAU et hors forestière
- en zone forestière
- en zone agricole

Ces trois actions se différencient principalement dans les modalités de contractualisation, entre ayant droit, et agriculteurs, zone forestière, zone agricole et hors Surface Agricole Utile.

Elles présentent les modalités d'interventions possibles sur les ripisylves et les berges.

Point particulier : la question des abreuvoirs

Cette question est évoquée afin d'apporter des solutions quant aux problèmes engendrés par un surpiétinement des bovins sur les berges et du lit des cours d'eau pour aller boire.

L'idée de la création de mares n'apparaît pas comme opportune mais plutôt la mise en place d'abreuvoirs supplémentaires. Un exemple est en cours de réalisation sur le territoire du syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary. Le financement de pompe à museau apparaît comme un compromis intéressant avec l'agriculteur qui s'engage en contre partie à clôturer (électrique ou en fixe) afin que les animaux ne s'approchent plus des berges. Actuellement le syndicat prend en charge, au coût par coût cette mesure et recherche de financement notamment auprès de l'Agence de l'Eau.

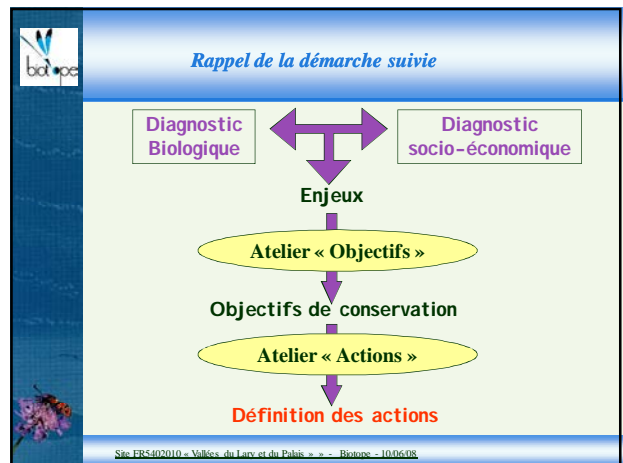
Charte Natura 2000

Pas de remarques particulières

Vallées du Lary et du Palais »
(Site FR5402010)

Atelier de définition des actions
Entretien ripisylve
10/06/08

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 10/06/08



Les grands enjeux

- Maintien de l'élevage et des prairies (enjeu fort sur le site Natura 2000)
- Conservation d'une mosaïque forestière naturelle et spontanée (enjeu fort sur le site Natura 2000) sur les boisements alluviaux et ripisylves
- Amélioration de la qualité de l'eau et maintien du débit
- Sensibilisation et information

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 10/06/08

LES ACTIONS

➤ Pour répondre aux objectifs de gestion:

Mise en œuvre de mesure(s) présentées sous la forme de « Fiches action »

- Type de mesure: MAEt, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 forestier, mesure hors contrat, animation, charte Natura 2000
- Priorité: 1, 2 ou 3
- Habitats et espèces cibles
- Acteurs concernés: maître d'ouvrage, structures ressources
- Pratiques à mettre en œuvre
- Evaluation du coût de ces pratiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 10/06/08

Définition des objectifs de gestion

1. Préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen

Sylviculture et entretien ripisylve (suite)

Espèces et habitats concernés	Objectif de gestion
Aulnaie-frênale, boisement de feuillus, Vison, Loutre, Chauves-souris IC, insectes saproxylophages IC, poissons IC, libellules IC	Conservons les ripisylves et boisements alluviaux existants
	Sectoriser les interventions sur les boisements humides des bords de rivières et délimitation de secteurs à protéger
	Veille sur la progression de la maladie de l'Aulne glutineux et se tenir informé des évolutions de la recherche

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 10/06/08

LES ACTIONS

➤ **Mise en œuvre :**

- Hors SAU : contrat Natura 2000; contrat Natura 2000 forestier; mesure hors contrat
- SAU : Mesure Agri Environnementale Territorialisée (MAEt)
- Charte Natura 2000

➤ Sur la base du volontariat

➤ Aides à la mise en œuvre des actions

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotopes - 10/06/08

LES ACTIONS		
TYPES DE MESURES PROPOSÉES		
Nature de la mesure	Code utilisé	Financeurs potentiels
Mesure agroenvironnementale territorialisée MAE1	MAE1_xx	MAP (Ministère de l'agriculture et de la pêche) Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER) Agence de l'eau : actions liées à la ressource en eau Collectivités territoriales
Contrat Natura 2000 Dont Contrat forestier	CN_xx F 27 xxx	MEDAD (Fond de Gestion des milieux Naturels – FGMN) Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER) Agence de l'eau : actions liées à la ressource en eau
Action hors contrat	AHC_xx	Etat Europe Collectivités Agence de l'eau Autres...
Action d'accompagnement	AAC_xx	Etat Europe Collectivités Agence de l'eau Autres...

Les nouvelles MAE en site Natura 2000 : les MAE1 (Dispositif I du PDRH)

- **Renforcement de l'échelon local et régional :**
- **Définition de territoires à enjeux au sein de Zones d'Action Prioritaires (ZAP) :**
- **Cahier des charges des mesures = combinaison d'Engagements Unitaires (UE) définis au niveau national dans le PDRH**
- **Une MAE1 définie par :**
 - Type de couvert
 - Habitat Natura 2000
 - Elément linéaire
 - Elément ponctuel

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10/06/08

Présentation des mesures possibles

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10/06/08

Action AHC_01 : adapter les programmes d'entretien de rivières aux objectifs de conservation

I

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loure d'Europe (1355), chiropières, Rosalie des Alpes (1087*), forêt alluviale (91E0*),
- **Descriptif :** assurer une gestion des ripisylves et des berges respectant les objectifs de conservation du DOCOB
- **Organismes ressources:** Structure animatrice, brigades vertes, naturalistes mission Vison d'Europe, ONEMA, fédérations de pêche...

Coût estimé : x €/ha
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10/06/08

Action AHC_01 : adapter les programmes d'entretien de rivières aux objectifs de conservation

I

Cahier des charges

- Mise en place d'un groupe de travail chargé de définir ou d'adapter le cahier des charges des interventions sur les berges et ripisylves en fonction des objectifs de conservation du DOCOB :
- Techniques et matériel utilisé
- Fréquence annuelle et inter annuelle des interventions
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires
- Dates d'intervention
- Secteurs sensibles à éviter en fonction des connaissances
- Gestion sélective des arbres morts ou sénescents
- Gestion sélective des embâcles (Cf. guide d'intervention pour l'enlèvement des embâcles de l'Agence de l'eau)
- Expérience acquise par les brigades vertes

➔ **Définition précise et chiffrée de chaque point du cahier des charges**

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10/06/08

Action AHC_02 : informer les équipes rivière sur la localisation de zones sensibles

I

- **Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loure d'Europe (1355), chiropières, Rosalie des Alpes (1087*), forêt alluviale (91E0*), végétation de rivières (3260)
- **Descriptif :** assurer une gestion des ripisylves et des berges respectant les objectifs de conservation du DOCOB
- **Organismes ressources:** Structure animatrice, équipes rivière, naturalistes mission Vison d'Europe, ONEMA, fédérations de pêche...

Coût estimé : x €/ha
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10/06/08

Action AHC_02 : informer les gestionnaires des cours d'eau sur la localisation de zones sensibles

Cahier des charges

1

- Mise à disposition de cartographies précises
- Balisages ponctuels sur le terrain avant chaque intervention si nécessaire
- Réalisation des travaux hors périodes sensibles (1er mars – 15 juillet) au droit des zones sensibles

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10.06.08

Action CN_01 : gestion de la ripisylve en zone hors SAU et hors forestière

Contrat Natura 2000

A32311P « Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »

A32311R « Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »

- Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutre d'Europe (1355), chiroptères, Rosalie des Alpes (1087*), forêt alluviale (91E0*), poissons d'IC, Cistude d'Europe
- Descriptif :** assurer la protection et la stabilisation des berges de cours d'eau et favoriser le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Organismes ressources:** techniciens rivières des SIAH, ONEMA, mission Vison d'Europe, Agence de l'eau, fédérations de pêche...

Coût estimé : €/ml
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10.06.08

Action CN_01 : restauration de ripisylves en zone hors SAU et hors forestière

Cahier des charges

1

- Elagage sélectif de la ripisylve
- Travaux de débroussaillage raisonné non systématique sur le linéaire du cours d'eau traité
- Conservation des zones refuges, sans opérations de gestion, pour préserver la tranquillité de certaines espèces (Vison, Loutre...)
- Débroussaillage ou bûcheronnage ou dévitalisation des espèces invasives
- Exportation des produits de coupe
- Enlèvement sélectif des embâcles (Cf. fiche Agence de l'eau), géré au cas par cas
- Reconstitution de peuplement : plantation d'essences locales, dégagements, protections contre les rongeurs
- Fascinage pour les zones d'érosion principalement à proximité d'ouvrages d'art

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10.06.08

Action CN_02 : restauration de ripisylves en zone forestière

Contrat Natura 2000 forestier F27006

F27006 « Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »

- Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutre d'Europe (1355), chiroptères, Rosalie des Alpes (1087*), forêt alluviale (91E0*), poissons d'IC
- Descriptif :** assurer la protection et la stabilisation des berges de cours d'eau et favoriser le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Organismes ressources:** techniciens rivières des SIAH, ONEMA, mission Vison d'Europe, Agence de l'eau, fédérations de pêche...

Coût estimé : €/ml
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe, collectivités...

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10.06.08

Action CN_02 : restauration de ripisylves en zone forestière

Cahier des charges

1

- Elagage sélectif de la ripisylve
- Travaux de débroussaillage raisonné non systématique sur le linéaire du cours d'eau traité
- Conservation des zones refuges, sans opérations de gestion, pour préserver la tranquillité de certaines espèces (Vison, Loutre...)
- Débroussaillage ou bûcheronnage ou dévitalisation des espèces invasives
- Exportation des produits de coupe
- Enlèvement sélectif des embâcles (Cf. fiche Agence de l'eau), géré au cas par cas
- Reconstitution de peuplement : plantation d'essences locales, dégagements, protections contre les rongeurs
- Fascinage pour les zones d'érosion principalement à proximité d'ouvrages d'art

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10.06.08

Action MAEt_01 : entretien de ripisylves en zone agricole

MAEt

- Espèces/Habitats cibles:** Vison d'Europe (1356*), Loutre d'Europe (1355), chiroptères, Rosalie des Alpes (1087*), forêt alluviale (91E0*), poissons d'IC
- Descriptif :** assurer la protection et la stabilisation des berges de cours d'eau et favoriser le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Organismes ressources:** techniciens rivières des SIAH, ONEMA, mission Vison d'Europe, Agence de l'eau, fédérations de pêche...

Coût estimé : 1,46 €/ml/an
environ x € sur 5 ans
Financement: MEDAD, Europe,

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - Biotope - 10.06.08

Action MAEt_01 : entretien de ripisylvies en zone agricole

Cahier des charges = combinaison d'EU

1

- **LINEA 03**: entretien de ripisylvies

→ 1,46 €/ha / an

Etablir par territoire un « plan de gestion des ripisylvies »:

- Nbr de tailles, élagages doux et dégagement mécanique au pied de jeunes arbres
- Modalités d'élimination par coupe
- Modalités de suppression des branches mortes des arbres côté cours d'eau
- Modalités d'enlèvement des embâcles
- Périodes d'intervention (entre sept et mars pour entretien es arbres, hors fraies pour les embâcles)
- Liste du matériel autorisé
- Essences locales à réimplanter

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotopie - 10/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Objet de la Charte

reconnaitre, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion

- ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site
- ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
- ↳ pouvant donner accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotopie - 10/06/08

LA CHARTE NATURA 2000

Contenu de la Charte

des recommandations non soumises à contrôle

des engagements contrôlables

De portée générale pour l'ensemble du site Adhésion obligatoire

Spécifique à un type de milieu facilement identifiable
ex : formations herbeuses, forêt, lande...

Spécifique à une activité
ex : escalade, pêche, randonnée...

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotopie - 10/06/08

Charte Natura 2000 : volet ripisylve

- **Engagements de portée générale** : établis régionalement
- **Engagements « zonés » par grand type de milieu** :
- Ripisylve

→ **3 à 5 engagements par type de milieu**

- Possibilité de contenir des *recommandations* : « éviter », « favoriser », limiter »

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotopie - 10/06/08

Charte Natura 2000 : les ripisylvies

- **L'adhérent s'engage à** :

- prendre en compte les recommandations de l'animateur avant intervention
- Conservation des arbres morts et dépérissants non susceptibles de tomber, de créer un embâcle, un accident ou de casser une clôture et des zones de refuge
- Consignation des travaux réalisés dans un cahier (recommandation)

Site: FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotopie - 10/06/08

Comité de pilotage
du 06 septembre 2011



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

SOUS-PRÉFECTURE
DE
JONZAC

Jonzac, le 19 septembre 2011

Affaire suivie par
Mme Claudie AFFERTON

05.46.48.77.42
claudie.afferton@charente-
maritime.pref.gouv.fr

NATURA 2000

Vallées du Lary et du Palais

Réunion du 6 septembre 2011

Le Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 intitulé « Vallées du Lary et du Palais », dont la composition est fixée par arrêté préfectoral n°2005-3406 du 24 octobre 2005, s'est réuni pour sa cinquième séance le 6 septembre 2011 à 10 heures, à la salle des fêtes de Montlieu-la-Garde, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGNOT, Sous-Préfet de Jonzac.

Étaient présents :

M. Philippe BRUGNOT, Sous-Préfet de Jonzac,
M. Francis SAVIN, Conseiller Général du canton de Montguyon,
Mme Peggy BEZIRARD, représentant la Communauté de Communes des 3B Sud-Charente,
M. Benoît PERRET, représentant la Communauté de Communes de Haute-Saintonge,
M. Adrien LAMBRECHTS, représentant le Cabinet BIOTOPE,
M. Dorian BARBUT, représentant le Cabinet BIOTOPE,
M. Pierre-Jean RAVET, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon,
M. Baptiste LONDEIX, représentant le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
M. GRISON, représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés de la Charente-Maritime et le Syndicat Départemental de la Propriété Rurale Privée,
M. MONJOU, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente,
M. MOREAU, représentant le Président de l'UNICEM,
Mme Annie BILLAUD, Présidente de la Saintonge Boisée Vivante,
M. AUDOUIN, Directeur de l'Entreprise Pontoise de Régulation des Nuisibles,
M. Lucien MORAND, Maire de Bourses et Martron,
M. NAUDON, représentant le Maire de Montlieu-la-Garde,
M. MOREAU, représentant le Maire de Neuvicq,
M. Jean-Michel RAPITEAU, Maire d'Orignolles,
M. Pierre GUERIN, Maire de Saint-Palais de Négrignac,
M. JOLLY, représentant le Maire de Bors de Baignes,
M. RONDEAU, représentant le Maire de Passirac,
M. PAREJA, représentant le Maire de Lagorce,
Mme Agnès PIGNAULT, Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, chargée de mission Natura 2000 en Charente-Maritime,
Mme Anne-Marie GALLO-CHOLLON, représentant la Direction Départementale des Territoires de la Charente,
M. CLUPEAU, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière du Poitou-Charentes,
M. Luc-Olivier DELEBECQUE, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine,
M. FLEURY, représentant l'ONEMA de la Charente-Maritime,
M. CREPINEAU, représentant l'ONEMA de la Charente-Maritime,
Mme Claudie AFFERTON, Sous-Préfecture de Jonzac.

Etaient excusés :

M. le Sous-Préfet de Cognac
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente,
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime,
M. le Président du Syndicat des Forestiers Privés de la Charente
M. le Président de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) de la Charente,
M. le Président de Charente Nature.

Etaient absents

M. le Sous-Préfet de Libourne
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine,
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes,
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Aquitaine,
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Gironde,
M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente-Maritime,
M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine,
Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Charente,
M. le Directeur du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes,
M. le Directeur du Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine,
M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Poitou-Charentes,
M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage d'Aquitaine,
M. le Délégué Départemental de l'ONEMA de la Gironde,
M. le Délégué Départemental de l'ONEMA de la Charente,
M. le Président de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres,
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Coutras,
M. le Président du SIAH du Palais – Bas Lary,
M. le Président du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,
M. le Président de SI Etudes Bassin Versant de la Livenne,
M. le Président du SIAH du Bassin du Né,
M. le Président du SIAH du Bassin de la Tude,
M. le Président du SAEP du Brossacais,
M. le Président du SAEP de la Région de Baignes Ste Radegonde,
M. le Président du SAEP de la Font Chaude,
M. le Président du SAEP des Collines du Montmorélien,
M. le Président du SIEA du Canton de Guîtres,
M. le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest,
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne,
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime,
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde,
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime,
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde,
M. le Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs de la Charente-Maritime,
M. le Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs de la Gironde,
M. le Président de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime,
M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
M. le Président de Nature Environnement 17,
M. le Président de SEPANSO,
M. le Président de l'Association de Valorisation du Lary et de ses environs,
Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes,
M. le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,
M. le Président du Conseil Général de la Gironde,
M. le Président du Conseil Général de la Charente,
M. le Conseiller Général du Canton de Montlieu-la-Garde,
M. le Conseiller Général du Canton de Baignes Ste Radegonde,
M. le Conseiller Général du Canton de Brossac,
M. le Conseiller Général du Canton de Guîtres,

M. le Conseiller Général du Canton de Coutras,
M. le Maire de Cercoux,
M. le Maire de Chevanceaux,
M. le Maire de Clérac,
M. le Maire de La Clotte,
M. le Maire de Le Fouilloux,
M. le Maire de Montguyon,
M. le Maire de Saint-Martin d'Ary,
M. le Maire de Boisbreteau,
M. le Maire de Brossac,
M. le Maire de Condéon,
M. le Maire de Guizengeard,
M. le Maire d'Oriolles,
M. le Maire de Sauvignac,
M. le Maire de Saint-Vallier,
M. le Maire de Touverac,
Mme le Maire de Coutras,
M. le Maire de Guîtres.

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle le but principal de cette réunion : reprendre le DOCOB du site des Vallées du Lary et du Palais. Il rappelle comment sont désignés les sites dits « Natura 2000 » à savoir par deux directives européennes :

- la directive « oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979 pour la conservation des oiseaux sauvages ; à ce titre, sont désignées des zones de protection spéciale (ZPS) ;
- et la directive « Habitats », « faune et flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, à ce titre, sont désignées des zones spéciales de conservation (ZSC).

Aussi, il rappelle le contenu du DOCOB qui comprend six parties :

- un rapport de présentation,
- les objectifs de développement durable du site,
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs,
- pour chaque objectif, un cahier des charges,
- la liste des engagements pris,
- les modalités de suivi.

Par ailleurs, il énonce les différents objectifs de cette réunion :

- présentation des projets de fiches « milieux » et « activités » de la Charte,
- la démarche de finalisation du DOCOB,
- et la validation du nouveau calendrier.

Puis, il donne la parole à M. LAMBRECHTS, représentant le Cabinet BIOTOPE qui présente le nouveau chargé de mission M. Dorian BARBUT.

M. LAMBRECHTS expose le nouveau calendrier remanié pour le comité de pilotage dit de relance du DOCOB :

- courant septembre : relecture des fiches actions par les membres du COPIL et envoi des remarques à l'opérateur ;
- octobre : intégration des remarques des membres du COPIL dans les fiches actions ;
- finalisation du DOCOB à la fin de l'année 2011.

M. BARBUT, présente le power-point et rappelle qu'il existe 82 sites Natura 2000 en Poitou-Charentes ; 94 % des DOCOB sont opérationnels ou en cours de rédaction dans le département.

Le site des Vallées du Lary et du Palais est très étendu. Il englobe 2 régions administratives, 3 départements, 4 communautés de communes, 26 communes. Ce site est composé de 6 habitats naturels dont un est prioritaire, la forêt alluviale à aulnes et frênes. 22 espèces animales y sont répertoriées. On observe une diversité d'espèces remarquables.

Mme BILLAUD, Présidente de la Saintonge Boisée Vivante, demande si l'on a observé la présence d'amphibiens.

M. BARBUT lui répond que ce n'est pas une espèce d'intérêt communautaire et qu'il n'y en a pas sur le site.

Il rappelle les grands enjeux au sein du site dont la conservation des cours d'eau et le maintien des politiques agricoles.

Mme BILLAUD dénonce les activités industrielles à proximité des cours d'eau dont la décharge de Clérac, de plus, elle observe qu'il n'y a pas de fiches sur les scieries ou les carrières.

Mme Agnès PIGNAULT, chargée de mission Natura 2000 en Charente-Maritime, précise que les entreprises ont des réglementations spécifiques et que Natura 2000 n'a pas vocation de faire respecter la réglementation mais préserver les sites. Concernant les carrières, la réglementation a évolué, et est beaucoup plus draconienne actuellement.

Mme BILLAUD soulève le problème d'enfouissement de bâches en plastique usagées.

M. le Sous-Préfet lui répond que Natura 2000 n'est pas là pour régler les conflits et rappelle que Natura 2000 doit être avant tout une démarche volontariste et non contrainte.

Par ailleurs, M. le Sous-Préfet rappelle que les services de l'Etat dont l'ex DRIRE veillent au respect des dispositions prévues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation en se rendant sur place et présentent au CODERST les réalisations. Celles-ci sont alors validées par les membres de cette commission au sein de laquelle les associations de protection de l'environnement sont représentées.

M. LAMBRECHTS propose de faire un diagnostic, de lister des éléments pour créer une fiche concernant les scieries.

M. BARBUT rappelle les objectifs à atteindre après la mise en place des différentes actions du DOCOB, à savoir les orientations de conservation à long terme, comme restaurer des habitats naturels ou d'espèces ou favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse de ces deux vallées.

Il cite aussi les objectifs de développement durable comme assurer le maintien de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces en favorisant l'élevage et les prairies de fauche, reconverter des terres cultivées en prairies permanentes, convertir des peupleraies en prairies permanentes, réduire les risques de mortalité routière (Vison et Loure) sur les franchissements existants, améliorer la qualité de l'eau.

Mme PIGNAULT indique qu'au vu du diagnostic, il sera nécessaire d'adapter le périmètre du site et propose une extension future de celui-ci. Si le COPIL entérine cette extension, chaque commune recevra la proposition d'extension et chaque élu aura deux mois pour donner son avis.

M. LAMBRECHTS rappelle la surface du site qui est de 1840 hectares ; l'extension augmentera d'un tiers de la surface de celle-ci.

M. CLUPEAU, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière du Poitou-Charentes, fait observer, qu'à l'inverse, d'autres secteurs seront proposés en réduction.

M. BARBUT souligne l'intérêt d'évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion.

En outre, il demande une implication des acteurs concernés par les habitats naturels ou d'espèces comme sensibiliser les propriétaires riverains, ainsi que les propriétaires de moulins.

Enfin, il souligne l'importance de favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse naturelle de ces deux vallées.

M. BARBUT présente ensuite la trame des fiches actions du DOCOB qui ont été envoyées simultanément avec les convocations, remercie les participants qui ont déjà fait part de leurs observations et donne un délai d'un mois, jusqu'à fin septembre pour le retour de tous les avis ou modifications qui pourront être formulées.

Mme PIGNAULT fait observer que la structure de la fiche action est un aboutissement d'un groupe d'études de travail et qu'elle est identique en Poitou-Charentes afin qu'on retrouve une harmonisation de la fiche dans toute la région.

M. MOREAU, quant à lui, fait part de l'inquiétude de propriétaires privés qui se plaignent de ne pas savoir si leur parcelle est incluse dans le périmètre Natura 2000.

Mme PIGNAULT répond que les élus, à l'appui d'une carte, sont en mesure de répondre à l'attente de leurs administrés.

M. MOREAU précise que la cartographie ne descend pas au niveau des parcelles cadastrées, ce qui est regrettable.

Sur ce point, Mme PIGNAULT répond que la carte est à une échelle de 1/25000^{ème}. Lorsque l'extension est acceptée, les cartes sont reprises à l'échelle 1/5000^{ème}.

Concernant la diffusion de l'information, M. le Sous-Préfet rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public et que par conséquent la population ne peut qu'être informée. De même, chaque commune est tenue d'inscrire le sujet à l'ordre du jour du conseil, doit afficher la convocation et publier le compte rendu du conseil municipal dans les huit jours. Enfin, les conseillers municipaux doivent avoir toutes les informations nécessaires pour délibérer. Il appartient alors aux services de l'Etat et/ou à l'animateur de fournir ces informations.

Par ailleurs, Mme PIGNAULT rappelle que Natura 2000 n'est pas un outil réglementaire.

Ensuite, elle présente le diaporama sur la charte Natura 2000 et rappelle brièvement les objectifs :

- assurer la conservation du site,
- permettre de marquer son adhésion aux objectifs du DOCOB,
- reconnaître, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion.

De même, elle présente le contenu de la Charte, à savoir des recommandations et des engagements, de portée générale pour l'ensemble du site, ou spécifique à un type de milieu (forêt, lande...) ou bien spécifique à une activité (escalade, pêche.....). Le signataire ou l'adhérent s'engage pour une durée de cinq ans renouvelable.

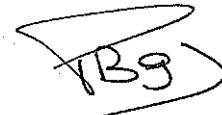
L'adhésion à la Charte amène à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la garantie de gestion durable des forêts (accès à certaines aides publiques et certaines dispositions fiscales). Les adhérents à la Charte sont contrôlés sur place par la DDT afin de vérifier s'ils respectent bien leurs engagements.

A cette occasion, Mme PIGNAULT invite les participants à la réunion à faire part de leurs observations au fur et à mesure de la présentation des projets de fiches Charte Natura 2000.

M. BRUGNOT demande au Cabinet d'employer des formules ou remarques positives afin d'engendrer une réaction d'adhésion et non de rejet.

Après lecture et modification des fiches suivant les remarques des membres présents, le Sous-Préfet lève la séance à 12 h 30 en remerciant les participants.

Le Sous Préfet,


A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Brugnot', enclosed within a large, stylized, hand-drawn loop.

Philippe BRUGNOT



La charte Natura 2000


Site 81 COPIL du 6/09/2011



CHARTRE NATURA 2000

- 1- créée par la Loi DTR de 2005 - Art.143
(Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement).
- 2- une pièce constitutive du DOCOB.
- 3- un document simple, clair, compréhensible par tous, élaboré en concertation et validé par le COPIL.

Site 81 COPIL du 6/09/2011



1- Objectifs de la Charte

- 1- Assurer la conservation du site N2000
- 2- Permettre de marquer son adhésion aux objectifs du DOCOB
- 3- Reconnaître, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion
 - ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
 - ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site

Site 81 COPIL du 6/09/2011



2- Contenu de la Charte

```

    graph TD
      A[des recommandations non soumises à contrôle] --- B[des engagements contrôlables]
      B --- C[De portée générale pour l'ensemble du site Adhésion obligatoire]
      B --- D[Spécifique à un type de milieux facilement identifiable ex : formations herbives, forêt, lande...]
      B --- E[Spécifique à une activité ex : escalade, pêche, randonnée...]
  
```


Site 81 COPIL du 6/09/2011



3- Conditions d'adhésion ?

- 1- Où ?
 - L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
 - L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site.
- 2- Qui ?
 - Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000.
 - Le signataire ou adhérent peut donc être :
 - ↳ le propriétaire,
 - ↳ ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte.
- 3- Durée ? { 5 ans.

Site 81 COPIL du 6/09/2011



4 - Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :
 - conditions : site désigné par arrêté ministériel et DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral
 - durée : 5 ans à compter de l'année qui suit l'adhésion renouvelable.
- Garantie de gestion durable des forêts :
 - Si le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. pour l'accès aux certaines aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, et certaines dispositions fiscales (Régime Monichon, et ISF)

Site 81 COPIL du 6/09/2011

5- Quels contrôles ?

Contrôles sur place par la DDT après avis préalable de l'adhérent:

- 1- Vérifications de la déclaration d'adhésion,
- 2- Respects des engagements souscrits.

Sanctions possibles :

- 1- Suspension de l'adhésion pour une durée < 1 an,
- 2- Remise en cause des aides publiques ou des exonérations fiscales.

Site 81 COPIL du 6/09/2011

6- La structure animatrice du DOCOB aide l'adhérent à constituer sa demande : 2 documents formalisent l'adhésion.

Le Formulaire Charte propre au site
signature des fiches milieux ou activités ad hoc

La Déclaration d'adhésion à une Charte Natura 2000
Document Cerfa
Liste les parcelles engagées et le type de milieux

+

un plan de situation des parcelles engagées,
(échelle 1/25 000^{ème} ou plus précise)

Envoi pour instruction à la DDT

Site 81 COPIL du 6/09/2011

7- Procédure d'élaboration de la Charte N2000

Élaboration d'un document de cadrage régional par la DREAL

Information du COPIL sur l'outil Charte et le calendrier retenu

Élaboration d'un projet de Charte par l'opérateur

Réunion des groupes de travail et amendement du projet

Validation du projet de Charte par le COPIL

Approbation du DOCOB par arrêté préfectoral.

Site 81 COPIL du 6/09/2011

Les modalités d'engagements volontaires

Site 81 COPIL du 6/09/2011

3 modalités d'engagements volontaires pour l'atteinte des objectifs du DOCOB

1- Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)	Surcoût de gestion ou perte de production	Contrats de 5 ans rémunérés
2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU	Surcoût de gestion	
3- La CHARTE NATURA 2000	Pas de surcoût de gestion	Engagement de 5 ans

Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (TFNB)

Site 81 COPIL du 6/09/2011

La CHARTE NATURA 2000

Un nouvel outil de gestion contractuelle des sites N2000


Site 81 COPIL du 6/09/2011





« Vallées du Lary et du Palais »
 (Site FR5402010)
 06/09/11
 Présentation de la charte Natura 2000
 et des fiches actions


Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11



Historique

- Finalisation des diagnostics économiques et biologiques en 2007
- Réalisation d'ateliers en décembre 2007 pour définir les objectifs de gestion et les projets d'action
- Réalisation d'ateliers en juin 2008 pour préciser, finaliser le programme d'action et réfléchir sur le projet de charte Natura 2000
- Départ de Olivier TOUZOT de Biotope
 - Temps d'arrêt dans l'élaboration du DOCOB


Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 15/05/08



Présentation de la démarche de finalisation

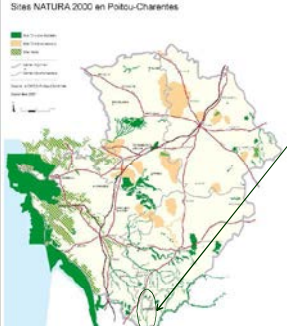
- Nouveau chargé de mission : Dorian BARBUT
- 6 septembre 2011 : COPIL de relance du DOCOB (finalisation des fiches actions et Charte Natura 2000)
- Septembre 2011 : relecture des fiches actions par les membres du COPIL et envoi des remarques à l'opérateur
- Octobre 2011 : Intégration des remarques des membres du COPIL dans les fiches actions
- Novembre-décembre : Finalisation du DOCOB

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11



Natura 2000 en Poitou-Charentes

Sites NATURA 2000 en Poitou-Charentes



« Vallées du Lary et du Palais »

82 sites Natura 2000 en Poitou-Charentes et 94% avec DOCOB en cours de rédaction ou opérationnels

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11



Périmètre de la zone d'étude



1844 ha

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11



Communes concernées

2 régions administratives, 3 départements, 4 communautés de communes et 26 communes

- Charente : Brossac, Passirac, Saint-Vallier, Boisbretreau, Guizengeard, Bors-de-Baignes, Sauvignac, Oriolles, Condéon et Touvérac
- Charente Maritime : Chevanceaux, Bourses-et-Martron, Saint-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, Montguyon, Montlieu-la-Garde, le Fouilloux, Saint-Martin-d'Ary, Oriolles, Saint-Pierre-du-Palais, Clérac, Cercoux et la Cloite
- Gironde : Lagorce, Coutras et Guitres

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11

Diagnostic biologique

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

- Forêt alluviale à Aulnes et Frênes* (Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards
- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Rivières avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Batrachion*
- Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé



Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 06/09/11

Bilan du diagnostic biologique

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

- Mammifères (7 espèces) : *Loutre et Vison d'Europe**, *Grand Rhinolophe*, *Petit Grand/Petit Murin*, *Murin de Bechstein*, *Barbastelle*
- Reptiles : *Cistude d'Europe*
- Insectes (10 espèces) : *Grand Capricorne*, *Lucane Cerf-volant*, *Rosalie des Alpes**, *Agrion de Mercure*, *Cordulie à corps fin*, *Cordulie splendide*, *Gomphe de Graslin*, *Fadet des laïches*, *Cuivré des marais*, *Damier de la Succise*
- Poissons (3 espèces) : *Toxostome*, *Chabot*, *Lamproie de Planer*
- Mollusques : *Maillot de Desmoulins*



Diversité d'espèces remarquables

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 06/09/11

Les grands enjeux

- Le maintien de l'intégrité des cours d'eau qui passe par la libre divagation des cours d'eau, par la préservation de la qualité physico-chimique de l'eau et de son régime hydrologique naturel. Boisements alluviaux et prairies humides sont directement dépendant de cette intégrité
- Le maintien de pratiques agricoles extensives qui profite à l'ensemble des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire mais aussi au patrimoine paysager et historique du secteur
- L'établissement d'un équilibre entre les interventions humaines sur les cours d'eau (aménagement pour activités récréatives, manipulation d'ouvrages hydrauliques, entretien des berges) et l'intégrité des habitats naturels et d'espèces du site
- Le maintien d'un bassin versant favorable au Vison d'Europe offrant à cette espèce menacée d'extinction des habitats propices avec un réseau routier transparent

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 06/09/11

Ateliers de travail

4 groupes de travail réalisés : **définir les objectifs de gestion et les projets d'actions** sur les habitats naturels et les espèces concernés :

- mardi 18 décembre 2007 (Montguyon - 9h30)
thème : " Agriculture et sylviculture " / 17 p
- mardi 18 décembre 2007 (Montguyon - 14h30)
thème : " Eau : qualité et quantité " / 16 p
- mercredi 19 décembre 2007 (Brossac - 9h30)
thème : " entretien des cours d'eau et ripisylve " / 12 p
- mercredi 19 décembre 2007 (Brossac - 14h30)
thème : " activités récréatives et patrimoines " / 8 p

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 06/09/11

Ateliers de travail

4 groupes de travail réalisés : **préciser, finaliser le programme d'action et réflexion sur le projet de charte Natura 2000**

- Le 09/06/08 à 9H30 à la mairie Neuvicq
Thème : « Agriculture et sylviculture » (24p)
- Le 09/06/08 à 14H30 à la mairie Neuvicq
Thème : « eau : qualité et quantité » (22p)
- Le 10/06/08 à 9H30 à la mairie Guîtres
Thème : « entretien des cours d'eau et ripisylve » (12p)
- Le 10/06/08 à 14H30 à la mairie Guîtres
Thème : « activités récréatives et valorisation du patrimoine » (7p)

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 06/09/11

Définitions

→ Orientations de conservation à long termes :

Objectifs que l'on cherche à atteindre à long terme après la mise en place des différentes actions du DOCOB

→ Objectifs de développement durable :

Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - Biotopie - 15/05/08

Les orientations de conservation à long terme

- Restaurer des habitats naturels ou d'espèces
- Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces
- Assurer le maintien des continuités écologiques
- Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion
- Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion
- Impliquer les acteurs concernés par les habitats naturels et d'espèces
- Favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse de ces deux vallées

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 06/09/11

Restaurer des habitats naturels ou d'espèces

- Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
- Reconvertir des terres cultivées en prairies permanentes
- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche
- Convertir des peupleraies en prairies permanentes ou boisements alluviaux
- Restaurer le débit de réserve sur les affluents et les zones sensibles et éviter la création de retenue
- Résorber les points noirs liés à la fin des exploitations et appliquer de véritables projets de renaturation des carrières
- Réduire les risques de mortalité routière (Vison et Loutré) sur les franchissements existants
- Eviter l'augmentation des risques de mortalité routière (Vison, Loutré) lors de la réalisation ou la rénovation de nouveaux franchissements.

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 06/09/11

Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces

- Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
- Contenir les surfaces plantées en peuplier et Chêne rouge au profit des prairies
- Améliorer la qualité de l'eau
- Maintenir les boisements alluviaux et les landes humides connexes au Lary, au Palais et à leurs affluents
- Maintenir les débits des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale
- Adapter la gestion des ripisylves
- Sectoriser les interventions sur les boisements humides des bords de rivières et délimiter des secteurs à protéger
- Améliorer les pratiques culturales pour la biodiversité sous les peupleraies
- Veille sur la propagation de la maladie de l'Aulne glutineux et se tenir informé des évolutions de la recherche
- Poursuivre la lutte contre le ragondin et mise en place de moyen de lutte contre les autres espèces introduites

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 06/09/11

Assurer le maintien des continuités écologiques

- Adaptation du périmètre du site



Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 06/09/11

Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion


- Suivre l'évolution des parcelles agricoles contractualisées pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des parcelles forestières contractualisées pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 06/09/11

Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion


- Suivre l'évolution des parcelles agricoles contractualisées pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des parcelles forestières contractualisées pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations de la Cistude d'Europe
- Suivre l'évolution des populations trois espèces de papillons d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations des quatre espèces d'odonates d'intérêt communautaire
- Suivre la qualité de l'eau
- Suivre l'évolution des populations trois espèces de coléoptères d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations des deux espèces de mollusques d'intérêt communautaire

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - Biotope - 06/09/11

 **Impliquer les acteurs concernés par les habitats naturels ou d'espèces**

- Mettre en cohérence les différents programmes ou schémas d'aménagement du territoire (PLU, cartes communales...) avec les objectifs de conservation du DOCOB
- Informer et fédérer les agriculteurs/propriétaires sur les actions en cours
- Informer et fédérer les exploitants forestiers/propriétaires sur les actions en cours
- Sensibiliser les propriétaires riverains sur le milieu ripisylve
- Sensibiliser les ayants droits riverains de cours d'eau
- Sensibiliser les propriétaires de moulins et retenues pour une meilleure gestion des ouvrages
- Proposer des traitements moins nocifs que l'Ivermectine

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11

 **Favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse de ces deux vallées**

- Utiliser les supports disponibles pour une valorisation
- Informer sur les richesses naturelles des vallées
- Sensibiliser à l'importance du soutien du monde de l'élevage
- Organiser des réunions publiques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11

 **Les fiches actions**

Après les différents ateliers et l'identification des objectifs de développement durable :

- Réalisation du programme d'action via des fiches actions
- Réalisation de la charte Natura 2000

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - Biotope - 06/09/11



Avis du CSRPN

Avis du CSRPN n°2013-12

**Réponses aux observations formulées par le CSRPN lors de la présentation
du DOCOB des Vallées du Lary et du Palais du 8 novembre 2012.**

Réunion du 18 avril 2013

L'opérateur du DOCOB a répondu aux diverses remarques formulées par le CSRPN le 8 novembre dernier. Les réponses aux remarques sont reprises dans l'annexe du présent avis. Ces réponses font l'objet des commentaires / compléments suivants :

Remarque 1 : la pression d'observation sur les chiroptères sur 5 jours est insuffisante.

Quels que soient les moyens mis en oeuvre, il faut que le document fasse état des manques de connaissances, des pressions d'observation et présente le protocole qui a été mis en place pour les inventaires.

Les prospections pour le Vertigo apparaissent également insuffisantes.

Une fiche action avec des compléments de diagnostic est à prévoir.

Remarque 2 :

Un diagnostic a été réalisé sur les 28 ouvrages identifiés « à risque réel ». Cependant, la circulation routière n'est pas connue sur 13 autres ouvrages, ainsi ces ouvrages n'ont fait l'objet d'aucun diagnostic, le risque n'est donc pas évalué.

Remarque 4 : la manière de caractériser les états de conservation n'est pas présentée ; ces états de conservation sont à revoir, notamment celui du Vison qui est mauvais.

Remarque 10 : les moyens pour lutter contre les espèces invasives ne sont pas connus. La veille écologique est à privilégier.

Avis CSRPN n°2013-12 : Avis favorable mais avec une réserve sur le diagnostic qui est insuffisant. Une attention particulière sur la mise en oeuvre des fiches action est requise pour affiner les éléments de diagnostic préalables.

Le Président du CSRPN de Poitou-Charentes



Michel Séguignes

Annexe

CSRPN du 18 avril 2013

Réponses aux observations formulées par le CSRPN lors de la présentation du DOCOB des Vallées du Lary et du Palais

Le site Natura 2000 d'une superficie de 1844 ha concerne 3 départements (Charente, Charente-Maritime, Gironde) sur deux régions et 26 communes

Site rivière, prairies humides, forêt alluviale

Inventaires validés en 2007, retard pris pour l'élaboration du DOCOB démarré début 2006

Avis CSRPN du 8 novembre 2012

Diagnostic socio-économique bien fait, problématiques diversifiées prises en compte (carrières, élevage, agriculture) avec évaluation de l'importance de chaque activité et de leurs impacts

Inventaire socio-économique de très bonne qualité, analyse assez poussée avec audit systématique de tous les acteurs

Aspect biologique : la présence du Vison d'Europe a justifié la désignation de ce site et pourrait justifier l'extension. Site riche avec présence de nombreuses espèces intéressantes : 3 Lamproies, chiroptères, Odonates, ripisylves avec coléoptères...

Regret sur les éléments cartographiques peu lisibles et l'hétérogénéité dans le rendu

Un déséquilibre est noté entre le nombre de fiches actions relatives à la conservation et celles proposées en matière de suivi

Amélioration du document avec réexamen sur les points suivants :

- Statut de conservation des espèces à revoir,
- Actions de conservation du Vison d'Europe proposées sont insuffisantes notamment prise en compte des ouvrages. Il est nécessaire de prendre en compte la problématique liée à la présence du vison d'Amérique,
- Suppression de la fiche E1, la restauration des ouvrages n'est pas acceptable et contraire aux objectifs de la DCE (gestion hydraulique et non restauration d'ouvrages)
- Rajouter une fiche action complémentaire sur la maîtrise et l'acquisition foncière et une fiche relatives aux protections réglementaires pour assurer une gestion pérenne (problématique LGV)

Une extension du périmètre au réseau hydrographique secondaire, où le Vison d'Europe est également présent, est demandée des la validation du DOCOB : Fiche MO2 « Mise en cohérence du périmètre du site »

Remarques du CSRPN	Réponses apportées
<p>1a) Aucun moyen d'évaluer la pression d'observation sur le terrain, la part des données collectées directement par le bureau d'étude ou dans la biblio, auprès des associations.... (temps sur le terrain ?, les inventaires sont ils exhaustifs ?...)</p> <p>b) Un manque est relevé au niveau de la bibliographie avec notamment aucune référence à la bibliographie locale.</p>	<p>1a) Cf ANNEXE I du DOCOB « Eléments biologiques et socio-économiques détaillés » au point II.4 « Prospections et diagnostic biologique »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prospections chiro du 10 au 15 juillet 2006 • Prospections Vison et Loutre : la méthode du GREGE n'implique pas de prospections de terrain. L'utilisation des données bibliographiques permet de classer les ponts et de récupérer les données de présence. Ces espèces étant très discrètes, il faudrait plusieurs journées (voire des mois) pour apercevoir un individu. Les pièges photographiques disponibles aujourd'hui permettraient des inventaires plus exhaustifs qu'en 2006. Les habitats favorables sont identifiés à l'aide du relevé des habitats naturels. • Prospections insectes : entre mai et aout 2006 • Prospections Vertigo : 2 jours de prospections <p>En annexe 1 de ce document sont énumérés l'ensemble des personnes et structures consultées</p> <p>L'ANNEXE II du DOCOB « Annexes administratives et techniques » présente tous les COPIL, ateliers de travail avec les dates et les participants.</p> <p>1b) Les références bibliographiques ont été complétées dans le volume de synthèse et le diag socio-éco.</p>
<p>2a) Vison d'Europe : présence attestée qui a fait l'objet d'un diagnostic des ouvrages d'art sur la totalité du bassin (protocole ancien de Fournier) mais difficile de retrouver les ouvrages sur la cartographie.</p> <p>2b) La hiérarchisation dans la priorité d'intervention est basée uniquement sur le volet de la dangerosité de l'ouvrage, la faisabilité technique n'est pas prise en compte.</p> <p>Les fiches de description sont incomplètes, manque d'information sur la circulation routière, les dimensions des ouvrages... Quelle est leur dangerosité réelle ? Comment l'évaluation de la perméabilité a été faite (souvent la perméabilité est notée nulle mais la photo montre le contraire)?</p> <p><i>Sur les critères d'appréciation des ouvrages une harmonisation serait nécessaire au niveau régional.</i></p>	<p>2a) Les numéros des 28 ouvrages à risques réels de collision faisant l'objet des fiches descriptives en annexe 8 du diagnostic ont été rajoutés sur les cartes 5, 6 et 38.</p> <p>2b) La circulation routière a été ajoutée sur les différentes fiches des ouvrages. Les informations sur les dimensions et le type d'aménagement à réaliser n'ont pas été recueillies lors du diagnostic et ne sont donc pas disponibles.</p> <p>L'évaluation de la perméabilité a été réalisée par des visites de terrains des différents ouvrages. Toutefois, les photos présentées ont été prises en période d'étiage (juillet 2006) ce qui explique le décalage entre la perméabilité observée sur les photos et sa qualification sur les fiches descriptives.</p>
<p>3) Enjeux de conservation : la restitution de l'impact des activités sur les différentes espèces est un peu arbitraire, ce qui peut avoir une incidence sur la rédaction des fiches actions, notamment les impacts des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la chasse sur le vison notamment à cause des chiens ; ▪ la pêche à la nasse, aux engins, aux filets, 	<p>3) Les tableaux correspondants ont été modifiés dans le diag socio-éco et dans le volume de synthèse pour tenir compte de cette remarque.</p>

<p>sur la Loutre, le Vison, la Cistude ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la gestion des bandes enherbées sur les chiroptères et les odonates ; ▪ les biefs de moulin sur les espèces aquatiques présentes par modification de la ligne d'eau ; ▪ la gestion des ripisylves n'est pas mentionnée or leur entretien ainsi que celui des frênes têtards ont un impact sur la Rosalie ; ▪ entretien des cours d'eau sur le vertigo de Desmoulin. 	
<p>4a) Hiérarchisation des enjeux : attention à ne pas statuer systématiquement sur un bon état de conservation. L'état de connaissance est jugé insuffisant (peu de mention bibliographique) pour dire que les espèces sont en bon état de conservation notamment pour les chiroptères, la Cistude, le Vison d'Europe...</p> <p>4b) Il est constaté l'arrivée massive de l'écrevisse américaine depuis la réalisation des inventaires (document ancien)</p> <p>4c) La grande Mulette ne fait pas l'objet d'une fiche action alors que c'est une priorité de conservation au niveau européen</p>	<p>4a) L'état de conservation pour les chiro, le Vison et la Loutre a été réévalué à « moyen ». Il est resté « bon » pour la Cistude car dans le diagnostic les effectifs sont notés importants.</p> <p>4b) Cette espèce est mentionnée dans le diagnostic à la page 103 dans la partie III.2.5. « Les espèces allochtones envahissantes ».</p> <p>4c) Espèce de l'annexe IV de la Directive Habitat donc pas de fiche action dans le DOCOB (financement hors Natura)</p>
<p>5) Carte n°3 « Contexte géologique du site » très grossière, les îlots calcaires et grottes ne sont pas mentionnés</p>	<p>5) Les données du BRGM ne sont pas libres de droits, il n'est donc pas possible d'obtenir plus de précision</p>
<p>6) Cartes n°5 « Fréquentation potentielle des franchissements par le vison » et n°38 « Risques potentiels de collision »</p>	<p>6) les numéros des 28 ouvrages à risques réels de collision faisant l'objet des fiches descriptives en annexe 8 du diagnostic (cf ci-dessus) ont été rajoutés sur les cartes 5, 6 et 38</p>
<p>7a) Fiches B2 « Amélioration de la structure des peuplements forestiers » : pertinence de couper les gros bois et très gros bois ?</p> <p>Conflit avec la fiche suivante B3 « Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots »</p> <p>7b) Reformuler le titre et les objectifs en lien avec les cahiers des charges des contrats Natura 2000 forestiers</p>	<p>7a) dans la fiche B2, l'alinéa suivant a été complété afin d'explicitier la pertinence de couper les gros bois et très gros bois :</p> <p>- Laisser vieillir le peuplement et réaliser des coupes jardinatoires enlevant de façon très ponctuelle des arbres appartenant aux catégories de grosseur Gros Bois et Très Gros Bois. L'objectif est d'obtenir une structure irrégulière par la pratique d'une coupe jardinatoire sur toutes les catégories de diamètres reproduisant ainsi le modèle de régénération par trouées propre au forêt tempérée. On façonne ainsi des peuplements hétérogènes en strate qui présenteraient l'intérêt de maintenir un couvert forestier permanent y compris gros bois et très gros bois dont la récolte est très ponctuelle.</p> <p>7b) Les contrats Natura 2000 sont un outils de mise en œuvre des fiches actions du DOCOB (tout comme la Charte Natura 2000). Les fiches actions sont rédigées en fonction des enjeux et des objectifs de conservation qui en découlent et ne doivent pas être des « copier-coller » des cahiers des charges des contrats.</p>
<p>8a) Fiche E1 « Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique » prévoit la <u>restauration en priorité des seuils en plus</u></p>	<p>8a) la Fiche E1 a été supprimée</p>

<p>mauvais état. Or aucune restauration n'est valable sauf si c'est un ouvrage de répartition nécessaire pour amener l'eau sur un bras en particulier.</p> <p>Obligation réglementaire de la DCE d'assurer la transparence des ouvrages, il est donc préférable de ne pas les restaurer et de les araser.</p> <p>8b) Y-a t-il des enjeux natura 2000 pour maintenir des niveaux d'eau élevés ?</p>	<p>8b) Aucun enjeux N2000 quant au maintien de niveaux d'eau pour les espèces présentes. La continuité écologique est à privilégier comme le prévoit la DCE.</p>
<p>9a) Fiche E2 « Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière » : le DOCOB a vieilli car les aspects financiers sont évalués au tiers, nécessité de réactualiser les coûts.</p> <p>9b) Il est précisé qu'il faut tenir compte de la continuité écologique pour les poissons (pas de réduction du lit du cours d'eau au profit des banquettes)</p>	<p>9a) Le chiffrage des coûts proposés est réalisé de la même manière que dans le DOCOB « Charente, Seugne et Coran ».</p> <p>9b) Cette remarque du CSRPN a été rajoutée dans la fiche correspondante (E1)</p>
<p>10a) Fiche E4 « Surveillance et lutte contre la prolifération des espèces introduites envahissantes » : La Corbicule sera difficile à éradiquer car aucune mesure existe pour ce petit mollusque exotique</p> <p>10b) Il est rappelé que la lutte par le biais d'introduction de prédateur naturel est à proscrire</p>	<p>10a) La Corbicule a été supprimée de la fiche correspondante (E3) et remplacée par l'écrevisse de Louisiane.</p> <p>10b) Cette remarque du CSRPN a été rajoutée dans la fiche</p>
<p>11a) Fiche S4 « Caractérisation de l'aire de répartition et suivi de l'ichtyofaune d'intérêt communautaire » : concernant le suivi du Chabot, il est prévu cinq pêches électriques à réaliser tous les deux ans. Ce n'est pas utile pour cette espèce, un inventaire tous les 5 ans est suffisant.</p> <p>11b) Problématique Toxostome : besoin d'amélioration de connaissance sur cette espèce</p>	<p>11a) La fiche S4 a été modifiée dans ce sens : les inventaires seront réalisés tous les 5 ans et non tous les 2 ans.</p> <p>11b) Dans la fiche S4, il a été précisé que les pêches électriques serviront pour l'amélioration des connaissances sur cette espèce.</p>
<p>12) Absence totale de mesures réglementaires alors qu'on a des enjeux de conservation forts sur des espèces prioritaires. Seule, une approche contractuelle est proposée alors qu'il pourrait être envisagé d'acheter du foncier, de prendre un APPB ou de créer une réserve naturelle.</p> <p>Nécessité de rajouter une fiche action complémentaire sur la maîtrise et l'acquisition foncière et une fiche relative aux protections réglementaires pour assurer une gestion pérenne.</p> <p>La mise en place de mesures réglementaires sur certains types de milieux coûte à long terme moins cher que la contractualisation (cf coûts proposés sur la fiche B3 « Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots » 70 000 € pour 28 ha sur 5 ans et sur la fiche B1 « Restauration et entretien des landes à molinie</p>	<p>12) Lors des inventaires ou dans la SCAP, aucune zone spécifique n'ayant été identifiée au sein du site Natura 2000, la rédaction de fiches relatives aux « Protections réglementaires » ou à la « Maîtrise et acquisition foncière » n'a pas été identifiée comme action à mener en temps que telle sur ce site.</p> <p>Toutefois, afin de prendre en compte la demande du CSRPN, l'acquisition foncière par un organisme de gestion des parcelles présentant un habitat exceptionnel a été rajoutée comme outils de mise en œuvre sur les fiches visant des espèces ou habitats à très fort enjeux sur le site A2, A5, B1 et B3 et B8.</p>

favorables au Fadet des lâches » 25 000 € pour 8 ha sur 5 ans)	
13) Rajouter une fiche action sur le Vison d'Europe : l'adaptation des ouvrages d'art ne suffit pas. Actuellement sur le bassin de la Charente, le vison d'Amérique n'est pas présent par contre cette espèce est présente sur la Dronne	13) Une fiche B8 relative à la conservation de la population de Vison d'Europe et de ses habitats a été ajoutée sur le modèle de celle du DOCOB « Charente, Seugne et Coran ». La problématique Vison d'Amérique a également été intégrée dans la fiche E3 « Lutte contre la prolifération des espèces introduites envahissantes »

Comité de pilotage
du 7 mai 2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE MARITIME

SOUS PRÉFECTURE
de JONZAC

NATURA 2000

Affaire suivie par
Martine VALTIERRA

05.46.48.77.34
martine.valtierra@charente-
maritime.gouv.fr

Site n°81 "Vallées du Lary et du Palais"

Comité de pilotage du 7 mai 2013

Le Comité de Pilotage local du site Natura 2000 n°81 intitulé "Vallées du Lary et du Palais", dont la composition est fixée par arrêté préfectoral n°2005-3406 du 24 octobre 2005, s'est réuni le 7 mai 2013 à 14 heures 15, à la salle des fêtes de Chevanceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AURIGNAC, Sous Préfet de Jonzac.

Étaient présents :

- M. JAULIN, Conseiller Général, Maire de Baignes Sainte Radegonde,
- M. RAPITEAU, Maire d'Orignolles, Vice-Président de la Communauté de Communes de Haute Saintonge,
- M. FESTAL, Maire de Chevanceaux,
- M. MORAND, Maire de Boriesse et Martron,
- M. FAVRE, Maire de Saint Martin d'Ary,
- M. GUERIN, Maire de Saint Palais de Négrignac,
- M. PEYNAUD, Maire de La Clotte
- M. DEBRUCKER, Conseiller Municipal de La Clotte,
- M. BOOR, Maire du Fouilloux,
- M. NAUDON, Maire-Adjoint de Montlieu la Garde,
- M. MANTENAC, commune de Montlieu la Garde,
- M. FAURE, Maire de Lagorce,
- M. PAJERA, Maire-Adjoint de Lagorce,
- M. BITARD, Mairie de Lagorce,
- M. RONDEAU, Maire-Adjoint de Passirac,
- M. PAQUEREAU, Maire-Adjoint d'Oriolles,
- M. LALANDE, Président du SI Etudes Bassin Versant Livenne,
- M. VALLEAU, Président du Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
- M. LONDEIX, représentant le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
- M. LANDRE, représentant les Forestiers Privés de Charente, de Charente-Maritime, le CETEF de la Charente et le SDPPR de la Charente,
- M. BENOIT du REY, représentant le Syndicat de la Propriété Privée Rurale,

- M. BENETON, représentant l'UNICEM Charente-Maritime, Ciments CALCIA de Bussac-Forêt,
- M. MOREAU, représentant l'UNICEM Charente-Maritime, Société AGS de Clérac,
- M. AUDOUIN, Association Saintonge Boisée Vivante,
- M. NAU, Président Directeur Général, Société SVE Chevancaux,
- M. AUCHER, ONCFS – SDI17,
- Mme GALLO CHOLLON, Chargée de mission Natura 2000, DDT Charente,
- M. CHAULVET, Chargé de mission Natura 2000, DDTM Charente-Maritime,
- Mme MARDINE, Conseillère agro-environnement, Chambre d'Agriculture de la Gironde,
- Mme PIGNAULT, Chargée de mission Natura 2000, DREAL Poitou-Charentes,
- M. BARBUT, Bureau d'études Biotopie, en charge de l'animation,
- M. CORDIER, Bureau d'études Biotopie, en charge de l'animation,
- Mme VALTIERRA, Sous Préfecture de Jonzac.

Excusés :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement – Aquitaine,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer – Gironde,
- M. le Délégué Régional de l'ONCFS – Aquitaine,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,
- M. le Vice Président du Conseil Général de la Gironde, Conseiller Général du canton de Guîtres,
- M. le Maire de Bors de Baignes,
- M. le Maire de Saint Denis de Pile,
- M. le Président du SIAH du Bassin du Né,
- M. le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest,
- M. le Président de l'ONEMA 17,
- M. le Président de l'ONEMA 33,
- M. le Président de l'Association Charente Nature,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente.

Monsieur le Sous Préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence, et rappelle que le comité de pilotage (COPIL) se réunit ce jour pour la sixième fois depuis sa création.

Le site Natura 2000 couvre 26 communes s'étendant sur trois départements (Charente, Charente-Maritime et Gironde) et deux régions (Poitou-Charentes et Aquitaine). Il a notamment été désigné pour la protection d'espèces vivant en milieu aquatique ou sur les berges des rivières (vison d'Europe, cistude d'Europe...).

Lors de la première réunion de son comité de pilotage, le 15 novembre 2005, les élus n'ont pas souhaité en prendre la présidence, qui est donc assurée par l'Etat.

L'opérateur désigné, le bureau d'étude Biotope (33), présenté lors de la seconde réunion du comité de pilotage, a pu décliner la méthodologie retenue, et les travaux d'identification des espèces et des habitats se sont organisés sur le terrain, auprès des élus, des propriétaires et des exploitants.

Après validation des diagnostics écologiques et socio-économiques réalisés par BIOTOPE, en décembre 2007, les groupes de travail se sont réunis pour définir les objectifs de gestion du site et préfigurer les actions. Une réunion de présentation au comité de pilotage s'est ensuite tenue le 15 mai 2008 à Montguyon ;

A la suite d'évolutions législatives, dans lesquelles il est apparu que le DOCOB devait être complété par une « Charte Natura 2000 », les travaux se sont poursuivis pour aboutir, en septembre 2011, à la proposition de fiches-action, présentant les orientations de conservation à long terme, puis pour chacune d'elles, les objectifs de développement durable. Des amendements ayant été demandés par les membres du comité de pilotage, leur prise en compte a induit un nouveau délai, et il convient aujourd'hui de valider le DOCOB complet, avant proposition à l'approbation de Madame la Préfète de la Charente-Maritime.

Par la suite, la présidence du comité de pilotage et l'animation de la mise en œuvre de ce document, devront être proposées aux collectivités territoriales concernées.

Du débat qui s'instaure, il ressort :

– Urbanisme :

L'approbation du DOCOB n'entraîne pas la nécessité de mettre à jour les plans locaux d'urbanisme. En effet, la prise en compte du périmètre du site Natura 2000 et l'évaluation des incidences des projets à venir sur l'environnement, est prise en compte dans l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Une fiche-action du DOCOB prévoit l'extension du périmètre du site, mais en amont, des recoupements seront effectués avec les cartographies des documents d'urbanisme pour exclure les zones urbaines autorisées.

– Moulins :

La problématique des moulins relève de la Loi sur l'Eau. Le DOCOB n'est pas un document de cadrage réglementaire, et ne saurait traiter des litiges y afférent.

L'étude préalable à la gestion des cours d'eau, réalisée à la demande du SIAH Taillon, de la Livenne et du Lary/Palais, prend en compte le périmètre du site et les préconisations du DOCOB. De nombreux échanges ont eu lieu entre le prestataire en charge de cette étude et le bureau d'études Biotope pour la classification des ouvrages et les préconisations à formuler. A ce jour, les propriétaires n'en sont pas directement informés, sauf par le biais de leurs représentants au sein du COPIL.

– Parcelles en zone Natura 2000 :

La structure en charge de l'animation du DOCOB démarchera directement les propriétaires afin de leur proposer d'adhérer à la démarche Natura 2000 à travers les différents outils de gestion contractuelle des sites N2000 proposés à savoir :

* si le propriétaire souhaite s'engager à maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présentes sur sa ou ses parcelle(s) dans un bon état de conservation, il pourra adhérer à la Charte Natura 2000 et sera, pour les parcelles concernées, exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

* si le propriétaire souhaite aller au-delà, il a la possibilité de bénéficier également de mesures agro-environnementales (parcelles en SAU) ou de signer un contrat Natura 2000 (parcelles hors SAU) permettant de compenser les surcoûts de gestion ou les pertes de production générés par la modification des pratiques ou les travaux de restauration et de gestion des milieux en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur lesquels il souhaiterait s'engager. .

– Volet forestier :

Il est rappelé que la Directive Européenne "Habitats, Faune, Flore" a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Il est notamment stipulé en son article 2 :

« 1. La présente directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des états membres où le traité s'applique.

2. Les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

3. Les mesures prises en vertu de la présente directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. »

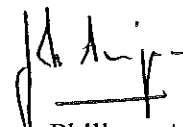
En conclusion, les membres du COPIL valident le travail accompli par le bureau d'étude BIOTOPE.

Dès que le DOCOB sera approuvé par arrêté préfectoral, il sera mis en ligne sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes et diffusé aux membres du COPIL sur CD.

A l'issue de la réunion, le Sous Préfet invite les membres du comité de pilotage à participer aux Etats Généraux de l'Environnement en remplissant le questionnaire mis à leur disposition jusqu'au 9 juin 2013 sur le site internet <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/> .

A Jonzac, le 7 juin 2013.

Le Sous Préfet,



Jean-Philippe AURIGNAC

« Vallées du Lary et du Palais »
 (Site FR5402010)
 07/05/13
 Présentation du Document
 d'objectifs du site Natura
 2000

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 07/05/13

Natura 2000 en Poitou-Charentes

Sites NATURA 2000 en Poitou-Charentes

89 sites Natura 2000 dont :

- 5 sites marins
- 84 sites terrestres avec 100% des DOCOB achevés ou en cours de rédaction

« Vallées du Lary et du Palais »

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 07/05/13

Périmètre de la zone d'étude

1841 ha

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 07/05/13

Communes concernées

2 régions administratives, 3 départements,
 3 communautés de communes et 26 communes

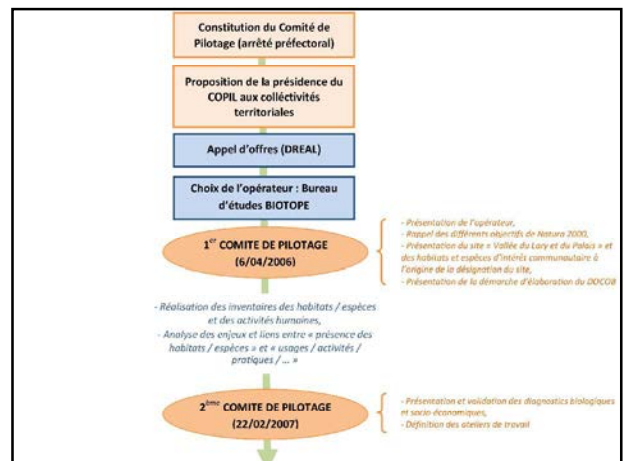
- Charente : Brossac, Passirac, Saint-Vallier, Boisbreteau, Guizegeard, Bors-de-Baignes, Sauvignac, Oriolles, Condéon et Touvérac
- Charente Maritime : Chevanceaux, Bourses-et-Martron, Saint-Palais-de-Négrignac, Neuwicq, Montguyon, Montlieu-la-Garde, le Fouilloux, Saint-Martin-d'Ary, Orignolles, Saint-Pierre-du-Palais, Clérac, Cercoux et la Clotte
- Gironde : Lagorce, Coutras et Gùtresp

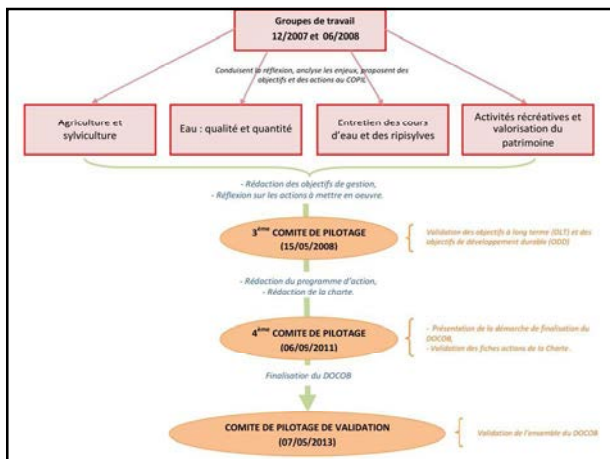
Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 07/05/13

Organigramme

Organigramme de la démarche d'élaboration du
 DOCOB « Vallées du Lary et du Palais »

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palais » - - Biotope - 07/05/13





Bilan du diagnostic socio-économique

- Urbanisation : phénomène de rurbanisation
- Agriculture :
 - Elevage : activité dominante sur le site. Elevage bovin extensif
 - Céréaliculture : augmentation des surfaces cultivées uniquement en Charente
 - Irrigation : retenues collinaires ou pompage direct (nappe et cours d'eau)
 - Viticulture : diminution de la surface en vigne
- Sylviculture : augmentation depuis la tempête de 1999

Bilan du diagnostic socio-économique

- Entretien des cours d'eau : intervention ponctuelle
- Gestion hydraulique : + de 30 moulins
- Extraction de matériaux : sable et kaolin
- Industrie : distilleries et un centre d'enfouissement
- Chasse : grand gibier et piégeage
- Tourisme : étang Vallier et tourisme vert
- Pêche : 2^{ème} catégorie
- Randonnée : pédestre, équestre, vélo

Bilan du diagnostic biologique

6 habitats naturels dont 1 est prioritaire

- Forêt alluviale à Aulnes et Frênes* (Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards
- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Rivières avec végétation du *Ranunculum fluitantis* et du *Callitrichio-Batrachion*
- Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé

Site FR5402010 - Vallées du Larv et du Palis - - - Biotope - 07/05/13

Bilan du diagnostic biologique

22 espèces animales dont 2 sont prioritaires

- Mammifères (7 espèces) : *Vison d'Europe**, *Loutre d'Europe*, *Grand Rhinolophe*, *Petit Rhinolophe*, *Grand/Petit Murin*, *Murin de Bechstein*, *Barbastelle*
- Reptiles : *Cistude d'Europe*
- Insectes (10 espèces) : *Rosalie des Alpes**, *Grand Capricorne*, *Lucane Cerf-volant*, *Agrion de Mercure*, *Cordulie à corps fin*, *Cordulie splendide*, *Gomphe de Graslin*, *Fadet des laches*, *Cuivré des marais*, *Damier de la Succise*
- Poissons (3 espèces) : *Toxostome*, *Chabot*, *Lamproie de Planer*
- Mollusques : *Maillot de Desmoullins*

Diversité d'espèces remarquables

Site FR5402010 - Vallées du Larv et du Palis - - - Biotope - 07/05/13

Les grands enjeux

- Le maintien de l'intégrité des cours d'eau qui passe par :
 - la libre divagation des cours d'eau
 - la préservation de la qualité physico-chimique de l'eau et de son régime hydrologique naturel.
 Boisements alluviaux et prairies humides sont directement dépendant de cette intégrité
- Le maintien de pratiques agricoles extensives qui profite :
 - aux espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire
 - au patrimoine paysager et historique du secteur

Site FR5402010 - Vallées du Larv et du Palis - - - Biotope - 07/05/13

Les grands enjeux

- L'établissement d'un équilibre entre les interventions humaines sur les cours d'eau (aménagement pour activités récréatives, manipulation d'ouvrages hydrauliques, entretien des berges) et l'intégrité des habitats naturels et d'espèces du site
- Le maintien d'un bassin versant favorable au Vison d'Europe offrant à cette espèce menacée d'extinction des habitats propices avec un réseau routier transparent

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 07/05/13

Définitions

→ Orientations de conservation à long termes (OCLT):
Objectifs que l'on cherche à atteindre à long terme après la mise en place des différentes actions du DOCOB

→ Objectifs de développement durable (ODD) :
Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 07/05/13

Les orientations de conservation à long terme

- Restaurer des habitats naturels ou d'espèces
- Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces
- Assurer le maintien des continuités écologiques
- Animer la mise en œuvre du DOCOB
- Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion
- Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion
- Impliquer les acteurs concernés par les habitats naturels et d'espèces
- Favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse de ces deux vallées

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 07/05/13

Restaurer des habitats naturels ou d'espèces

- Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
- Reconvertir des terres cultivées en prairies permanentes
- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche
- Informer et sensibiliser les exploitants d'ICPE pour résorber les points noirs et appliquer de véritables projets de renaturation des carrières en fin d'exploitation
- Réduire les risques de mortalité routière (Vison et Loutre) sur les franchissements existants
- Eviter l'augmentation des risques de mortalité routière (Vison, Loutre) lors de la réalisation ou la rénovation de nouveaux franchissements.

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 07/05/13


Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces

- Maintenir et favoriser l'élevage et les prairies de fauche (extensif)
- Contenir les surfaces plantées en peuplier et Chêne rouge au profit des prairies
- Améliorer la qualité de l'eau
- Maintenir les boisements alluviaux et les landes humides connexes au Lary, au Palais et à leurs affluents
- Maintenir les débits des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale
- Adapter la gestion des ripisylves
- Sectoriser les interventions sur les boisements humides des bords de rivières et délimitation des secteurs à protéger
- Améliorer les pratiques culturales pour la biodiversité sous les peupleraies
- Veille sur la propagation de la maladie de l'Aulne glutineux et se tenir informé des évolutions de la recherche
- Poursuivre la lutte contre le ragondin et mise en place de moyen de lutte contre les autres espèces introduites
- Maintenir les continuités écologiques

Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 07/05/13

Assurer le maintien des continuités écologiques

- Adaptation du périmètre du site



Site FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais - - - Biotope - 07/05/13

biotope

Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion

- Suivre l'évolution des parcelles agricoles contractualisées pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des parcelles forestières contractualisées pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

biotope

Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion

- Suivre l'évolution des parcelles agricoles contractualisées pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des parcelles forestières contractualisées pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations de la Cistude d'Europe
- Suivre l'évolution des populations de trois espèces de papillons d'intérêt communautaire

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

biotope

Evaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire au regard des actions de gestion

- Suivre l'évolution des populations des quatre espèces d'odonates d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations trois espèces de coléoptères d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations des deux espèces de mollusques d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des populations de Vison d'Europe
- Suivre l'évolution des populations de Loutre d'Europe
- Suivre l'évolution des populations de poissons d'intérêt communautaire
- Suivre la qualité de l'eau

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

biotope

Impliquer les acteurs concernés par les habitats naturels ou d'espèces

- Informer et fédérer les agriculteurs / propriétaires sur les actions en cours
- Informer et fédérer les exploitants forestiers / propriétaires sur les actions en cours
- Sensibiliser les propriétaires riverains sur le milieu ripisylve
- Sensibiliser les ayants droits riverains de cours d'eau
- Sensibiliser les propriétaires de moulins et retenues pour une meilleure gestion des ouvrages
- Proposer des traitements moins nocifs que l'Ivermectine

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

biotope

Favoriser la découverte et la promotion, dans une logique de développement durable, de la richesse de ces deux vallées

- Utiliser les supports disponibles pour une valorisation
- Informer sur les richesses naturelles des vallées
- Sensibiliser à l'importance du soutien du monde de l'élevage
- Organiser des réunions publiques

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

biotope

Fiche action

Fiche n° X	Intitulé de la fiche	Priorité : X
<i>Orientations de conservation à long terme :</i>		
<i>Objectifs de développement durable :</i>		
<i>Cadre de l'action :</i>		
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus		
Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Localisation		
Fiches actions liées ou complémentaires		
Surface concernée		
Planification		

Site FR5402010 « Vallées du Larv et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

Fiche action

JUSTIFICATION DE L'ACTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)
2. Conditions particulières d'exécution

OUTILS

ACTEURS CONCERNÉS (contractants, adhérents, bénéficiaires)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts :
Budget prévisionnel :
Financiers potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

Volet « Agricole »

- A1 - Gestion extensive des prairies permanentes
- A2 - [Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par la fauche et/ou le pâturage](#)
- A3 - Restaurer les parcelles abandonnées en prairie de pâture et de fauche
- A4 - Conversion des terres arables en prairies et développement de dispositifs enherbés
- A5 - Gestion des zones ouvertes très humides (cariçales, jonçales, mégaphorbiaies, ...)

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

Volet « Boisement »

- B1 - [Restauration et entretien des landes à molinie favorables au Padet des laïches](#)
- B2 - Amélioration de la structure des peuplements forestiers
- B3 - Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots
- B4 - Gestion extensive des peupleraies
- B5 - Restauration et entretien des ripisylves
- B6 - Adaptation des programmes d'entretien de rivières aux objectifs de conservation par la rédaction d'un référentiel technique de gestion des ripisylves et berges
- B7 - Conserver et améliorer la trame bocagère
- B8 - Conservation de la population de Vison d'Europe et de ses habitats

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

Volet « Eau »

- E1 - [Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière](#)
- E2 - Prise en compte du Vison d'Europe dans le cadre des activités de piégeage
- E3 - Lutte contre la prolifération des espèces introduites envahissantes
- E4 - Information et sensibilisation des exploitants d'ICPE

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

Volet « Suivis »

- S1 - Suivis relatifs aux habitats naturels d'intérêt communautaire
- S2 - Inventaires complémentaires et suivis relatifs au Vison d'Europe
- S3 - Inventaires complémentaires et suivis relatifs à la Loutre
- S4 - Caractérisation de l'aire de répartition et suivi de l'ichtyofaune d'intérêt communautaire
- S5 - Suivi des populations et inventaires des gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire
- S6 - Inventaire complémentaire relatif à la Cistude d'Europe
- S7 - [Suivis relatifs aux papillons d'intérêt communautaire](#)
- S8 - Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire
- S9 - Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire
- S10 - Inventaire et suivi des mollusques

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

Volet « Mise en œuvre »

- MO1 - [Animation du document d'objectifs](#)
- MO2 - Mise en cohérence du périmètre du site
- MO3 - Information et sensibilisation des élus locaux sur les enjeux écologiques du site Natura 2000
- MO4 - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour de la démarche Natura 2000
- MO5 - Informer et sensibiliser les usagers du site

Site FR5402010 « Vallées du Lary et du Palis » - - Biotope - 07/05/13

biotope


3 modalités d'engagements volontaires pour l'atteinte des objectifs du DOCOB

1 - Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)	Surcoût de gestion ou perte de production	Contrats de 5 ans rémunérés
2 - Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU	Surcoût de gestion	
3 - La CHARTE NATURA 2000	Pas de surcoût de gestion	Engagement de 5 ans




Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (TFNB)

Site FR540210 « Vallées du Loire et du Puy » - Biotope - 07/05/13








Présidence du COPIL et Maîtrise d'ouvrage du suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB)

Article L414-2 modifié par Loi n°2006-1772 du 30 dec 2006




III. – Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le **président du comité de pilotage Natura 2000** ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du **suivi de sa mise en œuvre**

V. - Une **convention** est conclue entre l'État et la collectivité territoriale ou le groupement désigné dans les conditions prévues au III afin de **définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires** à l'élaboration du document d'objectifs et au suivi de sa mise en œuvre.




Article R414-8-1 (Modifié par Décret n°2008-457 du 15 mai 2008)

« **Après l'approbation du document d'objectifs**, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une **durée de 3 ans renouvelable**, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de **suivre sa mise en œuvre** et le **président du comité**. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en œuvre du document d'objectif pour une durée de 3 ans. »








Article R414-8-5 (créé par Décret n°2008-457 du 15 mai 2008)

I.-Le **comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en œuvre du document d'objectifs**. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement, ou à défaut, le service de l'État qui lui a été substitué lui soumet **au moins tous les 3 ans** un rapport qui retrace les **mesures mises en œuvre** et les **difficultés rencontrées** et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site.








- ☞ La présidence du comité de pilotage ne peut être prise sans la charge du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.
- ☞ Multiples compétences nécessaires

Cahier des charges de la mission d'animation du DOCOB

	A faire	Compétences requises
Animation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication • Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Communication - pédagogie ★ Elaboration de support de communication
Assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB • Mise en œuvre des actions du DOCOB • Assistance technique des porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Communication - pédagogie ★ Capacité de persuasion ★ Bonne connaissance du terrain et des contraintes techniques des acteurs locaux (économies, agronomie) ★ Connaissance technique en gestion des milieux naturels
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi biologique • Suivi des actions mises en œuvre et suivi de l'exécution du programme • Suivi et évaluation des contrats • Mises à jour du DOCOB 	<ul style="list-style-type: none"> ★ écologie, ★ Notion de statistique ★ Capacité de synthèse et d'organisation des données ★ Maîtrise du SIG
Assistance administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Expertises • Comité de pilotage • Réunions avec les services de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Communication ★ Animation de réunions ★ Capacité de synthèse ★ Ecologie







Quel financement pour la collectivité porteuse ?

- Convention entre l'Etat et la collectivité chargée du document d'objectifs
- Cofinancement Etat/FEADER au titre de la mesure 323 A

Présent pour l'avenir



2 hypothèses suite au vote


Présidence du COPIL : Collectivité /EPCI ↔ ETAT (Préfet, Sous-préfet)

Maîtrise d'ouvrage : Collectivité /EPCI ← Convention cadre contenu de la mission → ETAT (pilotage DREAL)

Structure animatrice : Collectivité /EPCI (Sous-traitance possible de tout ou partie de la mission) ↔ Appel à candidature (Priorité acteurs locaux compétents)

Financement : Tout ou partie Collectivité /EPCI (Subvention ETAT/FEADER : maxi 80 % Instruction demande par DREAL) ↔ 100 % Etat (MEDDE) géré par la DREAL

Présent pour l'avenir



Sont concernées par le périmètre du site

Natura 2000

2 régions administratives

et 3 départements

Présent pour l'avenir



✓ **26 communes**

- **10 en Charente** : Brossac, Passirac, Saint-Vallier, Boisbreteau, Guizengeard, Bors-de-Baignes, Sauvignac, Oriolles, Condéon et Touvérac
- **13 en Charente Maritime** : Chevanceaux, Bourses-et-Martron, Saint-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, Montguyon, Montlieu-la-Garde, le Fouilloux, Saint-Martin-d'Ary, Orignolles, Saint-Pierre-du-Palais, Clérac, Cercoux et la Clotte
- **3 en Gironde** : Lagorce, Coutras et Guîtres

✓ **4 communauté de communes**

▲ 4B Sud-Charente, Haute saintonge, Pays de Coutras, Canton de Guîtres,

Présent pour l'avenir



Merci de votre attention

Présent pour l'avenir

Info Site Natura 2000 n°1

Novembre 2007

Vallées du Lary et du Palais

Site Natura 2000
FR5402010



Un lary sur dix pour le larynx

nautaire. La mission de l'opérateur Biotopie était également d'affiner les contours du périmètre initial en tenant compte de la localisation des habitats naturels pour, le cas échéant, proposer un nouveau périmètre.

Au cours du second comité de pilotage qui s'est tenu à Chevancaux le 22 février 2007, les deux diagnostics socio-économique et écologique ont été présentés puis validés par les membres du comité. Courant décembre 2007, se dérouleront les ateliers de travail ayant pour objet de définir les objectifs de gestion et la préfiguration des actions.

Lecteurs à vos stylos!

Vous souhaitez réagir, poser une question, apporter un témoignage ou des informations sur le site des « Coteaux calcaires des coteaux de Dordogne » ? N'hésitez pas à nous transmettre vos messages qui paraîtront si possible dans la future rubrique « vos réactions » du prochain Info Site (docob.larypalais@biotopie.fr).

À lire

Collectifs, 2002. Cahier des habitats. La documentation française.

Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 – RNF/ATEN. Disponible à l'ATEN – 2, place Viala 34060 MONTPELLIER Cedex 1.

« **Natura 2000 Infos** » (lettre d'information nationale sur Natura 2000). Disponible au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, DNP Bureau des habitats naturels – 20, avenue de Ségur 75032 PARIS 07 SP.

« **Lettre d'information Natura 2000** » (lettre d'information de la Commission Européenne). Disponible à la DG XI – D2, TRMF 02/04, Commission Européenne – 200, rue de la Loi B-1049 BRUXELLES.

Naviguer sur:

Site du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
<http://www.environnement.gouv.fr>
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR5400438.html>

Site de la Commission Européenne
<http://europa.eu.int/comm/environnement/nature/natura.htm>

Les espèces et les habitats du réseau Natura 2000 représentent un patrimoine dont la sauvegarde implique la collaboration de tous. C'est la raison pour laquelle ce réseau est basé sur la concertation et l'association des acteurs locaux. Il agit notamment au moyen d'actions d'animation, pour expliquer et faire partager la nécessité de préserver ce patrimoine. C'est aussi l'objectif de cette lettre d'information et d'échanges destinée au grand public.

À l'avenir, elle permettra à chacun d'être informé régulièrement sur l'état d'avancement de la démarche, de suivre l'application du Document d'Objectifs et des actions de préservation des milieux naturels de ces deux vallées particulièrement riches.

Pierrick MARION
Direction Régionale de l'environnement

L'élaboration d'un plan de gestion dénommé « Document d'Objectifs » (DOCOB) du site a été engagée au printemps 2006. Ce document réalisé en concertation avec les acteurs locaux, doit concilier les activités économiques, sociales et culturelles avec les exigences de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Ce bulletin est destiné à vous informer de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur le site. Il permettra de vous faire partager la réflexion menée sur les actions de gestion proposées dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs. Ce premier numéro est avant tout une présentation générale de la démarche Natura 2000 et du site FR5402010 « vallées du Lary et du Palais ». Il s'adresse à tous ceux qui se sentent concernés par le site. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et réflexions, elles seront les bienvenues.

Olivier Touzot
Chargé de missions coordonnateur

Où en sommes-nous ?

Le 16 novembre 2005, à Chevancaux, le premier comité de pilotage (COPIL), ayant pour objet, outre la présentation de la démarche Natura 2000 et les enjeux du site, la désignation du président du COPIL. Le deuxième COPIL marquant le lancement de la réalisation du Document d'Objectif, s'est tenu à Chevancaux le 6 avril 2006. Au cours du printemps et de l'été 2006, un bilan des usages a été réalisé par Biotopie au travers de recherches bibliographiques, d'enquêtes de terrain et de consultations auprès des différents acteurs du site (communes, agriculteurs, forestiers, propriétaires privées, chasseurs...). En parallèle, un diagnostic écologique a été dressé par Biotopie afin de cartographier la localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire.



Direction Régionale de
l'Environnement Poitou-Charentes
14, Rue Chassignole - BP 80195
86038 Poitiers
Sous-Prefecture de Jonzac
4, rue du Château - BP 29
17301 Jonzac



Direction Départementale de
l'Agriculture et de la Forêt de
la Charente-Maritime
2, avenue de Fénelon
17072 La Rochelle



BIOTOPE SARL - Agence Sud-Ouest
128, rue des Graviers
Tél: 05 56 06 35 87
Fax: 05 56 06 35 88
docob.larypalais@biotopie.fr



Prairie (Montpeut)

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

En 1992, à Rio de Janeiro au Brésil, s'est tenu le sommet de la Terre rassemblant les Nations Unies pour une conférence sur le développement durable qui associe les activités humaines, la vie sociale et l'environnement. Les Etats membres y signèrent conjointement la « Convention pour la conservation de la biodiversité ». Natura 2000 est la réponse de l'Union européenne à la dégradation continue des milieux naturels et à la menace de disparition de bon nombre d'espèces sauvages.

Ce projet a pour but de définir un **réseau de sites** pour permettre d'assurer le maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux sur l'ensemble des pays européens, **tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales.**

Il est important de comprendre que l'enjeu de Natura 2000 n'est pas seulement écologique car il s'inscrit aussi dans une logique de développement durable de nos territoires qui soutient le maintien des activités humaines favorables à la conservation des milieux naturels.

Quelles sont les conséquences de la désignation d'un site ?

La zone ayant obtenu la désignation au réseau Natura 2000 pourra bénéficier de financements de l'Etat de l'Europe et d'autres partenaires. Les modalités de sa gestion seront expliquées dans un « Document d'Objectifs » en cours d'établissement en concertation avec les acteurs locaux. En cas de projet d'aménagement soumis à autorisation ou à étude d'impact et susceptible de concerner le site, dans l'hypothèse où il peut avoir un impact notable, une étude spéciale appelée « évaluation des incidences ciblées sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire » est requise. Elle présente le projet, analyse les différents impacts et définit la façon selon laquelle il peut être réalisé ou adapté par rapport aux objectifs de conservation du site. L'évaluation des incidences ne s'intéresse qu'aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation d'un site.

Les sites retenus dans le réseau Natura 2000 seront-ils des « sanctuaires de nature » ?

Les sites Natura 2000 sont et seront des espaces gérés par et avec des acteurs locaux et usagers. Ainsi les richesses naturelles et l'identité du site seront préservées en harmonie avec les activités humaines. Les sites Natura 2000 sont donc compatibles avec la pêche, la chasse, l'agriculture, la sylviculture...

Ces mêmes activités peuvent participer directement au maintien d'espaces et de milieux naturels.



Vison d'Europe (Photo P. Fourmire)

Qu'est-ce qu'un Document d'Objectifs ?

Le Document d'Objectifs est établi sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes et responsables de leur bonne exécution.

Le Document d'Objectifs est un plan de gestion, c'est-à-dire un outil de mise en cohérence et de planification des actions publiques ou privées, pour le maintien, voire le rétablissement des milieux naturels (ou habitats * naturels) et les espèces du site. C'est un véritable document d'aide à la décision pour tous les acteurs ayant compétence sur le site.

Le document présente un état des lieux des milieux naturels (ou habitats naturels) des espèces et des milieux dans lequel elles vivent, (habitats d'espèces d'intérêt européen (ou intérêt communautaire) ainsi que des usages locaux. Il s'agit des diagnostics biologique et socio-économique. Le DOCOB définit ensuite les objectifs de gestion qui sont traduits en actions de gestion propres au site et les moyens à engager avec des priorités d'intervention. Une fois le Document d'Objectifs rédigé, les actions nécessaires à une meilleure gestion ou à la restauration des habitats pourront être mises en œuvre.

La démarche contractuelle sera privilégiée. Des contrats ou chartes pourront être passés avec les propriétaires et les gestionnaires de l'espace pour la réalisation des objectifs définis. Une démarche réglementaire de type Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est également possible mais présente l'inconvénient de ne pas permettre d'envisager une gestion.

En définitive, le Document d'Objectifs sera un document de communication pour les différents acteurs puis un document de référence permettant d'évaluer les actions qui seront engagées ainsi que l'incidence de nouveaux projets sur le site.

Comment se déroule l'élaboration d'un Document d'Objectifs ?

En France, un Document d'Objectifs est établi pour chaque site Natura 2000. Ce document est l'aboutissement d'un processus partenarial de concertation qui s'organise avec les différents acteurs concernés par le site (habitants, élus, représentants socio-professionnels...). Ce processus de concertation a pour but d'établir un consensus entre les acteurs impliqués sur les objectifs et les actions à mener en vue de la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, de déterminer "qui fait quoi" et avec quels moyens.

Sur le périmètre du site des "vallées du Lary et du Palais", ce processus est entamé depuis avril 2006 avec le concours du comité de pilotage. Il est destiné à définir des objectifs puis des actions en vue de favoriser la conservation des milieux naturels des deux vallées. Il permettra de définir les moyens à mettre en œuvre et aussi d'identifier les acteurs qui contribueront à la réalisation des actions...

Un Comité de Pilotage a été désigné par le Préfet, réunissant les principaux acteurs concernés. Les grandes étapes de l'élaboration du Document d'Objectifs sont présentées en comité de pilotage sous la présidence du sous-préfet de Jonzac.

Ce comité est composé de représentants de l'Etat, d'institutions et des intérêts locaux. Son rôle est de participer à l'élaboration des différentes phases de la réalisation du Document d'Objectifs puis de les valider. Cette réalisation a été confiée au bureau d'études Biotope.

** Mais qu'est-ce qu'un habitat ? Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (la Loire...) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dolme rocheux, tourbières de pentes...). Un habitat d'espèce est un milieu au vu l'espace étendue, d'un des stades de son cycle biologique.*

Fiche d'identité du site

« Vallées du Lary et du Palais »

FR5402010

Région: Poitou-Charentes et Aquitaine

Départements: Charente-Maritime, Charente et Gironde

Superficie: 1844 ha

Localisation géographique: sud

« Charentes » au nord de Gironde; de

Brossac à Guîtres.

Les communes concernées: pour la

Charente: Brossac, Passirac, Saint-Vallier,

Boisbretreau, Guizengard, Bois-de-

Baignes, Sauvignac, Oriolles, Condéon,

Touvérac.

Pour la Charente-Maritime: Chevancaux,

Borese-et-Martron, Saint-Palais-de-

Négrignac, Neuville, Montguyon, Montlieu-

la-Garde, le Fouilloux, Saint-Martin-d'Ary,

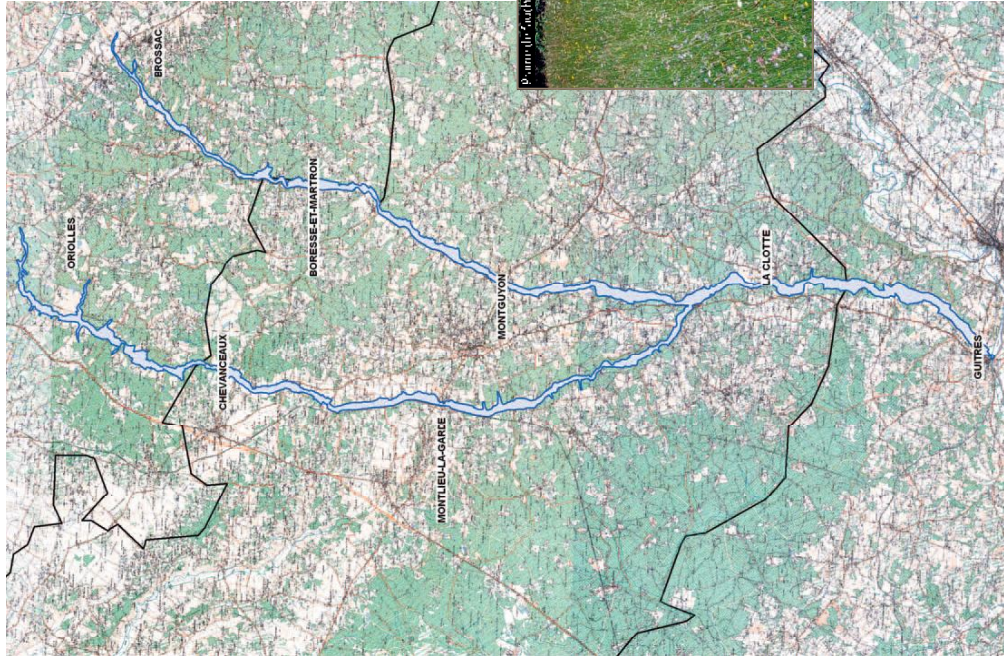
Oriolles, Saint-Pierre-du-Palais, Clérac,

Cercoux la Clotte.

Pour la Gironde: Lagorce, Coutras, Guîtres

Pourquoi ce site ?

Le site des « vallées du Lary et du Palais » a été proposé comme site Natura 2000 puisqu'il présente d'une part six habitats d'intérêt européen et d'autre part, une incroyable richesse en espèces d'intérêt européen. Parmi eux, citons: le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe, 5 espèces rares, de chauves-souris, la Rosalie des Alpes, le Cuivré des marais, le Fadet des laïches, la Cordulie splendide, le Vertigo Desmoulin... A ceci s'ajoute une forte diversité dans les paysages naturels qui lui confère une véritable authenticité.



Source: scan IGN 2500ème - Cartographie Biotope



Photo: P. Fourmire

Bilan des diagnostics socio-économique et biologique sur le site Natura 2000

Rivières à végétation, prairies à Molinie, prairies maigres de fauche, mégaphorbiaies, forêts alluviales et vieilles chênaies acidiphiles sont les six habitats d'intérêt européen recensés. Pour la faune, ce sont au total 22 espèces d'intérêt européen qui y sont présentes. La grande majorité des milieux sont en bon état de conservation.

Si ces deux vallées sont aussi riches, c'est bien parce que l'activité agricole permet leur maintien. En effet, ces deux vallées sont dominées par l'élevage extensif et les prairies de fauche. Cet équilibre est cependant très fragile en raison des difficultés du monde agricole dans ce contexte de vallées. L'abandon de l'élevage est la principale menace.

Outre l'agriculture, les flancs de vallées et le plateau sont occupés par la sylviculture de Pin maritime et l'exploitation de sable et de grès. On peut noter également quelques distilleries et du maïs irrigué. En outre, l'eau occupe une place importante dans le contexte de ces deux vallées, tant du point de vue économique qu'écologique.

Arrêté interpréfectoral
portant approbation du
document d'objectifs du site
Natura 2000 « Vallées du
Lary et du Palais »



PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
PREFECTURE DE LA CHARENTE
PREFECTURE DE LA GIRONDE

**Arrêté interpréfectoral
portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 «Vallées du Lary et du Palais»
Zone spéciale de conservation FR5402010**

**LA PREFETE DE LA
CHARENTE-MARITIME**

**LE PREFET DE LA
REGION AQUITAINE**

**LA PREFETE DE LA
CHARENTE**

PREFET DE LA GIRONDE

Vu la directive 92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la décision de la Commission européenne en date du 7 décembre 2004, actualisée par les décisions du 12 novembre 2007 puis du 12 décembre 2008, arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 à 18 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 «Vallées du Lary et du Palais» comme zone spéciale de conservation ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 10 juin 2008 désignant le préfet de la Charente-Maritime en qualité de préfet coordonnateur du site Natura 2000 «Vallées du Lary et du Palais» ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2005 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 «Vallées du Lary et du Palais» ;

Vu les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion du 7 mai 2013 ;

Vu l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 18 avril 2013 ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfetures de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Charente

Arrêtent

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR5402010 «Vallées du Lary et du Palais», comprenant les inventaires, les fiches actions et la Charte Natura 2000, est approuvé tel qu'annexé au présent arrêté.

L'actualisation des mesures sera validée par le comité de pilotage.

Article 2 : Les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs ainsi approuvé et destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site, s'appliquent sur le territoire des communes suivantes :

- dans le département de La Charente-Maritime : Bourses-et-Martron, Cercoux, Chevanceaux, Clerac, La Clotte, Le Fouilloux, Montguyon, Montlieu-la-Garde, Neuvicq, Orignolles, Saint-Martin-d'Ary, Saint-Palais-de-Negrignac, Saint-Pierre-du-Palais
- dans le département de la Gironde : Coutras, Guitres, Lagorce.
- dans le département de la Charente : Boisbreteau, Bors, Brossac, Condeon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touverac

Article 3 : Le document d'objectifs est tenu à la disposition du public :

- dans les mairies des communes visées à l'article 2,
- dans les préfectures de Charente-Maritime, de la Gironde et de la Charente
- à la sous-préfecture de Jonzac,
- dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes et d'Aquitaine
- ainsi que dans les directions départementales des territoires et de la mer de la Charente-Maritime et de la Gironde et à la direction départementale des territoires de la Charente.

Article 4 : Les Secrétaires Généraux des préfectures de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Charente, le Sous-Préfet de Jonzac, la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, les Directeurs Départementaux des Territoires et de la mer de la Charente-Maritime et de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Charente-Maritime, de la Gironde et de la Charente.

La Rochelle, le **25 JUIL. 2013**

LA PREFETE DE
LA CHARENTE-MARITIME



Béatrice ABOLLIVIER

LE PREFET DE REGION
AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE



Michel DELPUECH

LA PREFETE DE
LA CHARENTE



Danièle POLVÉ-MONTMASSON



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

« VALLEES DU LARY ET DU PALAIS »

SITE FR 5402010 (ZSC)

LA PREFETE DE
LA CHARENTE-MARITIME

Béatrice ABOLLIVIER

LE PREFET DE REGION
AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE

Michel DELPUECH

LA PREFETE DE
LA CHARENTE

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

Opérateur local : Bureau d'études Biotope
Départements : Charente, Charente Maritime et Gironde

